REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

DIRECTION DE LA STATISTIQUE

LA NUPTIALITE EN COTE D'IVOIRE

ANALYSE DES RESULTATS CONCERNANT LES SITUATIONS MATRIMONIALES A PARTIR DE L' ENQUETE DEMOGRAPHIQUE A PASSAGES REPETES

10457

ABIDJAN 1984

MONIQUE BARRERE

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

DIRECTION DE LA STATISTIQUE

LA NUPTIALITE EN COTE D'IVOIRE

ANALYSE DES RESULTATS CONCERNANT LES SITUATIONS MATRIMONIALES A PARTIR DE L' ENQUETE DEMOGRAPHIQUE A PASSAGES REPETES

ABIDJAN 1984

MONIQUE BARRERE

INTRODUCTION

En 1978 - 1979, la Direction de la Statistique a procédé à une enquête démographique à passages répétés dont le but essentiel était de fournir des mesures de la fécondité, de la mortalité et des migrations. Lors de la publication du rapport national de cette enquête (1), les données sur la nuptialité n'ont pas fait l'objet d'une analyse approfondie. L'étude présentée ici s'intègre donc dans le cadre de l'exploitation des données de l'E. P. R. (2)

1°) Différents types d'analyses à partir des données de l'E. P. R.

La collecte des données concernant la nuptialité n'était pas un objectif prioritaire de l'E. P. R.. Cependant, deux types de renseignements relatifs à la situation matrimoniale ont été collectés lors de l'enquête. Au cours du premier entretien, trois questions étaient posées aux enquêtés :

- Quelle est la situation matrimoniale : Célibataire - Marié - Veuf - Séparé - Divorcé ?
- Pour les hommes mariés : quel est le nombre d'épouses ?
- Pour les femmes : quel est le nombre d'épouses du conjoint ?

Cette série de questions fournit une description de la population enquêtée selon le statut matrimonial au moment de l'enquête. Au deuxième et troisième passage de l'enquête, on a enregistré les évènements (mariages - séparations - Veuvages) ayant pu modifier la situation matrimoniale des

---

(1) - "Enquête Démographique à Passages Répétés - 1978-1979. Résultats définitifs." Direction de la Statistique. 1982.
ANTOINE P., N'GUESSAN K., HERRY C., KOPYLOV P.

(2) - Enquête à passages Répétés.

individus depuis le premier passage. On obtient ainsi, un décompte des évènements qui se sont produits pendant l'année de déroulement de l'enquête. Deux type d'analyses sont donc possibles à partir des renseignements issus de l'E. P. R. :

- Une analyse de la structure matrimoniale de la population identique à celle que permettrait une enquête à passage unique ou un recensement : les fichiers sur les données d'un passage sont exploités indépendamment l'un de l'autre
- Une analyse de la survenance des évènements démographiques (mariages, séparations...) pendant une période de temps donné : la population enquêtée plusieurs fois est suivie d'un passage à l'autre ; ce dernier type d'analyse est beaucoup plus intéressant puisqu'il permet de décrire et de mesurer comment le phénomène (ici la nuptialité) intervient dans la population (1).

L'étude qui suit se base sur les données de structure (répartition de la population selon le statut matrimonial à une date donnée) à partir desquelles sont décrites essentiellement les grandes caractéristiques de la nuptialité en Côte d'Ivoire (2).

Aucune exploitation des évènements démographiques, en rapport avec le mariage, n'est présentée ici ; pourtant, ces données sont, en théorie plus intéressantes. Cependant, pour que ce type de renseignements soient exploitables, cela suppose :

- un très bon enregistrement des évènements et une relative stabilité de la population enquêtée. L'intense mobilité qui caractérise la population de la Côte d'Ivoire a perturbé l'enregistrement des évènements et réduit l'efficacité de la technique d'une enquête à passages répétés, pour un évènement tel que le mariage. Le tableau 1 présente les proportions d'individus résidents au premier passage et toujours résidents au

---

(1) - A partir de ce type de données, on peut calculer entre autres des taux de nuptialité et de divortialité par âge et des indices synthétiques de nuptialité.

(2) - Fondée principalement sur une analyse du célibat (proportions de célibataires, âge moyen au mariage, table de nuptialité du moment etc...)

troisième passage. On constate, à la lecture du tableau, une déperdition extrêmement importante de l'échantillon entre les passages : le taux de déperdition variant de 15 % à 30 %, sexes réunis. Il est donc évident que les évènements enregistrés sont nettement sous-évalués. De plus, les déperditions d'échantillon sont en majorité la conséquence des migrations.

Tableau 1 - Proportions d'individus résidents au premier passage et toujours résidents au troisième passage (en %- E. P. R. 1978-79)

Strate / Sexe	Forêt rurale	Savane rurale	Forêt urbaine	Savane urbaine	Abidjan
Masculin	77,9	88,7	66,7	67,4	70,7
Féminin	81,1	83,4	69,0	68,2	69,0
Sexes réunis	79,5	85,0	67,8	67,8	69,9

Or, il existe une très forte corrélation entre le comportement matrimonial des individus et la migration : les migrants et les non-migrants n'ont pas les mêmes probabilités de se marier aux mêmes âges. Ainsi donc, les évènements en rapport avec le mariage, enregistrés ici, ne sont pas "représentatifs" de l'ensemble de la population. Cet ensemble de raisons justifie le choix qui a été fait ici de travailler sur les données d'un seul passage.

Concernant les caractéristiques de structure de la population, le rapport national de l'E. P. R. s'est basé sur les données du premier passage. Les résultats présentés ici sont issus de l'observation au deuxième passage. La population, au deuxième passage, peut être considérée comme correspondant, approximativement, à la population moyenne sur l'année d'enquête.

L'intérêt d'une population moyenne est d'être directement utilisable dans le calcul de différents indices tels les taux : il est possible, par exemple de calculer directement, à partir de la population envisagée ici des taux de fécondité "légitime" particulièrement importants dans une étude sur la fécondité.

2°) - Les classifications matrimoniales à l'E. P. R.

Les cinq catégories de situations matrimoniales retenues par l'E. P. R. souffrent d'un excès de simplification et ne permettent pas d'appréhender dans toute leur complexité, la diversité des situations matrimoniales en Côte d'Ivoire. Les catégories adoptées - célibataire - marié - veuf - séparé - divorcé - sont en principe définies par rapport à un critère juridique ; or la plupart des mariages ne sont pas enregistrés à l'Etat Civil (1), l'union consensuelle et le mariage coutumier sont les plus fréquents.

- La catégorie "marié" regroupe donc ces divers types d'union fort dissemblables : mariage civil, religieux, coutumier, union consensuelle.

- Sous le terme "célibataire" on prend donc en compte tous les individus n'ayant jamais contracté d'union, quel que soit le type d'union.

- Le veuvage concerne les individus dont l'union (quelle qu'elle soit) a été rompu par le décès du conjoint et qui n'ont pas contracté une nouvelle union.

- La catégorie "divorcé" regroupe les individus dont le mariage a été rompu par un jugement officiel ou coutumier et qui ne sont pas remariés.

- Les "séparés" sont les personnes déclarant ne plus vivre avec leur conjoint.

---

(1) - Seul le mariage monogame, prononcé par un officier d'Etat Civil, est reconnu par la loi en Côte d'Ivoire. La proportion de personnes mariées légalement reste encore très faible dans ce pays. D'après une exploitation de l'Etat Civil, menée en 1975 en Abidjan, sur 3 537 bulletins de naissances dépouillées, seuls 24,9 % de ces naissances sont issues de femmes mariées légalement. Cette proportion, qui n'a qu'une valeur indicative, correspond très certainement à un niveau maximum.

(A. DITTGEN, "Etude de la natalité et de la fécondité à Abidjan en 1975 à partir de l'Etat Civil" in Actes du Colloque de Démographie d'Abidjan. 22-26 janvier 1979. Vol. 1 "Fécondité"- I. F. O. R. D. - C. I. R. E. S. - E. N. S. E. A. - Direction de la Statistique - Abidjan - Mars 1980)

De plus, l'existence en Côte d'Ivoire d'une part relativement importante de polygames introduit un biais dans la saisie des situations matrimoniales. En effet, un polygame n'ait saisi comme veuf ou séparé que lorsqu'il a "perdu" la totalité de ses épouses. Dans les autres cas, il est toujours considéré comme marié.

Comme on peut le constater, ces concepts pêchent par une trop grande simplification et sont difficilement utilisables pour une étude sociologique des comportements matrimoniaux en Côte d'Ivoire. L'avantage de cette simplification est de permettre une étude statistique cohérente de la situation matrimoniale.

3°) - Présentation de l'étude

Comme nous l'avons dit précédemment, l'étude qui suit se base sur des données de structure. Son objectif est double :

- Décrire la répartition de la population selon les différentes catégories matrimoniales.
- Cerner le comportement de la population face au mariage, étude menée à partir des proportions de célibataires et des différents indices qui en découlent.

De plus, il convient de souligner qu'une part importante de cette étude sera consacrée à la polygamie, forme d'union très fréquente en Côte d'Ivoire, et sur laquelle très peu d'études statistiques ont été menées jusqu'à ce jour.

Il faut ajouter enfin que cette étude s'attachera à faire apparaître les divergences pouvant exister au niveau des sous-populations qui composent la population totale de la Côte d'Ivoire.

En effet, une des caractéristiques importantes de la population de Côte d'Ivoire est son hétérogénéité : elle est composée de diverses sous-population, dont les caratéristiques propres (sociales, culturelles etc...) peuvent induire des comportements fort dissemblables, en particulier face à un phénomène tel que la nuptialité. Par conséquent, à tous les niveaux de cette étude, nous serons amenés à distinguer ces sous-populations. On distinguera essentiellement :

- La population étrangère de la population ivoirienne (du fait de l'importance de l'immigration en Côte d'Ivoire)
- La population rurale de la population urbaine et de celle de la ville d'Abidjan (du fait de l'importance de l'urbanisation et des déséquilibres qu'elle entraîne entre ces différents milieux).

Avant d'aborder l'analyse proprement dite des résultats de l'E. P. R. , il nous a paru nécessaire de rapprocher les résultats élémentaires de cette enquête des données concernant la nuptialité issues des opérations de collecte précédentes. Il s'agit des résultats de Recensement Général de la Population (R. G. P. 1975) et des diverses enquêtes régionales menées entre 1962 et 1964 et ayant fait l'objet d'une synthèse en 1965.

I. - ETAT DE LA NUPTIALITE EN 1965 - 1975 - 1978

Compte tenu de la diversité des sous-populations signalée dans l'introduction et de leur évolution divergente dans le temps, il est très difficile d'envisager une comparaison de l'état de la nuptialité à différentes dates au niveau global. D'autre part, on a noté la difficulté à saisir les situation matrimoniales et, la qualité des renseignements concernant cette donnée est très variable selon les différentes opérations. Néanmoins le graphique 1 permet la comparaison des proportions de célibataires selon l'âge et le sexe (1) d'après le Recensement Général de la Population de 1975 et l'Enquête Démographique à Passages Répétés de 1978 - 1979.

1.1. - Comparaison des proportions de célibataires selon l'âge et le sexe d'après le R. G. P. et l'E. P. R.

En toute logique, compte tenu de l'inertie des phénomènes démographiques, il ne devrait pas y avoir de différences entre les proportions de célibataires calculées à 2 dates aussi proches. Jusqu'à 25-29 ans, on constate effectivement que les proportions de célibataires sont quasiment identiques aux deux dates, aussi bien pour les hommes que pour les femmes. A partir de cet âge, le R. G. P. donne des proportions de célibataires nettement supérieures à celles de l'E. P. R., ceci étant valable pour les 2 sexes. Ces écarts ne peuvent s'expliquer par une hausse subite de la nuptialité à tous les âges supérieurs à 30 ans entre 1975 et 1978 et il faut plutôt voir ici la conséquence d'erreurs de collecte. Il semble que l'E. P. R. ait mieux saisi les situations matrimoniales que le R. G. P.

---

(1) - La proportion de célibataires ou taux de célibat est le rapport du nombre des célibataires à un âge donné, à l'ensemble de la population de cet âge.

Graphique 1 – Proportion de célibataires toutes nationalités confondues –

Côte d'ivoire entière R G P 75 _ E P R 78–79.

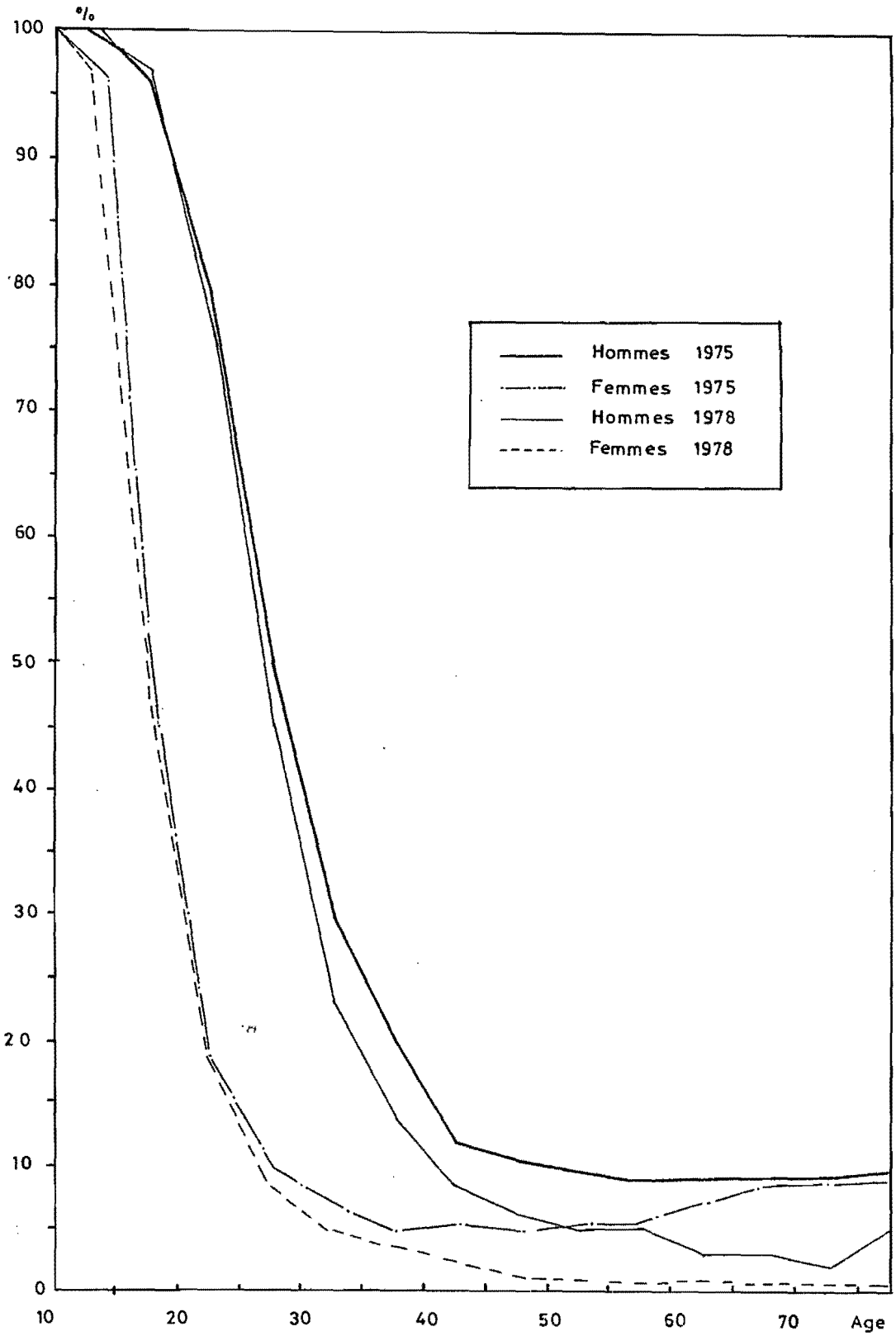

Un nombre relativement important de veufs, séparés et divorcés des deux sexes ont tendance à se considérer comme célibataire puisque sans conjoint et donc à se déclarer comme tels. Il semblerait qu'à l'E. P. R. un certain nombre de ces "fausses" déclarations aient été "redressées" au moment de la collecte, ce qui n'a pas été le cas pour le R. G. P. : ceci entraînerait donc une surestimation du célibat au Recensement. Le fait que les différences constatées entre les deux opérations n'apparaissent qu'à partir de 30 ans, âge auquel le nombre de veufs, séparés ou divorcés, commence à s'accroître, semble confirmer cette hypothèse.

En décomposant la population de Côte d'Ivoire par milieu d'habitat (rural-urbain-Abidjan), on obtient des sous-populations au comportement matrimonial plus homogène. Une comparaison dans le temps, en distinguant ces milieux, semble donc plus judicieuse.

1.2. - Comparaison des proportions de célibataires par âge et par milieu d'habitat en 1965, 1975, 1978

Le graphique 2 présente les variations des proportions de célibataires par âge en 1965 -1975 - 1978 (1) selon le milieu d'habitat et le sexe.

La première constatation qui s'impose et qui concerne tous les milieux est la décroissance, beaucoup plus rapide, chez les femmes que chez les hommes, des proportions de célibataires aux trois dates. Il y a donc une permanence de la précocité de la nuptialité féminine. En milieu urbain et en Abidjan, bien que cette précocité existe toujours, on remarque depuis 1965, une décroissance un peu moins brutale des proportions de célibataires féminines, ce qui peut être interprèté comme le signe d'une légère réduction de l'écart de l'âge au mariage entre les hommes et les femmes.

Mise à part cette tendance commune, de nombreuses divergences apparaissent entre 1965, 1975 et 1978.

---

(1) - Les annexes 4, 5, 6 donnent la répartition de la population de 10 ans et plus par groupe d'âges, selon la situation matrimoniale et le milieu de résidence.

Graphique 2 — Comparaison des proportions de célibataires par sexe et par âge à 3 dates: 1965- R.G.P 1975 – E P R – 78-79.

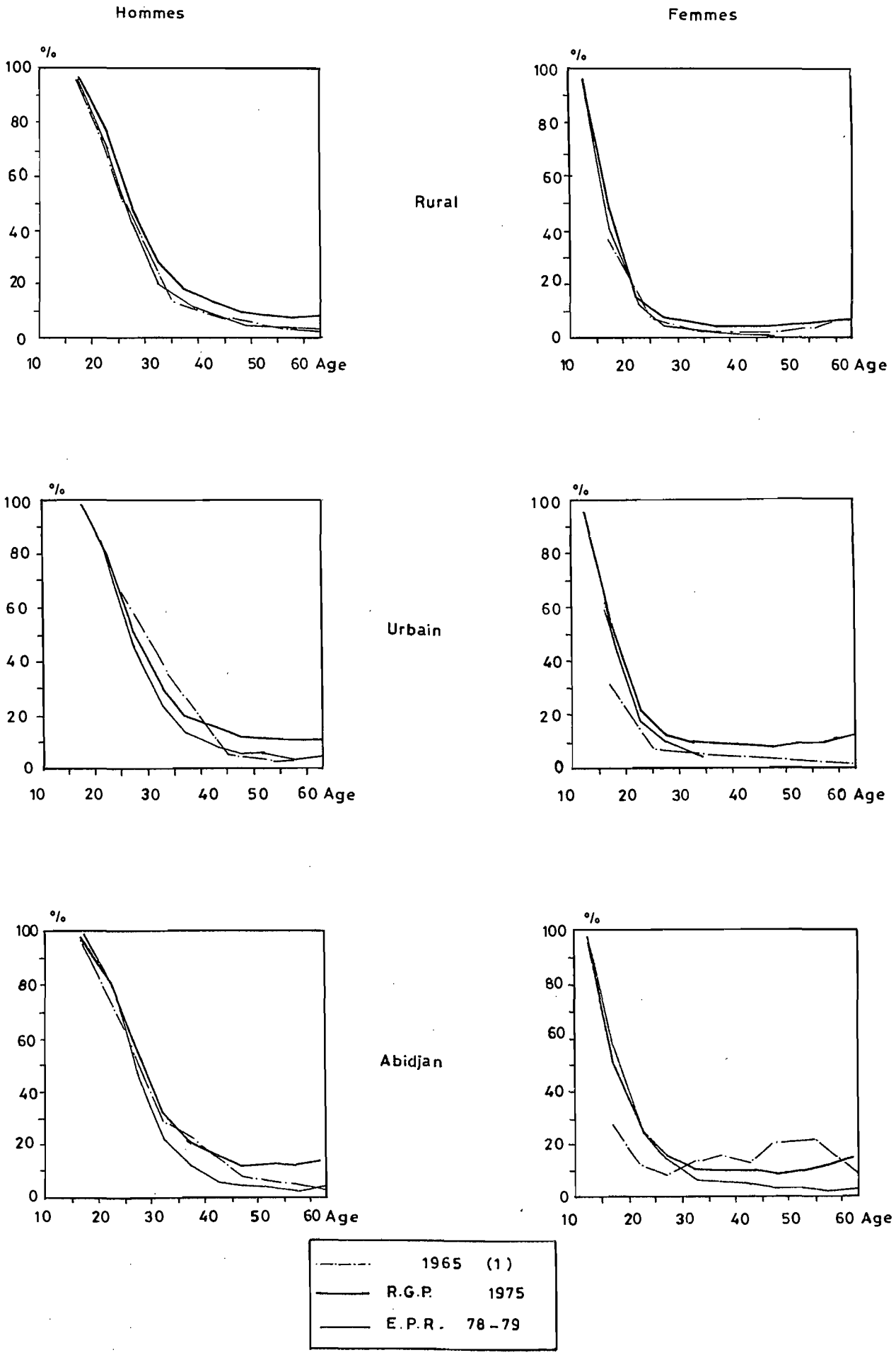

(1) 1965: Donneés classées par groupe d'âges décennaux, sauf pour Abidjan.

1.2.1. - Milieu rural

En milieu rural, chez les hommes, aucun écart important n'apparaît entre 1965 et 1978. Ce qui semblerait indiquer une permanence du comportement matrimonial des hommes dans ce milieu. Les proportions de célibataires en 1975, peu différentes de celles observées en 1965 et 1978, jusqu'à l'âge de 30 ans, deviennent très largement supérieures à partir de cet âge. Ce phénomène semble difficilement explicable, en particulier, par rapport en 1978, et l'hypothèse avancée précédemment d'une plus mauvaise saisie des situations matrimoniales au R. G. P. de 1975 (surestimation des célibataires) peut être de nouveau envisagée ici.

Les proportions de célibataires chez les femmes, présentent plus de régularité. Entre 1965 et 1978, on constate très peu de différences : 36 % de célibataires à 15-19 ans en 1965, 40 % en 1978, 8 % de célibataires à 20-24 ans en 1965, 8,6 % aux mêmes âges en 1978. Il semble donc qu'il y ait, là aussi une constance du comportement en matière de nuptialité. Cependant, les données de 1975 font apparaître des proportions de célibataires supérieures à tous les âges. Là encore, la seule explication plausible est celle d'une mauvaise saisie des catégories matrimoniales au R. G. P. de 1975.

1.2.2. - Milieu urbain

Globalement, en milieu urbain, chez les hommes, on constate que les proportions de célibataires sont de moins en moins importantes de 1965 à 1975 et de 1975 à 1978. Il y aurait donc apparemment, un rajeunissement de l'âge au mariage. Situation assez paradoxale, puisque nous le verrons, à l'heure actuelle, en milieu urbain, l'âge au mariage serait plus tardif que dans le milieu rural. De plus, les migrants qui provoquent l'essentiel de la croissance du milieu urbain auraient tendance à retarder leur mariage. De ce fait, on s'attendrait à une diminution moins rapide des proportions de célibataires et non à une chute brutale comme on le constate sur les courbes. Deux facteurs ont pu jouer en sens inverse de 1965 à 1978 :

- une amélioration du "marché matrimonial" en ville due à une réduction du déséquilibre entre la population masculine et la population féminine ;

- une modification dans la migration depuis 1965 ; d'une part les migrants seraient de moins en moins des hommes célibataires et, de plus en plus, des célibataires migrants se fixeraient dans le pays d'accueil et y contracteraient une union.

Au-dessus de 45 ans, les proportions sont quasiment identiques en 1965 et 1978. Le célibat définitif resterait donc toujours aussi faible. Par contre, en 1975, à partir de 45 ans, les proportions de célibataires sont toujours supérieures à celles de 1965 et 1978-79. Là encore, on peut envisager une surestimation sûrement due à l'assimilation de certains veufs et séparés à des célibataires lors du R. G. P. de 1975.

La tendance s'inverse chez les femmes. En effet, c'est en 1965 que l'on observe les proportions de célibataires les moins importantes à tous les âges, ce qui pourrait traduire un retardement de l'âge au mariage depuis cette date. Cependant, le célibat définitif reste aussi faible en 1978 qu'en 1965. Les variations des proportions observées en 1975, à partir de 35-39 ans résultent encore très certainement d'une plus mauvaise saisie des différentes catégories matrimoniales.

1.2.3. - Abidjan

Chez les hommes, on peut noter que, jusqu'à l'âge de 30 ans, les proportions de célibataires sont plus élévées au R. G. P. qu'en 1965 et 1978, dates auxquelles les proportions sont quasiment identiques. Une remarque s'impose ici : en 1978 "l'ensemble des internats, cités universitaires, casernes, etc... n'ont pas été pris en compte lors du tirage des districts d'enquête (1)". Or ces unités sont composées en majorité d'hommes jeunes et célibataires, ce qui a provoqué très certainement une légère sous-estimation de la proportion des célibataires. Jusqu'à l'âge de 30 ans, les données du R. G. P. semble donc plus cohérentes. Au-dessus de 30 ans il semble, comme partout ailleurs, que le R. G. P. surestime la proportion de célibataires et que les données de l'E. P. R. soient plus fiables.

---

(1) - ANTOINE P. "E. P. R. Agglomération d'Abidjan"- Direction de la Statistique - O. R. S. T. O. M. Abidjan - Août 1982

Compte tenu de ces remarques on notera alors, une très nette diminution des proportions de célibataires entre 1965 et 1978-79 jusqu'à l'âge de 55-60 ans. L'explication donnée, pour le milieu urbain, est peut être celle qu'il faut retenir ici. Alors qu'en 1965, la grande majorité des migrants restaient célibataires parce que, le plus souvent, leur migration était temporaire, en 1978, un plus grand nombre de migrants se sont fixés en Abidjan et y contractent une union. Le fait que la moindre proportion de célibataires en 1978-79 ne s'observe qu'à partir de 30-35 ans peut confirmer cette hypothèse. Ce n'est qu'à partir d'un âge relativement avancé, où les migrants sont installés, qu'ils auraient davantage tendance à se marier ; de plus, en Abidjan, l'E. P. R. a noté un très net réequilibrage de la population des deux sexes, ce qui favorise ce nouveau comportement de la population migrante.

En ce qui concerne les femmes, les proportions de célibataires sont beaucoup plus élévées en 1975 et 1978 qu'en 1965, jusqu'à l'âge de 30 ans. Ce qui peut être interprèté comme un très net recul de l'âge au mariage, comme on l'a déjà observé dans le milieu urbain. Cette évolution semble très plausible, dans la mesure où, en Abidjan, un certain nombre de traditions matrimoniales, favorisant le mariage précoce des femmes, connaissent certainement un déclin de plus en plus important. Au-délà de 30 ans, la proportion de célibataires en 1965, atteint des niveaux (22 % à 50-59 ans) qui semble, pour le moins, exagérés. Les proportions de 1975 et de 1978, semblent beaucoup plus cohérentes, bien que, là encore, le décalage, constaté entre deux années, aussi proches, ne trouve pas d'explication démographique.

II. - SITUATIONS MATRIMONIALES EN 1978

La comparaison des situations matrimoniales, au niveau global, et par milieu d'habitat, entre 1965 et 1978 - avait pour objectif de dégager une évolution d'ensemble du comportement matrimonial durant cette période. On a vu, combien il est délicat, de faire la part de ce qui incombe à des modifications du comportement, et aux erreurs de collecte, et finalement, il a été impossible de faire apparaître une tendance à la continuité ou au changement d'attitude face au mariage.

On aborde, ici la répartition de la population selon le statut matrimonial en 1978 d'après les données de l'E. P. R.. Du fait de la diversité de la population de la Côte d'Ivoire, il apparaît nécessaire, après la présentation des grandes caractéristiques de la répartition matrimoniale au niveau global, d'étudier cette répartition au niveau des sous-populations pouvant présenter, à priori, des comportements plus homogènes.

2.1. - Situations matrimoniales. Population totale

Au niveau global, la principale caractéristique est le nombre extrêmement réduit de célibataires pour les deux sexes, conséquence d'une très forte intensité de la nuptialité ainsi que de la précocité de l'âge au mariage (voir graphique 3). La proportion de célibataires définitifs (1) est néanmoins beaucoup plus élévé chez les hommes : à 50 ans, on compte seulement 1,4 % de femmes célibataires, alors qu'au même âge, il reste 5,6 % des hommes qui n'ont jamais contracté d'union. De même une

(1) - Une estimation du célibat définitif nous est donnée par la proportion des célibataires à 50 ans, considéré comme l'âge limite au-dessus duquel les premiers mariages sont rares, voire inexistants.
Cette proportion fournit, en fait, une mesure de l'intensité de la nuptialité.

Graphique 3 – Situation matrimoniale selon le groupe d'âges-population totale – E.P.R. 78 -79.

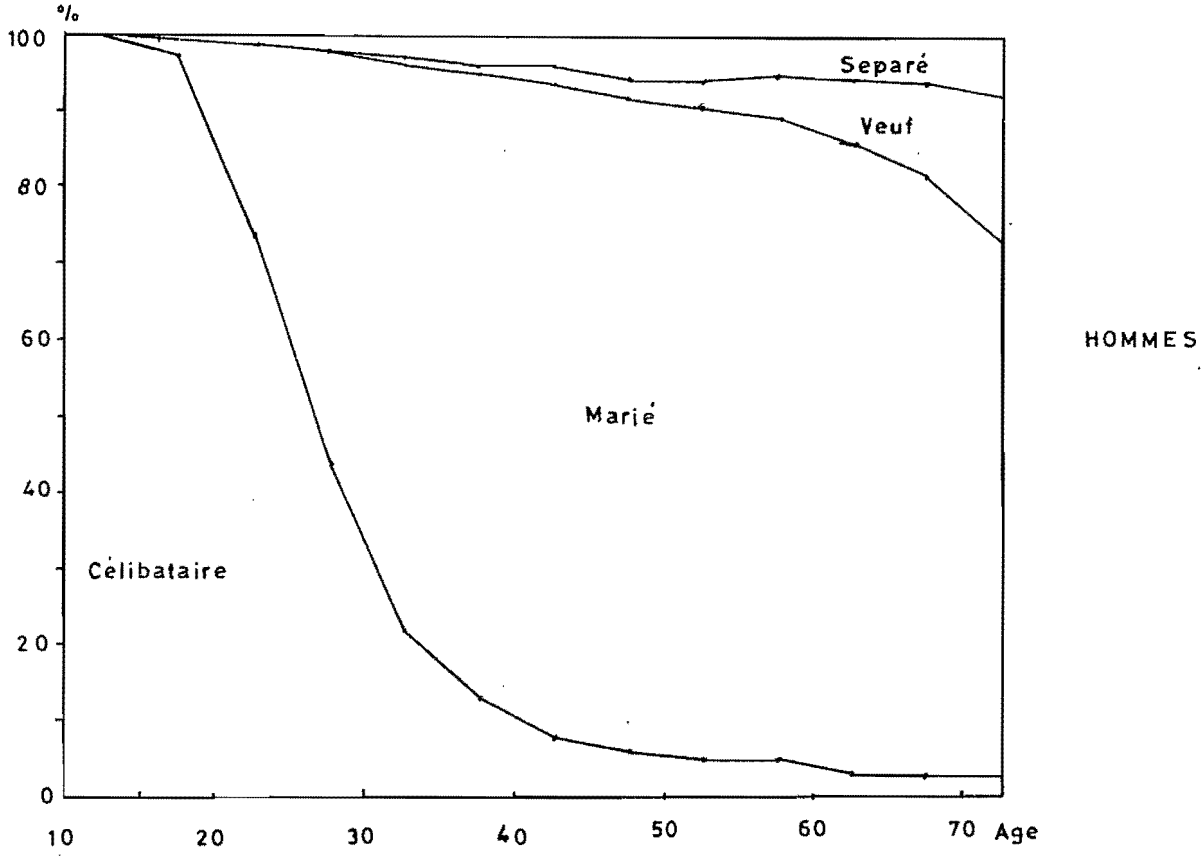

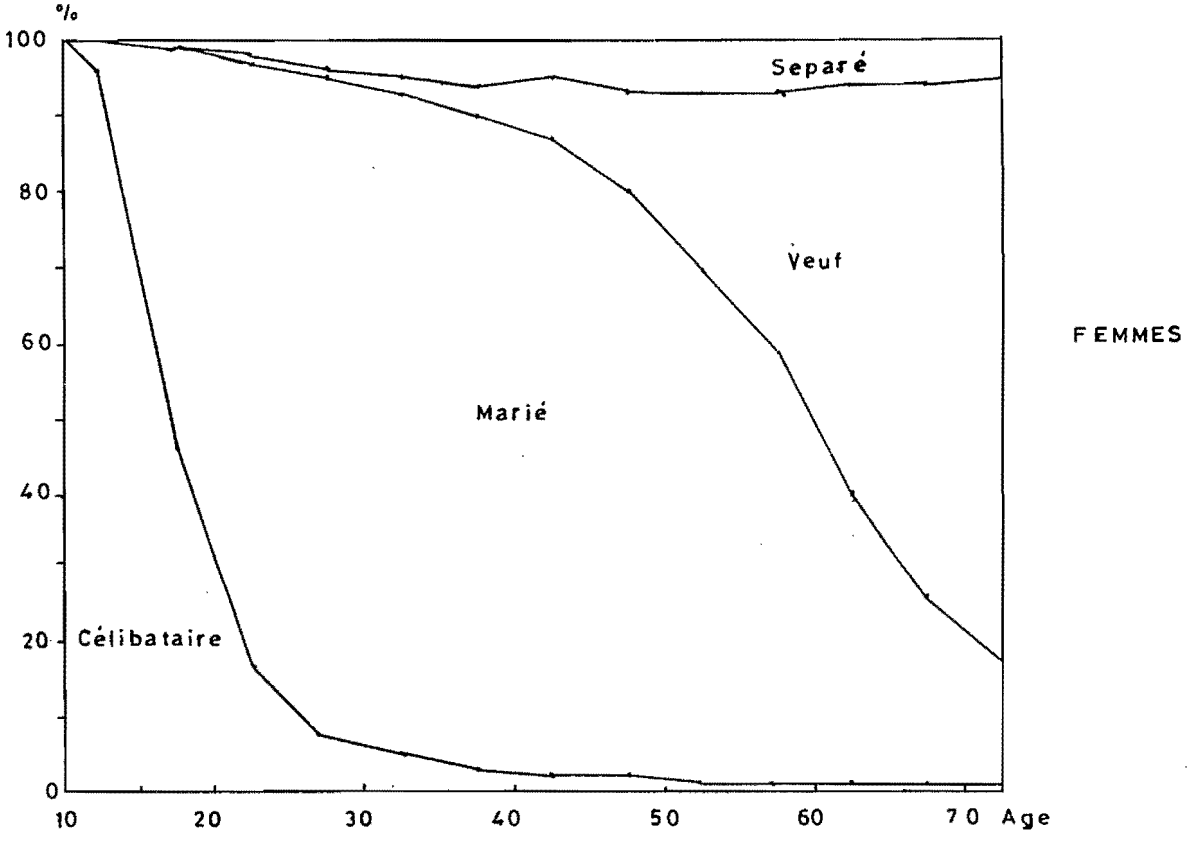

différence sensible apparaît au niveau de l'âge au mariage : les femmes sont beaucoup plus précoces que les hommes : à 15-19 ans, plus de la moitié des femmes sont déjà mariées ou l'ont déjà été (53,8 %) alors que seulement 3,2 % des hommes le sont. A 25-29 ans, 91,8 % des femmes ne sont plus célibataires : pratiquement toutes les femmes devant se marier ont déjà contracté une union à cet âge alors que l'on compte seulement 55,7 % d'hommes mariés, veufs et divorcés, dans ce groupe d'âges, proportion qui continue de s'accroître de façon importante jusqu'à 50 ans.

Concernant les autres catégories matrimoniales, on observe de très faibles proportions de séparés (1) pour les deux sexes, avec néanmoins, des proportions légèrement supérieures chez les femmes. Phénomène assez paradoxal mais qui, peut-être, trouve son explication dans la polygamie : en effet, un homme polygame se séparant ou répudiant l'une de ses épouses reste dans la catégorie "marié".

On observe enfin un écart important entre les proportions de veufs et de veuves. L'écart se creuse surtout à partir de 50 ans au profit des femmes : on compte 4 % de veufs pour 23 % de veuves à 50 ans. A 60-64 ans, ces proportions passent respectivement à 7,6 % pour les hommes et 54,4 % pour les femmes. Cette proportion extrêmement élévée de veuves (elles représentent plus de 50 % des femmes à partir de 60 ans) est la conséquence très certainement, d'une part, de la surmortalité masculine et, d'autre part, de la différence d'âge au mariage entre les hommes et les femmes : ces deux phénomènes se combinent et finalement, les femmes sont mariées à des hommes beaucoup plus âgés qu'elles, qui meurent plus jeunes et qui décèdent donc plus tôt qu'elles.

Ces caractéristiques générales qui viennent d'être présentées ici (plus grande intensité et précocité plus importante de la nuptialité féminine - faible proportion de séparés, avec néanmoins une proportion plus élévée chez les femmes - proportion très élévée de veuves) se retrouvent au niveau de toutes les sous-populations. Par conséquent, la

---

(1) - les divorcés sont ici comptabilisés avec les séparés.

répétition de ces caractéristiques générales au niveau de toutes les sous-populations nous a semblé superflu. Par contre, chacune de ces sous-populations ayant des comportements différents face au mariage, l'étude qui suit s'attachera à faire apparaître ces spécificités.

2.2. - Situations matrimoniales Comparaison Population Ivoirienne-Population étrangère

Les graphiques 4 et 5 qui visualisent la répartition de la population ivoirienne et de la population étrangère selon le sexe et le statut matrimonial mettent en évidence des divergences importantes (1).

En ce qui concerne les hommes, on constate à tous les âges, des proportions de célibataires largement supérieures chez les étrangers par rapport aux Ivoiriens.

Dans le groupe d'âges 25-29 ans, par exemple, on compte près de 54 % de célibataires chez les étrangers, alors que la proportion de célibataires ivoiriens avoisine 37 %. Une estimation du célibat définitif nous est donnée par la proportion des célibataires à 50 ans, considérée comme l'âge limite au-dessus duquel les premiers mariages sont rares, voire inexistants. Il reste, à 50 ans, seulement 5 % de célibataires chez les nationaux, et 8 % de célibataires chez les étrangers. Intensité plus faible de la nuptialité et mariage plus tardif caractériseraient donc la population masculine non-ivoirienne. Cette différence trouve très certainement son explication dans "le phénomène migratoire". Très souvent les migrants sont des jeunes hommes d'âge actif qui arrivent célibataires dans le pays d'accueil. Ils quittent leur pays d'origine aux âges auxquels ils devraient se marier. La migration provoque donc un report du mariage qui souvent ne se produira qu'après l'installation du migrant dans le pays d'accueil, voire à son retour dans le pays d'origine. Par ailleurs, la sur-masculinité des étrangers en Côte d'Ivoire ne facilite pas l'union. Il faut enfin souligner que le mariage, dans certains cas, est une cause de départ.

---

(1) - Les annexes 2 et 3 donnent ces répartitions en nombres absolus.

Graphique 4 - Situation matrimoniale selon le groupe d'âges-sexe masculin - E.P.R. 78-79.

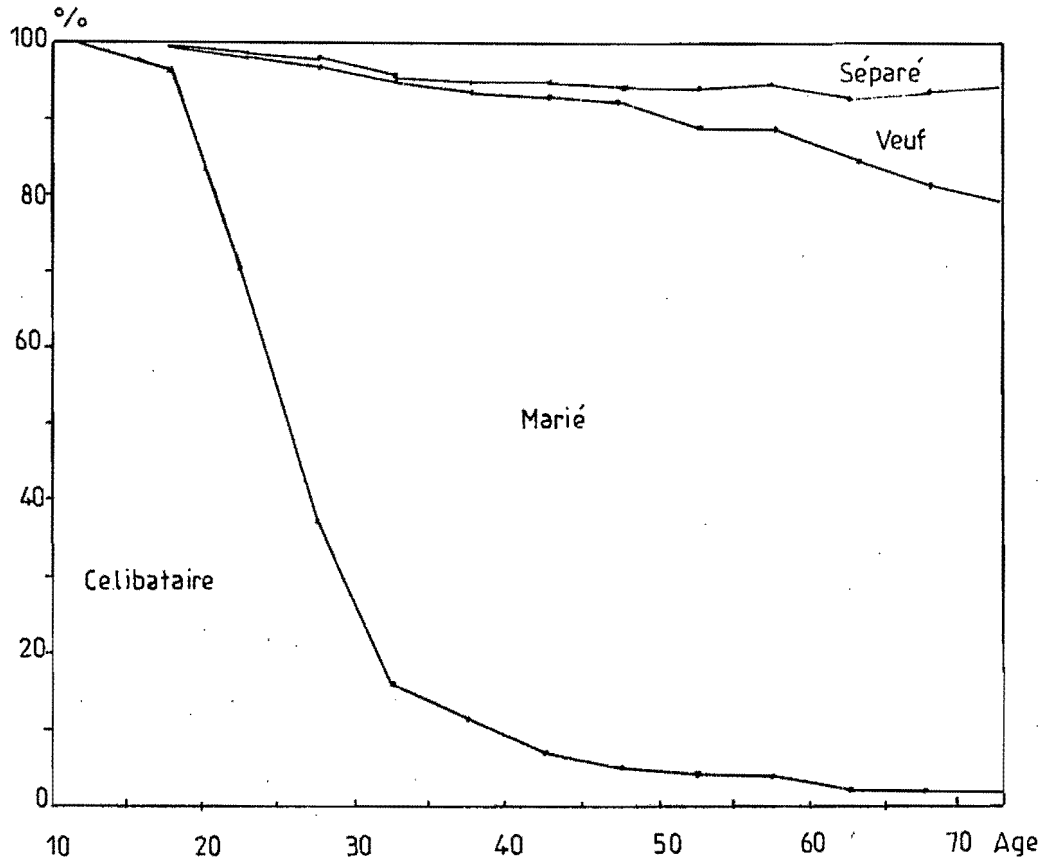

Ivoirien

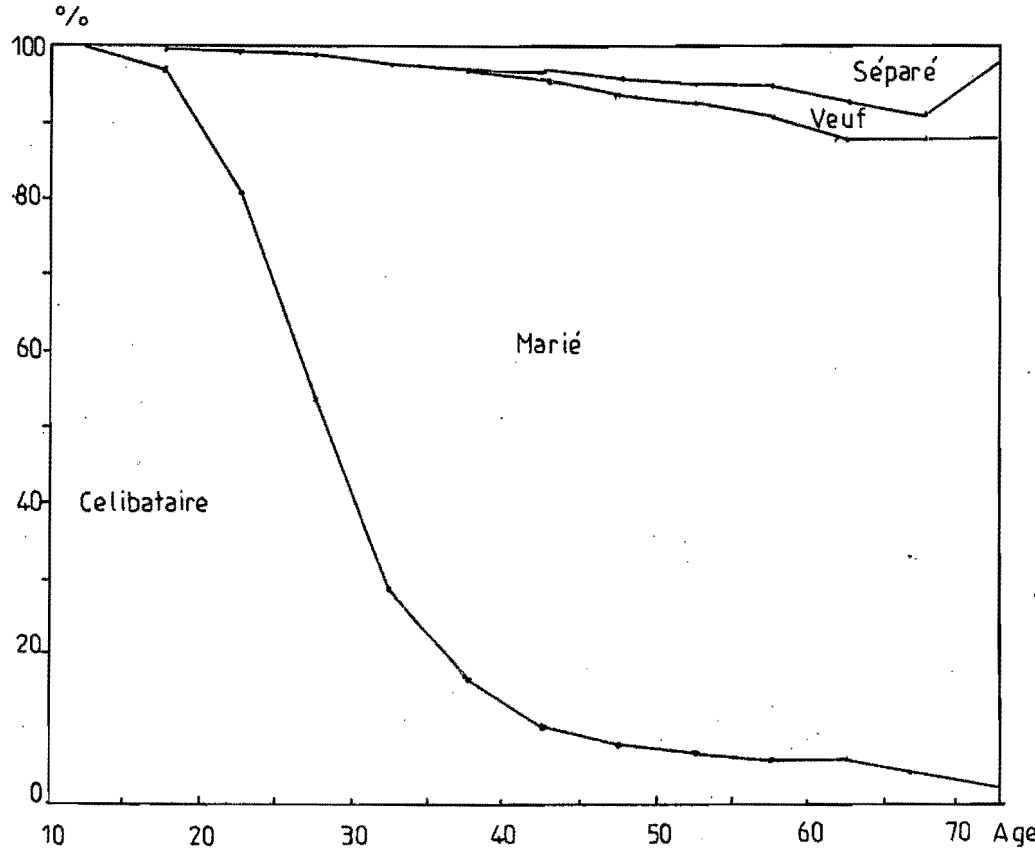

Non ivoirien

Graphique 5 _ Situation matrimoniale selon le groupe d'âges-sexe feminin - E.P.R - 78_79.

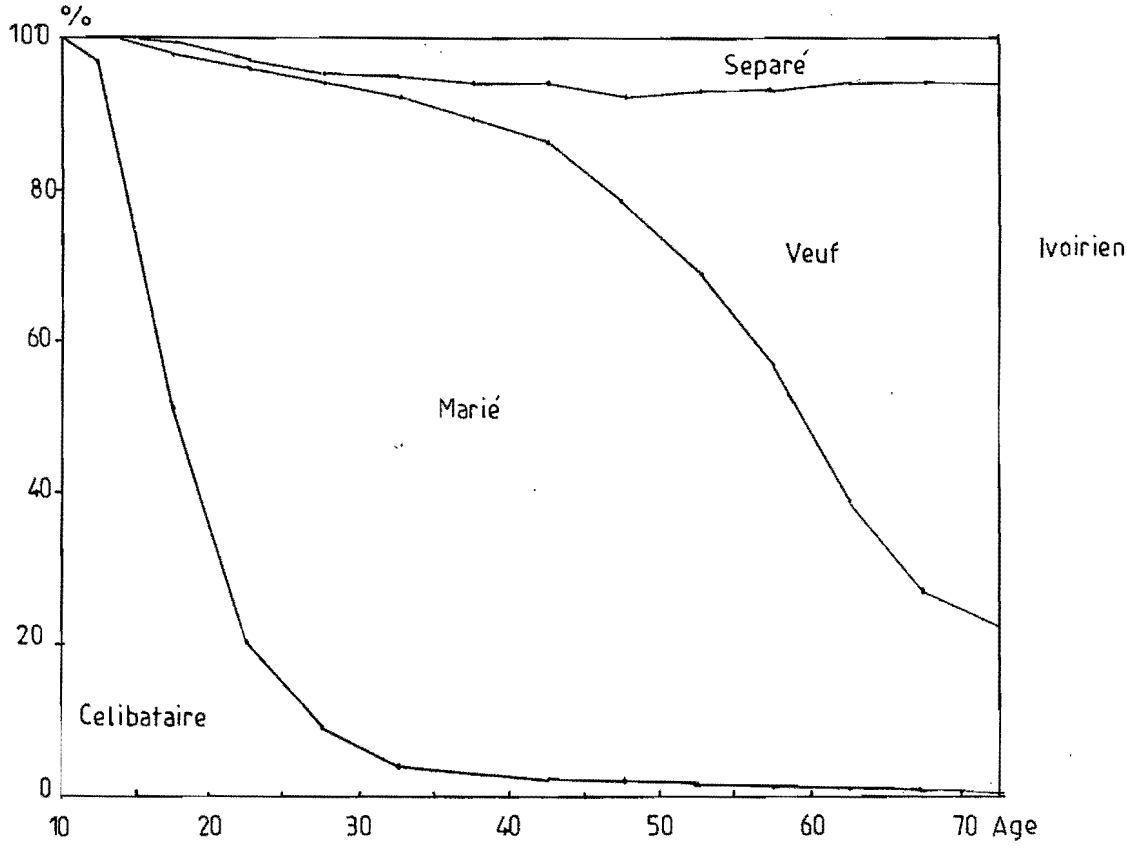

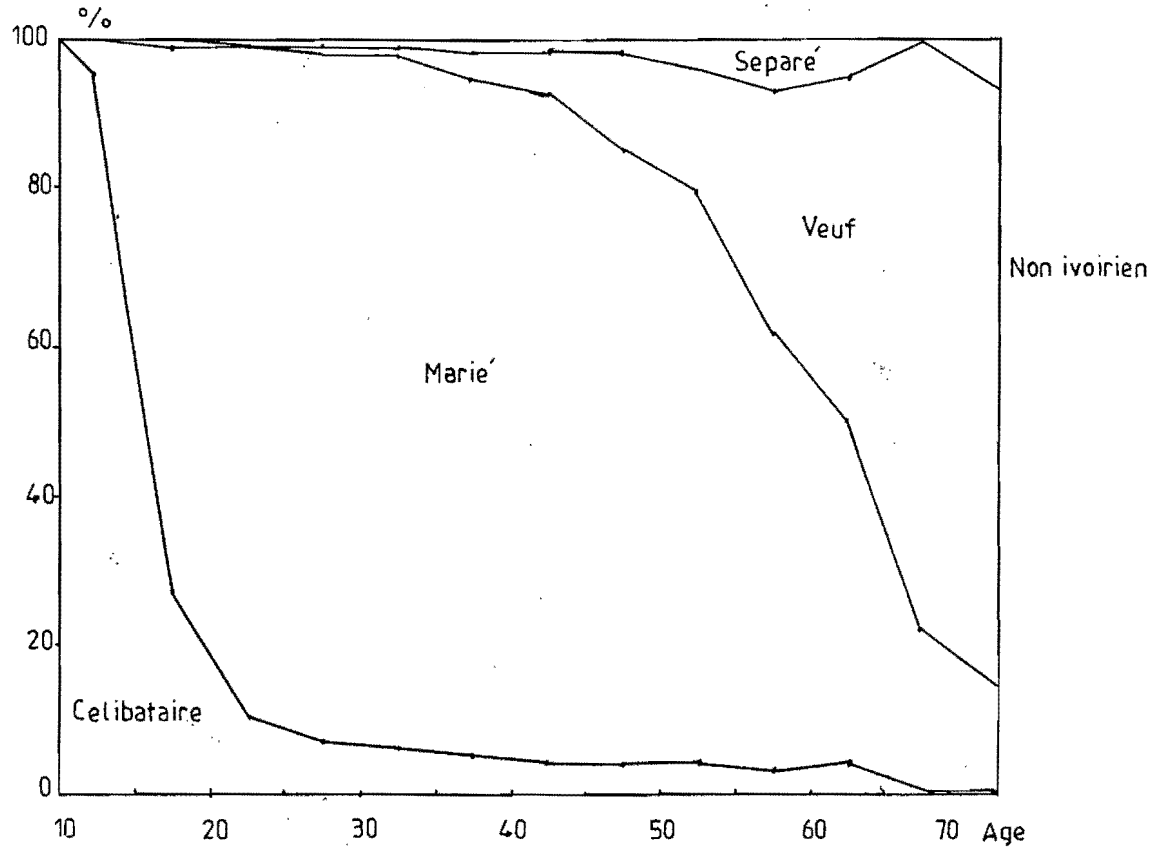

Plus précisement, certains migrants se déplacent pour trouver un emploi salarié qui leur permettra de constituer une dot. Là encore, la migration diffère le mariage.

En dernière analyse, c'est donc la condition du migrant qui "perturbe" le mariage des étrangers et non, un comportement fondamentalement différent qu'auraient les étrangers par rapport aux Ivoiriens.

Contrairement aux hommes, les proportions de célibataires chutent beaucoup plus rapidement chez les étrangères jusqu'à l'âge de 30 ans. A partir de cet âge, par contre, la proportion de célibataires se maintient chez les non-ivoiriennes, à un niveau beaucoup plus élévé que chez les Ivoiriennes. Apparemment, le mariage serait donc beaucoup plus précoce chez les étrangères : 28 % de célibataires à 15-19 ans, 10 % à 25-29 ans contre 51 % et 20 % aux mêmes âges chez les Ivoiriennes. D'autre part, l'intensité de la nuptialité serait plus élévée chez les Ivoiriennes : 2 % de célibataires définitifs à 40 ans contre 6 % chez les étrangères.

Comme pour les hommes, ce n'est pas un comportement fondamentalement différent qui explique ces divergences mais, plutôt, le "phénomène migratoire". L'immigration féminine est avant tout une migration d'accompagnement : la femme arrive en Côte d'Ivoire avec son mari ou vient y rejoindre celui-ci. Les jeunes immigrantes sont donc, en majorité, des femmes mariées ; de plus, la sur-masculinité de la population étrangère offre aux femmes "un marché matrimonial" qui leur est très largement favorable (1).

---

(1) - ces différences dans la répartition par statut matrimonial ont pour conséquence des niveaux différents de fécondité entre les deux sous-populations de femmes. La fécondité générale est déterminée, en grande partie, par la fécondité des femmes mariées et par le poids que celles-ci occupent dans la population féminine. La proportion, très élévée de jeunes étrangères mariées détermine en Côte d'Ivoire, un niveau de fécondité générale beaucoup plus élévé chez les étrangères que chez les Ivoiriennes, plus largement célibataires.

En ce qui concerne les "séparés" et les "divorcés", très peu de différences apparaissent, quel que soit le sexe, entre les deux sous-populations. Par contre, on notera que la proportion de veufs et de veuves, chez les étrangers est nettement moins importante que chez les Ivoiriens(1). Trois types d'explication peuvent être avancés ici :

- une sous-mortalité des non-ivoiriens, hommes ou femmes ; ce qui semble peu probable.
- un nombre beaucoup plus important de remariages après décès du conjoint chez les non ivoiriens des deux sexes.
- une émigration de retour beaucoup plus importante des veufs et des veuves que des étrangers mariés.

Rien ne permet de vérifier la validité de ces deux dernières hypothèses, mais elles sont cependant les seules envisageables.

Si l'on compare les deux sous-populations par milieu d'habitat (cf. graphique 6) on retrouve dans chaque milieu les différences constatées au niveau global.

Pour les hommes, quel que soit le milieu, la proportion de célibataires étrangers est supérieure à la proportion de célibataires ivoiriens à tous les âges. Les étrangers se marient donc plus tard et en moins grande proportion que les ivoiriens.

Pour les femmes, quel que soit le milieu d'habitat, on retrouve la précocité de la nuptialité des étrangères. On peut noter cependant un décalage plus important des courbes en Abidjan, conséquence très certainement de mariages plus tardifs chez les ivoiriennes.

A l'opposé, c'est en milieu rural que les proportions de célibataires présentent le plus de similitude. Les non-ivoiriennes du milieu rural proviennent de villages de l'étranger et ont, en Côte d'Ivoire, un comportement très voisin de celui des Ivoiriennes rurales.

---

(1) - Excepté pour les âges supérieures à 65 ans chez les femmes.

Graphique 6 – Comparaison des proportions de célibataires par groupe d'âges selon le milieu d'habitat et la nationalité - E.P.R. 1978-1979.

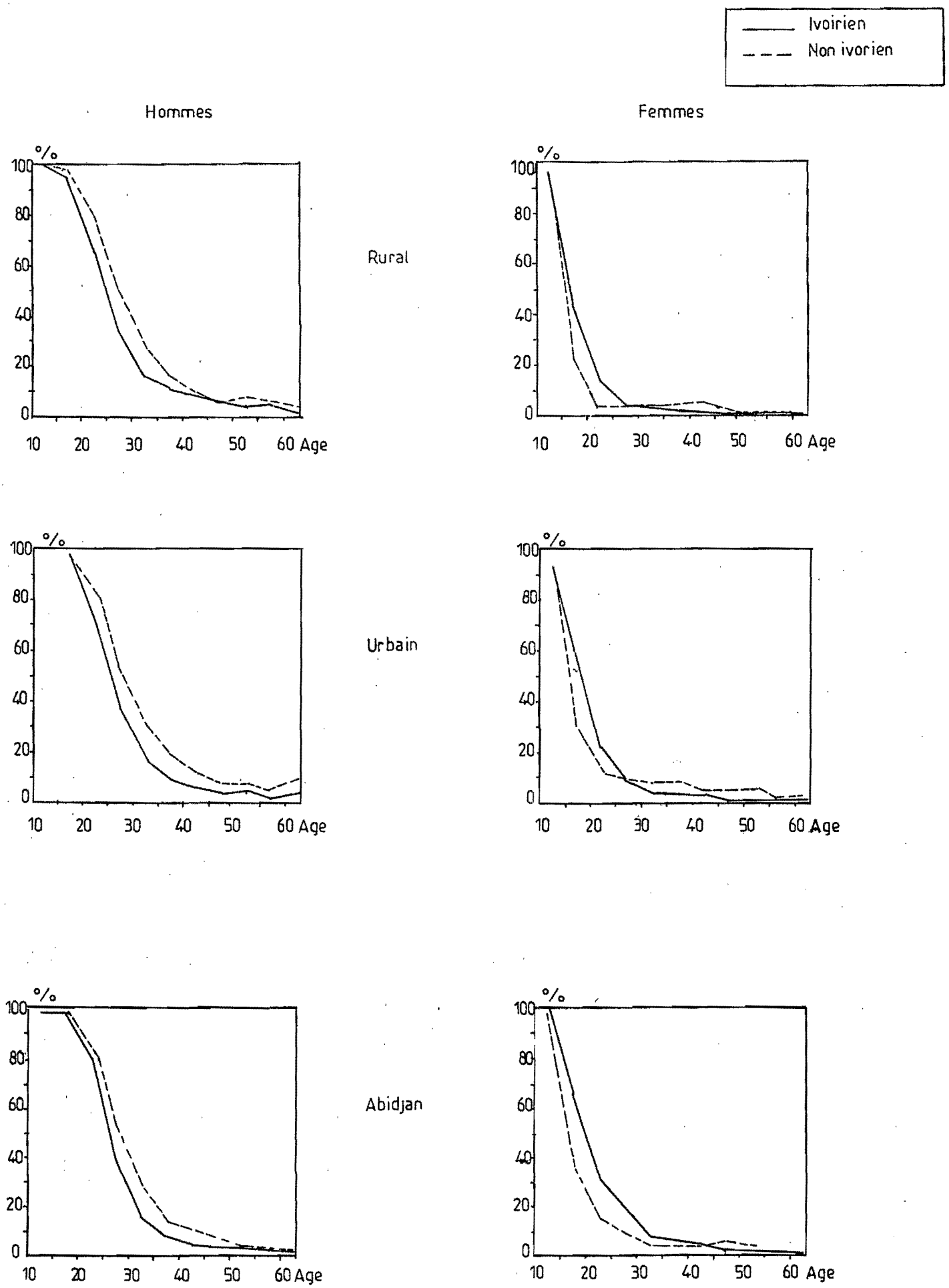

III - NUPTIALITE DE LA POPULATION IVOIRIENNE

La répartition de la population ivoirienne, selon le statut matrimonial (1) présente les mêmes caractéristiques que celles déjà soulignées, au niveau de la population totale :

- Faiblesse du célibat définitif pour les deux sexes
- Précocité du mariage, et en particulier chez les femmes
- Faibles proportions de séparés et divorcés pour les deux sexes
- Très fortes proportions de veuves aux âges avancés.

Pour aller plus loin dans l'analyse, on est amené à calculer un certain nombre d'indices synthétiques qui ont pour but de mettre en évidence les différences de comportement. Le calcul de ces indices repose sur certaines hypothèses qui, nous le verrons, sont rarement vérifiées.

Pour cette raison, les résultats obtenus ne devront être considérés que comme des ordres de grandeurs, facilitant les comparaisons, et non, comme des mesures exactes du phénomène.

3.1. - Nuptialité de l'ensemble de la population ivoirienne

3.1.1. - Age moyen au premier mariage

- Présentation de la méthode.

On peut calculer un âge moyen au premier mariage à partir des proportions de célibataires par la méthode de HAJNAL:"La méthode repose sur l'estimation du nombre moyen d'années que les individus d'une cohorte fictive qui finissent par se marier ont passé dans le célibat, ou autrement dit, de leur âge moyen au premier mariage"(2).

---

(1) - L'annexe 2 donne cette répartition en nombre absolus.

(2) - CLAIRIN R. "Ajustement des données imparfaites". 2° Partie in "Sources et analyse des données démographiques. Application à l'Afrique d'expression française et à Madagascar". INED, INSEE, ORSTOM, SEAE Paris 1973.

Cette méthode repose sur deux hypothèses :

- Indépendance entre nuptialité d'une part, mortalité et migration d'autre part. Ce qui suppose que les individus qui décèdent ou qui migrent auraient au même âge, le même comportement matrimonial que ceux qui survivent ou qui ne se déplacent pas.
- Constance des probabilités de se marier à chacun des âges d'un même groupe quinquennal

Concernant la première hypothèse, si les données démographiques dont nous disposons ici ne permettent pas de vérifier l'absence de corrélation entre nuptialité et mortalité, il en va tout autrement pour la migration, phénomène qui, comme cela a déjà été souligné, perturbe le mariage.

Pour ce qui est de la seconde hypothèse, on a déjà pu noter que l'essentiel des mariages se produisent en Côte d'Ivoire entre 15 et 25 ans pour les femmes, 20 et 30 ans pour les hommes. De ce fait, envisager une constance des probabilités à l'intérieur de ces groupes d'âges, revient à supposer une chute extrêmement brutale des probabilités en passant d'un groupe d'âges à l'autre. Ces deux hypothèses ne sont donc pas vérifiées, et comme cela a déjà été souligné, les âges moyens au premier mariage présentés ici ne doivent être considérés que comme des ordres de grandeur.

Le calcul de l'âge moyen au premier mariage selon cette méthode (1) fournit les résultats suivants :

- 24, 9 ans pour les hommes
- 18, 6 ans pour les femmes

Ces résultats confirment ce qui avait été dit précédemment à savoir une précocité très nette de la nuptialité féminine par rapport à la nuptialité masculine. Quelles que soient les sous-populations considérées, on retrouvera cette différence très marquée entre les sexes.

---

(1) - Il est possible d'estimer cet âge moyen à partir des proportions de célibataires par groupes d'âges quinquennaux. Cependant, les proportions variant brutalement d'un âge à l'autre, les calculs qui ont été effectués ici sont basés sur des données par année d'âge.

Le tableau 2 donne pour chaque groupe d'âges de l'époux, l'âge moyen de l'épouse.

Tableau 2 - Groupe d'âges de l'époux et âge moyen de l'épouse, nationalité ivoirienne. E. P. R. 1978-1979

Groupe d'âge de l'époux	15-19 ans	20-24 ans	25-29 ans	30-34 ans	35-39 ans	40-44 ans	45-49 ans
Age moyen de l'épouse (en années)	13,7	15,3	18,8	22,0	26,2	30,3	34,1

Source : KOPYLOV P. - N'GUESSAN K. - "Fécondité" in "Enquête Démographique à Passages Répétés, 1978-79 - Résultats définitifs - Direction de la Statistique - Abidjan 1982.

On constate, au fur et à mesure que l'on avance en âge, que l'écart se creuse. En moyenne (1), les femmes mariées à des hommes de 15-19 ans ont 3,8 ans de moins que leur mari, celles mariées à des hommes de 25-29 ans ont 8,7 ans de moins et celles mariées à des hommes de 45-49 ans 13,4 ans de moins. On peut avancer plusieurs hypothèses pour expliquer ce phénomène :

- Des générations les plus anciennes (les 45-49 ans au moment de l'enquête). aux générations les plus récentes (les 15-19 ans en 1978-1979), on assisterait à une réduction de l'écart d'âge entre époux.
- Avec l'avancement en âge, les hommes qui resteraient mariés seraient ceux mariés aux femmes les plus jeunes. Les autres, mariés à des femmes plus âgées auraient des probabilités beaucoup plus fortes de devenir veufs et leurs épouses ne seraient donc plus comptabilisées ici.
- Les remariages des veufs, ainsi que les deuxième, troisième mariages de polygames de plus en plus nombreux avec l'avancement en âge se concluent souvent avec des femmes jeunes : ce comportement ferait augmenter l'écart

Ces trois hypothèses jouent très certainement ici conjointement.

3.1.2. - Table de nuptialité du moment

A partir des proportions de célibataires par âge, il est possible de construire une table de nuptialité.

---

(1) - En prenant pour chaque classe d'âges, le centre de classe.

Une table de nuptialité est la description probabiliste du mariage ; elle décrit comment se sont produits les mariages de célibataires d'un sexe donné dans une génération. Avec les données dont nous disposons ici, il est possible de décrire la survenance du mariage dans une génération fictive qui synthétiserait les comportements observés aux différents âges au moment de l'enquête.

La construction d'une table, à partir des proportions de célibataires, n'est qu'une approximation qui repose sur les mêmes hypothèses que celles avancées à propos du calcul de l'âge moyen au premier mariage par la méthode de HAJNAL.

On a déjà souligné que ces hypothèses n'étaient pas vérifiées en Côte d'Ivoire et donc, la table qui est présentée ici n'a qu'une valeur très indicative, et de ce fait, on s'est limité à la construction d'une table de nuptialité uniquement pour la population de nationalité ivoirienne.

Avec les données dont on dispose ici, ce sont les proportions de célibataires qui vont permettre d'établir la première fonction de la table. L'âge dans la table de nuptialité est un âge exact. Les proportions de célibataires issues de l'enquête sont en âge révolus. Il faut donc, en premier lieu, estimer les proportions aux différents âges exacts. Deux méthodes sont possibles.

- un ajustement linéaire
- un ajustement graphique

La première méthode suppose une variation linéaire des proportions de célibataires entre deux âges. Or, la forte concentration des premiers mariages à certains âges ne permet pas de faire une telle hypothèse de linéarité ; c'est donc l'ajustement graphique qui a été utilisé ici, à partir des données par année d'âge. Les proportions de célibataires ainsi estimées (notées C_x) sont présentées dans le tableau 3.

Par différence entre les proportions de célibataires à deux âges, on déduit les mariages de la table (notés m x, x + 1). En rapportant les mariages, se produisant entre deux âges exacts, à l'effectif de célibataires au début de l'intervalle d'âge, on déduit la série des quotients de nuptialité (notés $l^n x$) qui mesurent la probabilité pour un célibataire d'âge x de se marier entre l'âge x et x + 1.

Ces trois fonctions - célibataires - mariages - quotients - constituent la table de nuptialité (cf. tableau 3) : les séries de mariages et de quotients sont visualisés par les graphiques 7 et 8.

On constate une concentration des mariages beaucoup plus forte chez les femmes que chez les hommes. Le maximum des mariages est atteint chez les femmes entre 17 et 18 ans et chutent de façon extrêmement rapide à partir de cet âge ; chez les hommes, le maximum n'est atteint qu'entre 20 et 21 ans, et se maintient pratiquement jusqu'à l'âge de 27-28 ans Ces caractéristiques sont résumées par deux valeurs centrales :

- L'âge médian au premier mariage (1) se situe à 26,1 ans pour les hommes et 18,2 ans pour les femmes.
- L'âge moyen au premier mariage (2) s'établit à 24,2 ans pour les hommes et 19,3 ans pour les femmes, valeurs très voisines de celles présentées précédemment par la méthode de HAJNAL.

Ces résultats mettent en évidence, une fois de plus, la précocité de la nuptialité féminine et l'écart d'âge important au premier mariage entre les hommes et les femmes.

---

(1) - Age auquel survient le mariage dont le rang est la moitié du nombre total des mariages, augmenté de 0,5.

(2) - L'âge moyen au 1er mariage est calculé par la formule suivante : (exemple : table féminine).

$$m = \frac{1}{C11 - C49} \left[11,5m(11,12) + 12,5m(12,13) + \ldots\ldots + 48,5m(48,49) \right]$$

Tableau 3. - Tables de nuptialité par année d'âge (solutions approchées) à partir des proportions de célibataires par année d'âge

Sexe masculin			
Age x	C_x	m(x, x+1)	$1n_x$ ‰
13 ans	1 000	3	3
14	997	3	3
15	994	4	4
16	990	7	7
17	983	18	18
18	965	35	36
19	930	55	59
20	875	75	86
21	800	75	94
22	725	75	103
23	650	65	100
24	585	65	111
25	520	70	135
26	450	60	133
27	390	70	179
28	320	50	156
29	270	40	148
30	230	35	152
31	195	20	103
32	175	15	86
33	160	15	94
34	145	10	69
35	135	10	74
36	125	8	64
37	117	7	60
38	110	10	91
39	100	8	80
40	92	7	76
41	85	8	94
42	77	4	52
43	73	4	55
44	69	4	58
45	65	5	77
46	60	5	83
47	55	4	73
48	51	3	59
49	48		

Sexe féminin			
Age x	C_x	m(x, x+1)	$1n_x$ ‰
11 ans	1 000	10	10
12	990	20	20
13	970	45	46
14	925	60	65
15	865	100	116
16	765	150	196
17	615	160	260
18	455	105	231
19	350	65	186
20	285	40	140
21	245	30	122
22	215	30	140
23	185	28	151
24	157	30	191
25	127	17	134
26	110	20	182
27	90	13	144
28	77	12	156
29	65	10	154
30	55	10	182
31	45	5	111
32	40	3	75
33	37	2	54
34	35	2	57
35	33	3	91
36	30	3	100
37	27	2	74
38	25	2	80
39	23	3	130
40	20	2	100
41	18	2	111
42	16	1	63
43	15	1	67
44	14	2	143
45	12	1	83
46	11	1	91
47	10	1	100
48	9	0	0
49	9		

Graphique 7 _ Mariages de la table de nuptialité et quotients de la table de nuptialité

Sexe masculin - nationalité ivoirienne _ E. P. R. 78_79.

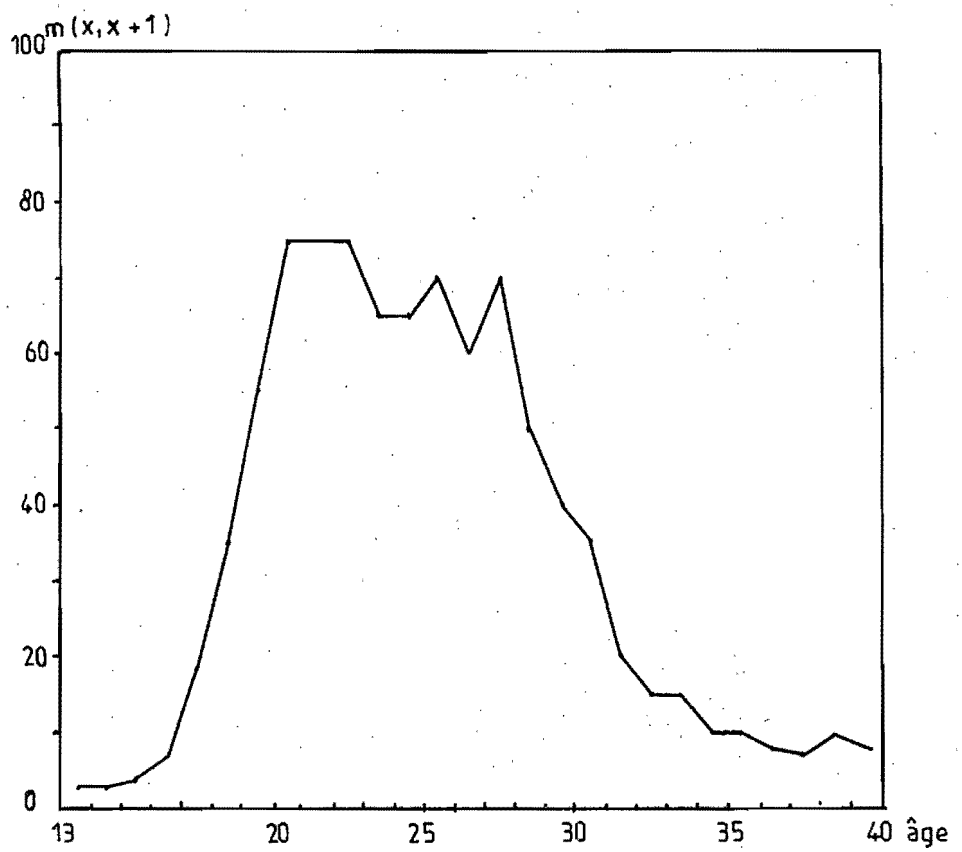

Mariages
de la table de nuptialité

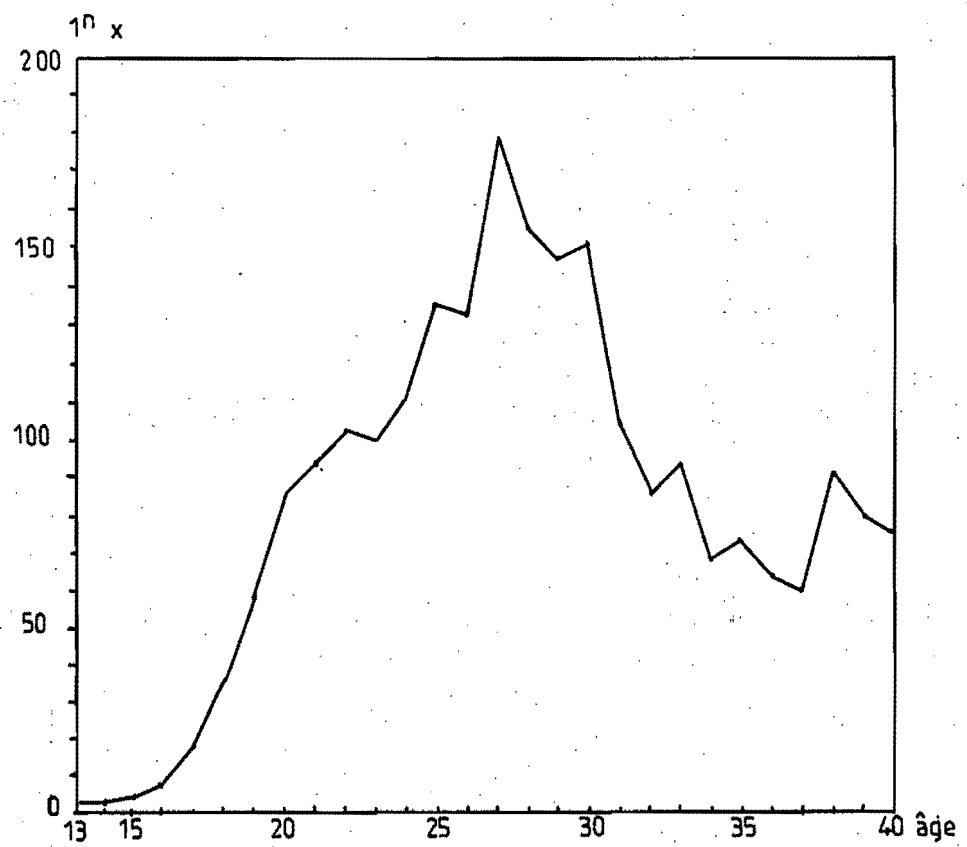

quotients de
nuptialité

Graphique 8 — Mariages de la table de nuptialité et quotients de nuptialité - E P R - 78 - 79

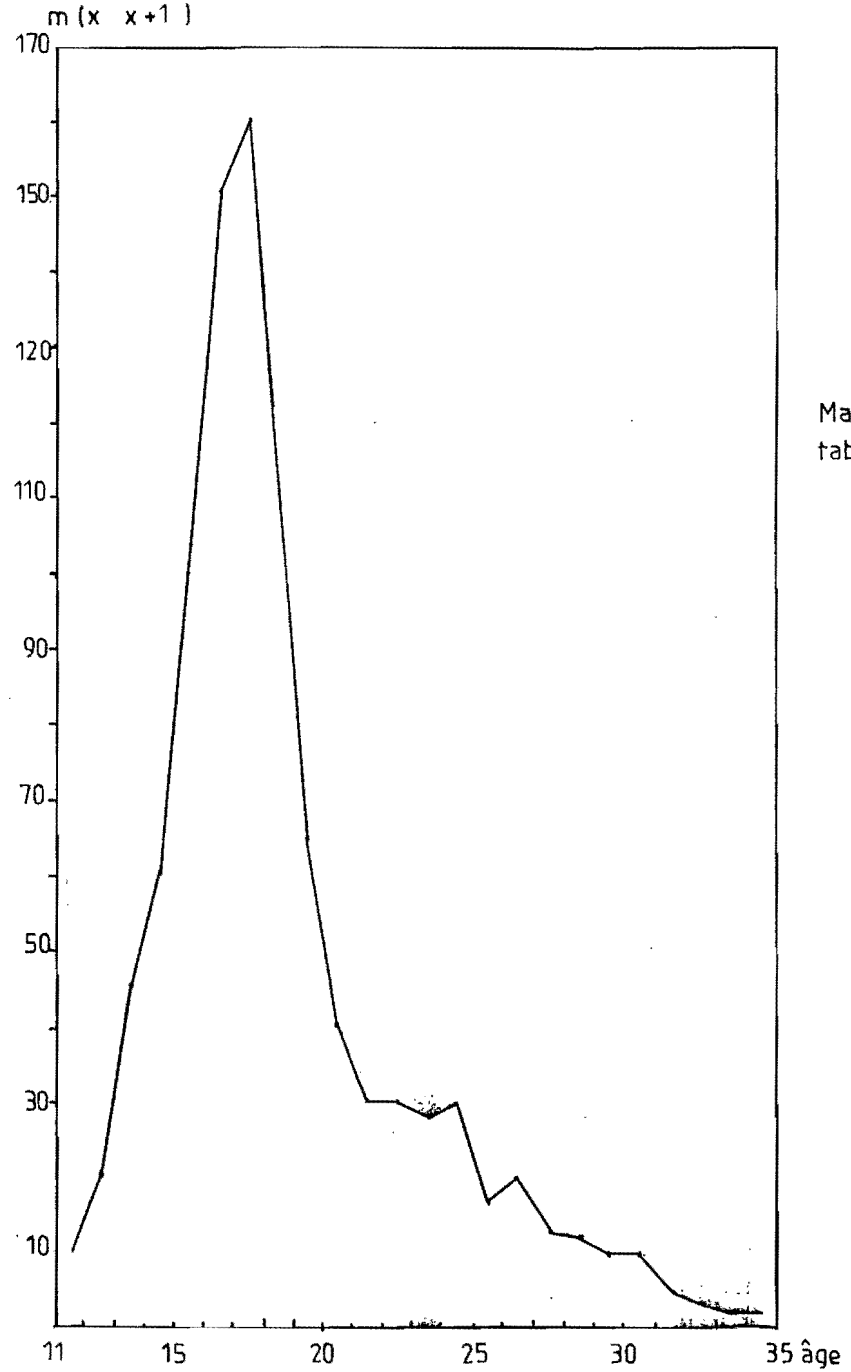

Mariages de la table de nuptialité

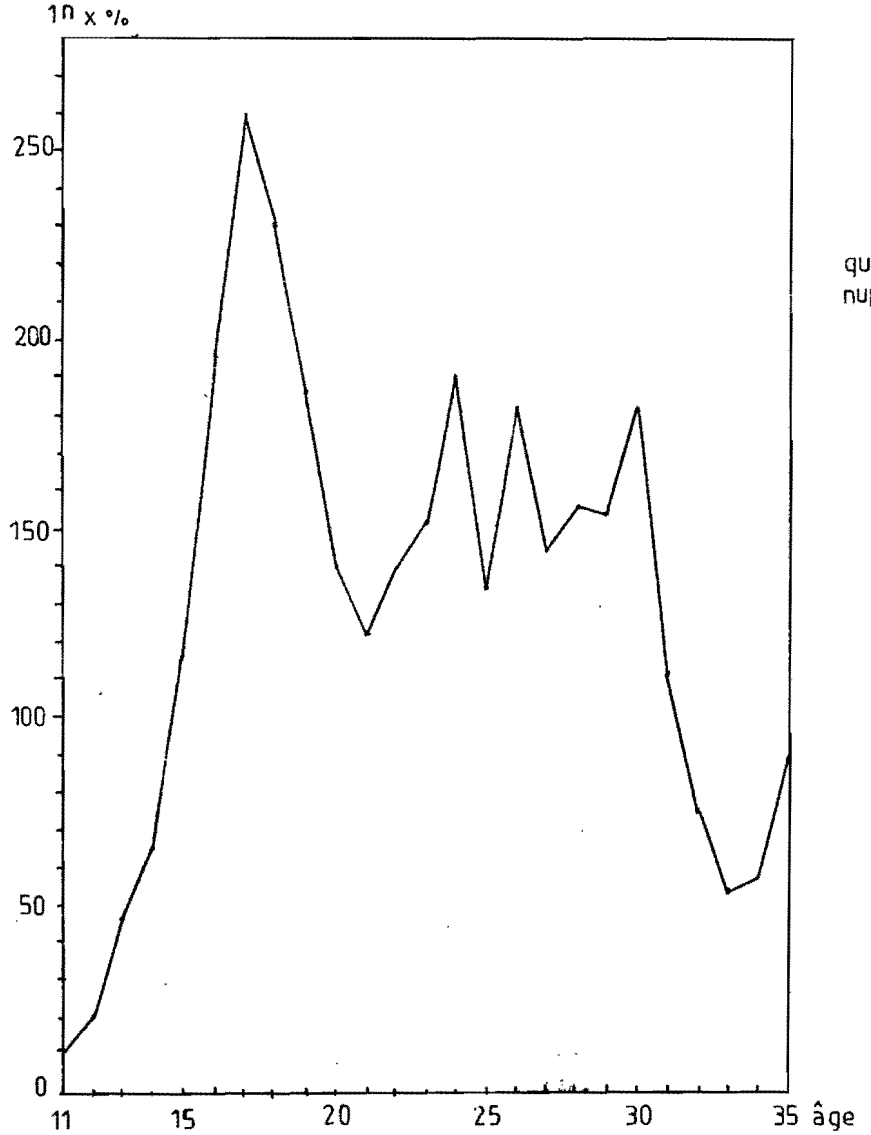

quotients de nuptialité

Les graphiques 7 et 8 visualisent les variations des quotients avec l'âge. Les quotients masculins connaissent une croissance assez rapide jusqu'à l'âge de 27 ans, âge auquel un célibataire a une probabilité de 180 ‰ de se marier, chez les femmes on constate une croissance beaucoup plus rapide et qui atteint son maximum à 17 ans, âge auquel une célibataire a une probabilité de 260 ‰ de se marier. Pratiquement à tous les âges, les probabilités de se marier, pour une femme, sont très nettement supérieures à celle des hommes. Le célibat définitif chez les femmes (1) est égal à 0,9 % alors que chez les hommes, il est de 4,8 %. Le complément à 1 de cet indice donne une mesure de l'intensité de la nuptialité qui serait égale à 99,1 % chez les femmes et à 95,2 % chez les hommes. Ici encore, ces résultats mettent en évidence la très forte nuptialité de la population ivoirienne, avec un léger décalage entre les sexes.

3.2. - Répartition des situations matrimoniales selon l'âge et le milieu d'habitat

3.2.1. - Rural - Urbain - Abidjan

Un des traits les plus marquants de l'évolution de la population de la Côte d'Ivoire de ces vingt dernières années est très certainement une urbanisation extrêmement rapide. En 1965, 24 % de la population vivait en milieu urbain. En 1978, c'est 36,3 % de la population qui vit en ville. Cette urbanisation a-t-elle entraîné une modification dans les comportements matrimoniaux ? Le graphique 9 visualise les proportions de célibataires pour chaque milieu. On constate pour les deux sexes des différences importantes entre les proportions de célibataires, en rural, en urbain et en Abidjan.

Chez les hommes, jusqu'à l'âge de 35 ans, les proportions de célibataires, en Abidjan, sont toujours supérieures à celles observées en urbain, ces dernières étant toujours supérieures à celles observées en rural. A 20-24 ans, on compte 80 % de célibataires en Abidjan, 71 % en urbain et seulement 65 % en rural (2). Ces différences trouvent très certainement

---

(1) - Calculé à 49 ans par le rapport $\frac{C49}{c11}$

(2) - Voir Annexes 7 - 8 - 9 : les données brutes par milieu.

Graphique 9 — Proportion de célibataires par groupe d'âges selon le milieu d'habitat - population ivoirienne - E.P.R. 78—79.

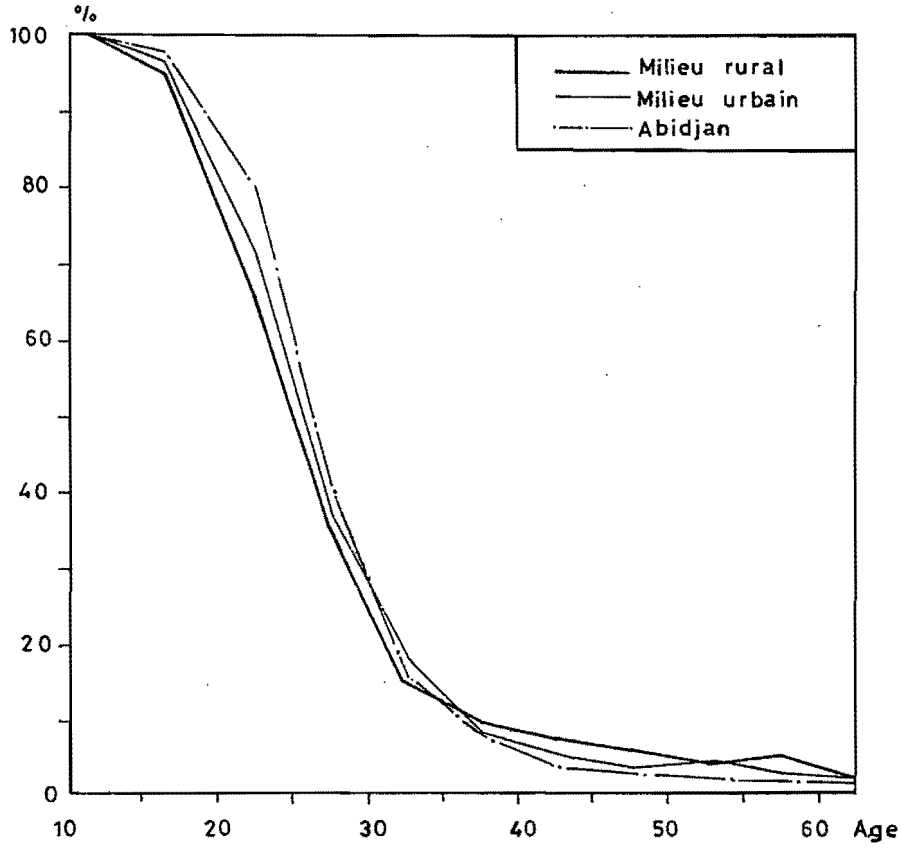

Hommes

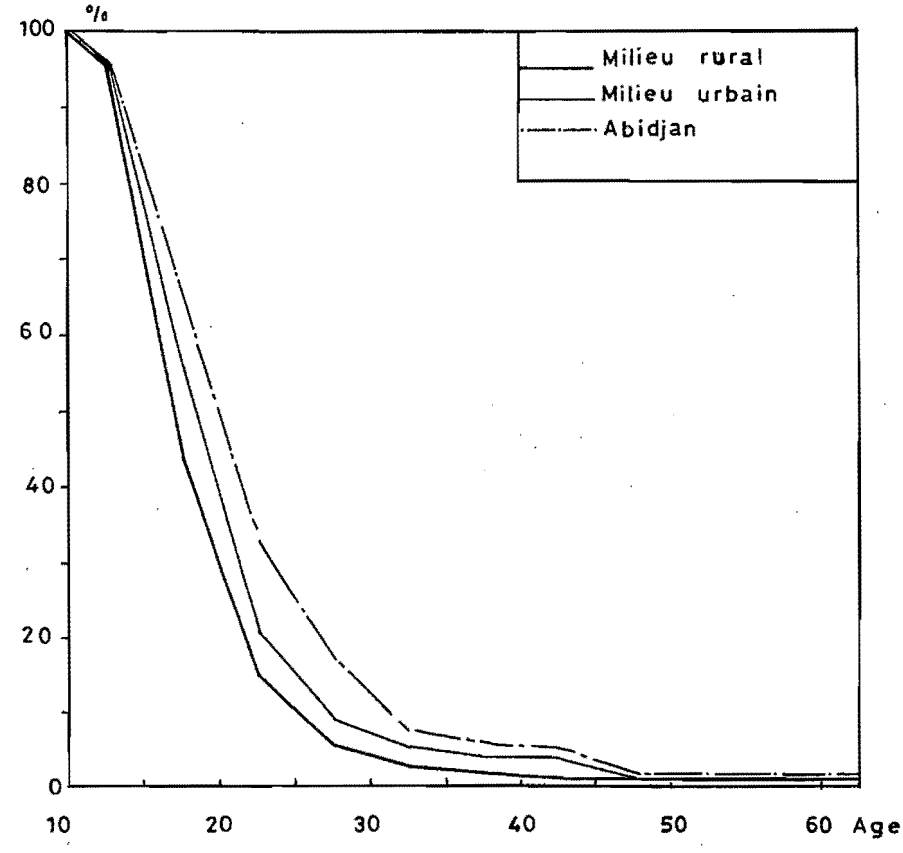

Femmes

leur explication dans la migration. La croissance du milieu urbain et surtout d'Abidjan résulte en grande partie de l'afflux de ruraux ivoiriens qui diffèrent très souvent leur mariage du fait de la migration. On retrouve, en fait ici la même explication que celle avancée pour les étrangers : c'est le fait de migrer qui perturbe le mariage (ici, dans le sens d'un recul de l'âge au mariage). L'âge moyen au premier mariage est de 25, 7 ans en Abidjan, contre 24, 5 ans en rural. Le milieu urbain occupe une position intermédiaire avec 25, 3 ans.

On constate, par ailleurs, qu'à partir de 35-40 ans, les tendances s'inversent : c'est en Abidjan que les proportions de célibataires sont les plus faibles et en rural, les plus fortes : à 50 ans, 5, 1 % de ruraux sont encore célibataires alors qu'en Abidjan, il reste 3, 4 % de célibataires à cet âge. Ainsi donc, l'intensité de la nuptialité serait plus forte en Abidjan qu'en rural.

Chez les femmes (Graphique 9), on observe un décalage très important entre les proportions de célibataires dans les différents milieux d'habitat, décalage qui se maintient à tous les âges, jusqu'à 45-49 ans. La proportion de célibataires en milieu rural est toujours beaucoup plus faible qu'en urbain, et en urbain qu'en Abidjan. L'âge moyen au premier mariage se situe à 17, 9 ans en milieu rural, 18, 7 ans en milieu urbain et 20, 6 ans en Abidjan. L'écart d'âge est, ici, de 2, 7 ans entre le rural et Abidjan alors qu'il n'était que de 1, 2 ans chez les hommes.

La proportion relativement élevée de célibataires en Abidjan et l'âge moyen au mariage élevé qui en découle peuvent s'expliquer, en partie du moins, par la migration. Comme pour les hommes, la migration provoque un report de l'âge au mariage. Cependant, elle ne peut rendre compte de la persistance de l'écart entre les proportions de célibataires du milieu rural et celles observées en Abidjan jusqu'à des âges aussi avancés que 45-49 ans : en effet, ce sont essentiellement des femmes jeunes qui migrent. Il faut peut-être voir ici le signe d'une modification du comportement des femmes qui accepteraient plus facilement en milieu urbain, surtout en Abidjan, un célibat réel ou masqué (la situation de "maîtresse" pouvant jouer un rôle non négligeable et qui n'a sûrement pas été appréhendé lors de l'enquête).

Le tableau 4 présente la proportions de femmes mariées par âge, entre 12 et 16 ans, selon les milieux d'habitat. On constate un décalage important entre les trois milieux. A 14 ans, 13 % des femmes sont déjà mariées en rural, contre 22 % en Abidjan. Ces différences résultent d'un nombre moins important en mileu urbain et plus particulièrement, en Abidjan, des mariages très précoces, fort répandus dans le milieu rural...

Tableau 4. - Proportions de femmes mariées selon le milieu d'habitat (E. P. R. 1978-79)

Ages	Rural	Urbain	Abidjan
12	2,9	1,3	1,0
13	6,1	2,5	2,4
14	13,4	6,5	5,4
15	27,0	17,7	12,4
16	45,8	32,2	22,3

Il faut voir ici une conséquence de la migration, mais aussi très certainement une conséquence de la scolarisation.

En effet, on constate que, plus le niveau d'instruction de la femme est élevé, plus elle se marie tard. Les femmes plus instruites ne réculent peut-être pas volontairement leur mariage, mais le temps qu'elles ont passé à l'école les a empêchées, de fait, de se marier plus jeunes. De plus, la scolarisation est plus importante en urbain et en Abidjan qu'en rural ; parmi les femmes ivoiriennes ayant suivi des études secondaires, c'est-à-dire, ayant fréquenté l'école aux âges de très forte nuptialité, 95 % de ces femmes sont du milieu urbain dans son ensemble (61 % sont des Abidjanaises, 34 % des urbaines).

Le tableau 5 présente les proportions de célibataires par groupes d'âges selon le niveau d'instruction. Ces données sont visualisées par le graphique 10. On constate que plus le niveau d'instruction de la femme est élevé, plus les proportions de célibataires sont importantes (jusqu'à l'âge de 30 ans) ; plus la femme passe de temps à l'école, plus son mariage est tardif. Ceci est mis en évidence par les âges moyens au mariage qui sont de 17,5 ans pour les analphabètes, 19,8 pour les femmes ayant un niveau d'instruction primaire, 23,8 pour celles ayant un niveau d'instruction secondaire et enfin, 24,6 ans pour celles ayant suivi des études supérieures.

Les femmes scolarisées étant essentiellement urbaines, ceci explique qu'en milieu urbain et en particulier en Abidjan, les proportions de célibataires soient beaucoup plus importantes aux "âges de scolarité" qu'en milieu rural.

Si ce type d'explication n'a pas été envisagée pour le sexe masculin, c'est que la forte nuptialité des hommes débute à un âge plus tardif que chez les femmes, âge auquel la majorité des hommes ont déjà terminé leurs études.

Tableau 5. - Proportions de célibataires par âge et par niveau d'instruction
Sexe Féminin. Nationalité Ivoirienne. EPR 78 - 79

Groupe d'âges	Illétrées %	Alphabétisé %	Niveau Primaire	Niveau Secondaire	Niveau Supérieur
10 - 14 ans	97,7	95,6	98,3	99,3	100,0
15 - 19 "	42,9	53,3	61,6	84,9	100,0
20 - 24 "	15,5	27,5	25,3	51,7	63,4
25 - 29 "	7,5	13,9	16,8	27,5	28,5
30 - 34 "	4,4	0,0	6,9	19,7	5,7
35 - 39 "	3,1	5,3	7,9	23,6	0,0
40 - 44 "	2,2	0,0	13,6	9,5	0,0
45 - 49 "	1,1	12,5	7,1	0,0	0,0
50 - 54 "	1,0	0,0	7,3	0,0	0,0
55 - 59 "	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0
60 ans et plus	1,0	0,0	0,0	0,0	0,0

3.2.2. - Savane - Forêt

On distingue en Côte d'Ivoire deux milieux écologiques bien distincts : globalement, la Forêt dense au Sud, et au Nord, la Savane. A des disparités de climat et de végétation entre ces deux zones, s'ajoutent des différences économiques, sociales et culturelles très importantes. Ces

Graphique 10_ Proportions de célibataires par groupe d'âges et selon le niveau d'instruction. Sexe féminin. Nationalité Ivoirienne. E.P.R. 78-79

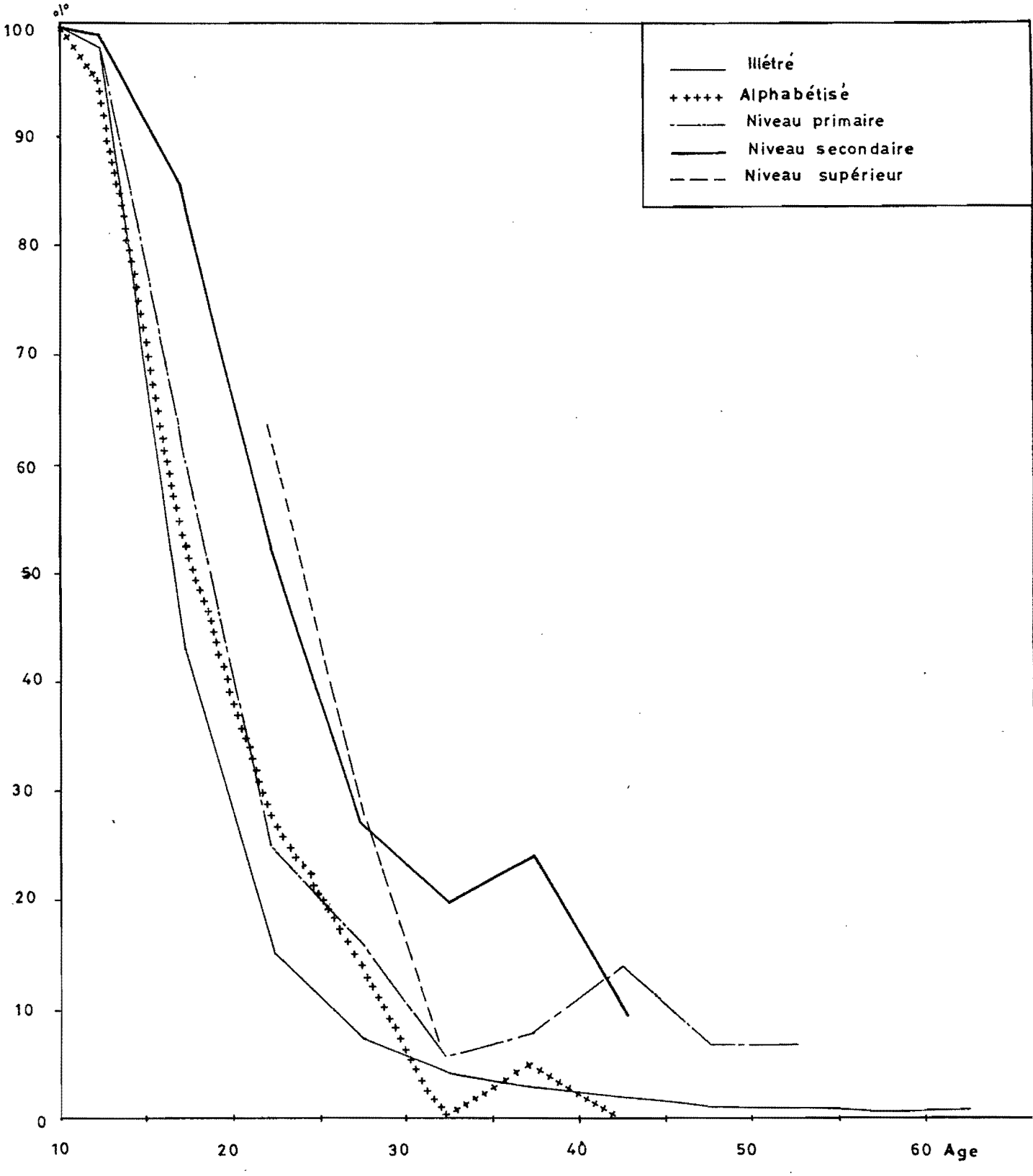

différences proviennent à la fois de la diversité des origines du peuplement de la Côte d'Ivoire et des diverses influences qui ont marqué toute l'histoire de l'implantation humaine du pays. Compte tenu de ces disparités, le comportement matrimonial diffère t-il d'une région à l'autre ?

Le graphique 11 représente les proportions de célibataires par sexe et groupe d'âges pour la Forêt et la Savane. Aucune différence notoire ne se dégage de la comparaison de ces proportions quel que soit le sexe. Cette opposition, Forêt, Savane au niveau global, n'a en fait que peu de sens. En effet, l'importance des migrations internationales, des déplacements internes de population et de l'urbanisation inégale selon ces zones, leur enlève une grande part de leur spécificité. Aussi faut-il envisager la comparaison au niveau de sous-populations plus homogènes : Savane rurale et Forêt rurale pour la population ivoirienne (le milieu urbain, quant à lui, est trop influencé par les migrations pour qu'un comportement différent puisse être dégagé).

Le graphique 12 représente les proportions de célibataires de nationalité ivoirienne, par sexe et groupe d'âges pour la forêt rurale et la savane rurale.

Chez les hommes, on remarque que l'intensité de la nuptialité est quasiment identique dans chaque zone (la fréquence du célibat définitif est approximativement égale à 5 %). Par contre, on constate que les proportions de célibataires sont légèrement plus élevées en savane rurale qu'en forêt rurale et cela jusqu'à l'âge de 30 - 34 ans. Ceci est peut-être le signe d'un âge au mariage plus tardif en savane rurale qu'en forêt rurale que la constitution de la dot pourrait, en partie, expliquer.

En ce qui concerne les femmes, l'intensité de la nuptialité est très légèrement supérieure en savane où les proportions de célibataires restent à tous les âges inférieures à celles observées en forêt : conséquence, un âge au mariage, en moyenne, plus jeune en savane rurale qu'en forêt rurale.
Cependant, entre 10 - 14 ans et 15 - 19 ans, les proportions sont très proches dans les deux zones où elles chutent de façon presque aussi

Graphique 11_ Proportions de célibataires par groupe d'âges et selon la région. Forêt-savane._ E.P.R. 78-79.

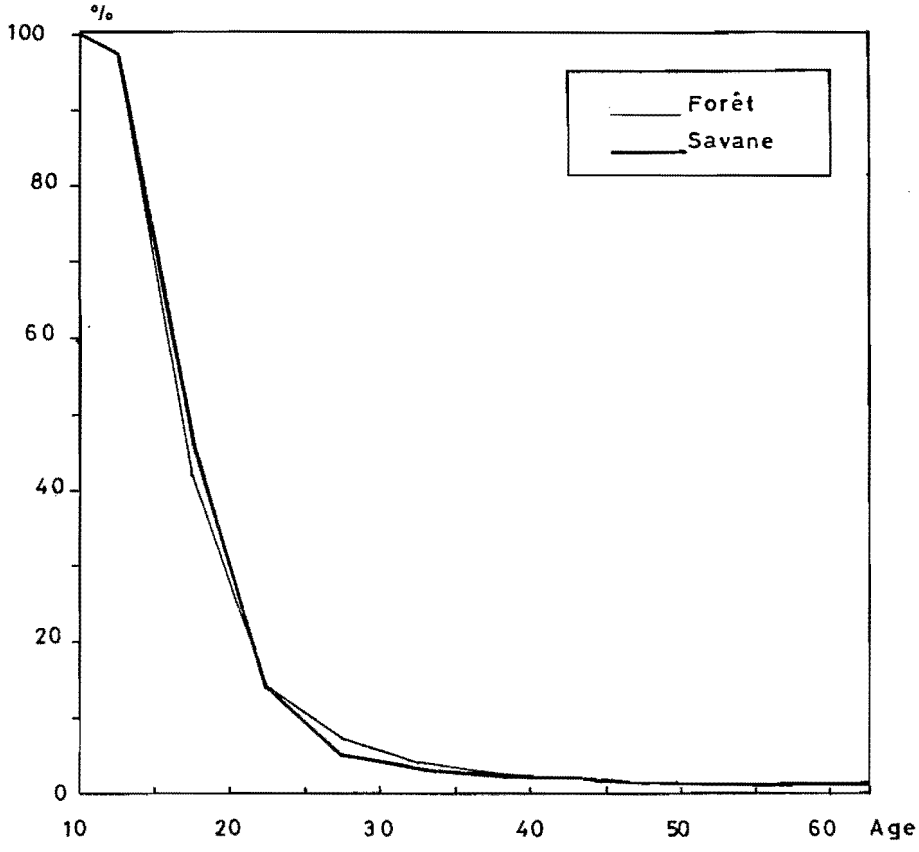

Sexe feminin

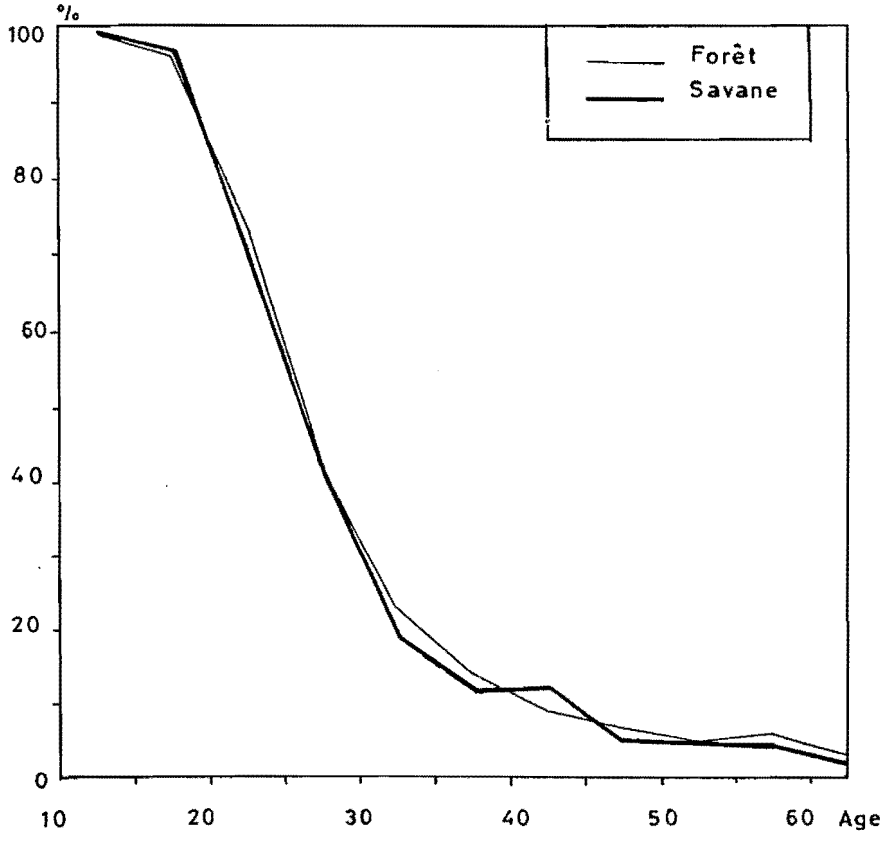

Sexe masculin

Graphique 12 — Proportions de célibataires par groupe d'âges - Forêt rurale - Savane rurale - Population ivoirienne . E P R . 78-79.

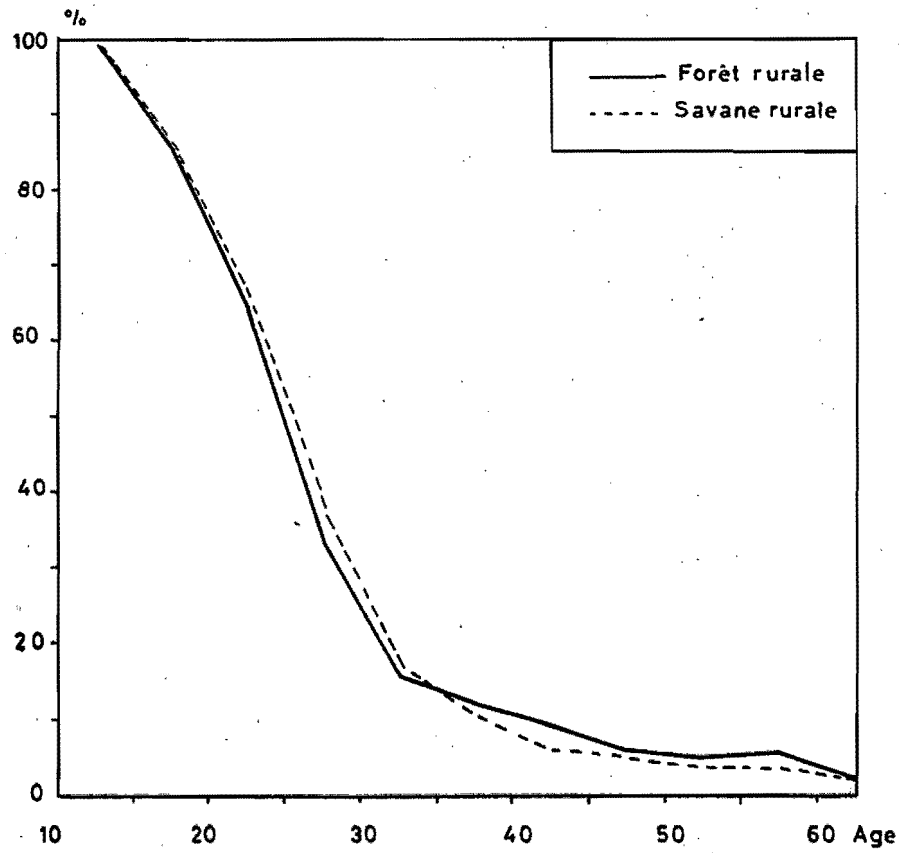

Sexe masculin

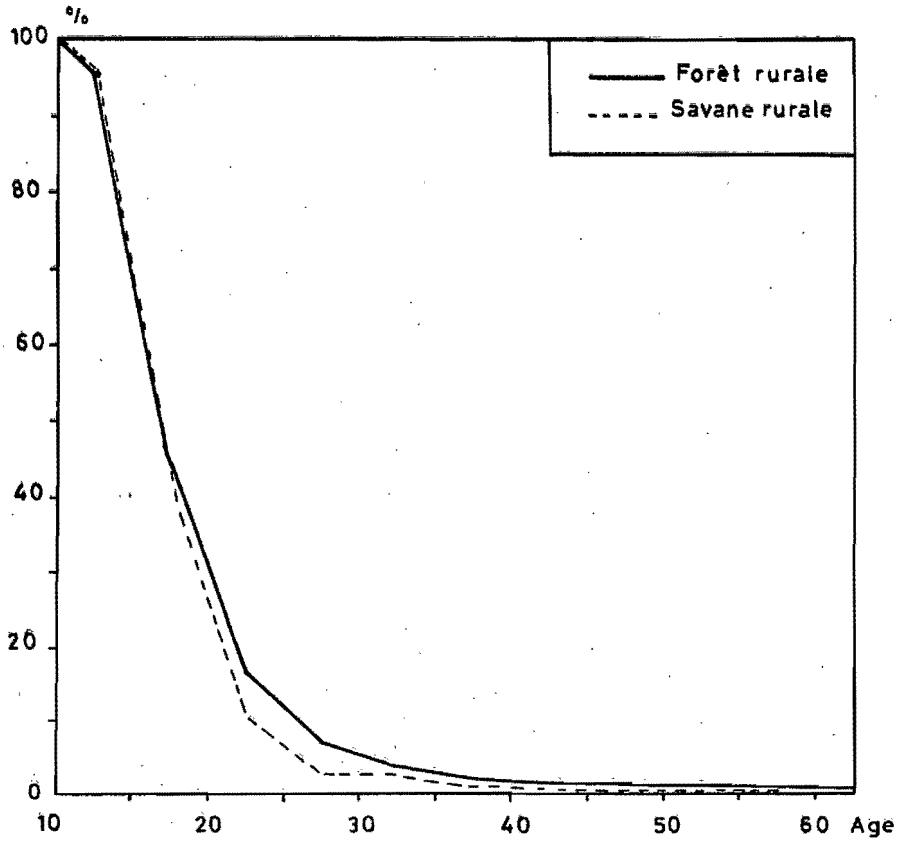

Sexe feminin

brutale : à 15-19 ans, 55,5 % des femmes sont déjà mariées en forêt rurale et 57,5 % le sont en savane rurale. Les mariages précoces semblent donc aussi répandus dans les deux zones.

3.3. - Comparaison des situations matrimoniales selon le groupe ethnique

Jusqu'à présent, on a décomposé la population de la Côte d'Ivoire en deux sous-populations : les Ivoiriens et les non-ivoiriens. Mais chacune de ces deux sous-populations à son tour peut-être décomposée en sous-groupes. La population de nationalité ivoirienne est composée d'un grand nombre d'ethnies, qui, de par leur culture et leur tradition ont des comportements matrimoniaux différents.

L'E. P. R. par souci de simplification distingue cinq grands groupes ethniques : les Akan, les Krou, les Mandé du Nord, les Mandé du Sud, les Voltaïques.

Les tableaux 6 et 7 présentent les proportions de célibataires pour chaque groupe ethnique que visualisent les graphiques 13, 14, et 15. Le graphique 13 permet de comparer les proportions de célibataires entre les sexes pour chacun des groupes ethniques. On retrouve dans chaque sous-population la précocité de la nuptialité féminine, l'écart d'âge important entre les sexes et une forte intensité de la nuptialité.

De légères différences apparaissent néanmoins, l'écart entre les proportions de célibataires des deux sexes est beaucoup plus important chez les Mandé du Nord et chez les Voltaïques que chez les Krou, les Akan et Mandé du Sud. Cet écart plus important est la conséquence d'une plus grande précocité de la nuptialité féminine chez les Mandé du Nord et les Voltaïques.

Le graphique 14 représente les proportions de femmes célibataires selon les groupes ethniques. Il apparaît ici très nettement que les femmes Mandé du Nord, Mandé du Sud et Voltaïques sont beaucoup plus précoces que les femmes du groupe Krou, et surtout du groupe Akan. A 20-24 ans, on compte 10 % de célibataires chez les Mandé du Nord, 12 % chez les Voltaïques, 13 % chez les Mandé du Sud, 20 % chez les Krou et 32 % chez les Akan. Néanmoins, les mariages plus tardifs des femmes Akan et Krou n'entraînent pas une intensité plus faible de leur nuptialité. Quelle que soit l'ethnie, à 50 ans, les proportions de célibataires avoisinent 1 %.

Tableau 6. - Proportions de célibataires par âge et par ethnie nationalité ivoirienne - sexe masculin

Groupes d'âges	Akan	Krou	Mandé du Nord	Mandé du Sud	Voltaïques
10-14 ans	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
15-19 "	98	97	98	96	97
20-24 "	73	72	82	64	78
25-29 "	40	32	48	28	46
30-34 "	18	15	17	13	22
35-39 "	13	9	8	10	16
40-44 "	9	7	5	8	7
45-49 "	7	6	3	5	4
50-54 "	6	4	2	4	4
55-59 "	6	4	3	6	4
60 et plus	3	3	2	3	3

Tableau 7. - Proportions de célibataires par âge et par ethnie nationalité ivoirienne - sexe féminin

Groupes d'âges	Akan	Krou	Mandé du Nord	Mandé du Sud	Voltaïques
10-14 ans	99 %	97 %	99 %	95 %	99 %
15-19 "	66	55	45	41	50
20-24 "	32	20	10	13	12
25-29 "	15	9	3	5	4
30-34 "	7	5	1	2	1
35-39 "	5	2	1	1	1
40-44 "	2	3	2	1	1
45-49 "	2	2	1	1	1
50-54 "	2	1	1	1	0
55-59 "	1	1	0	0	0
60 et plus	1	0	1	1	1

Graphique 13 — Comparaison des proportions de célibataires par groupe d'âges et par sexe selon les ethnies _ E.P.R. 78-79.

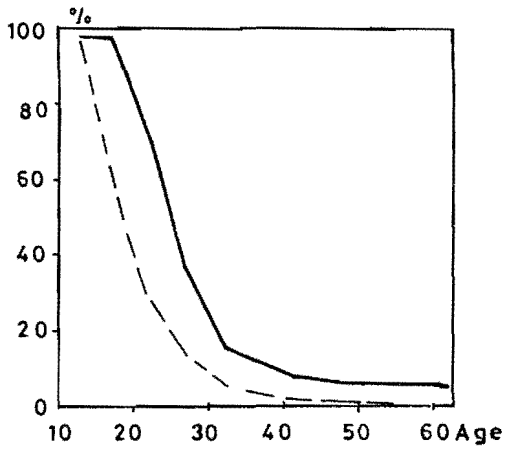

Akan

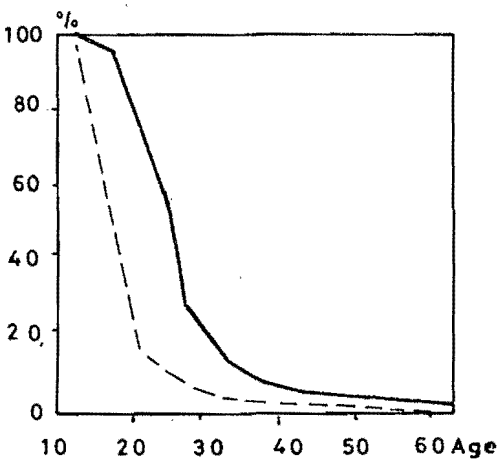

Krou

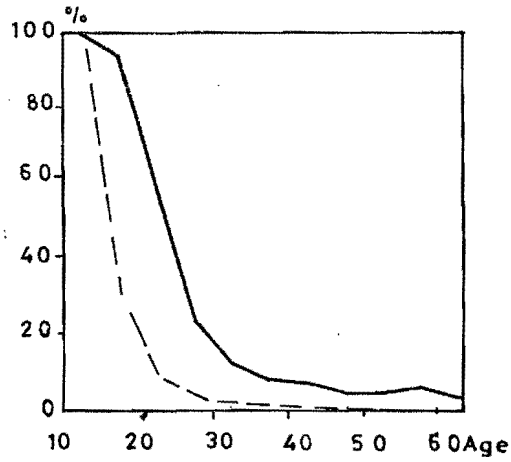

Mandé du sud

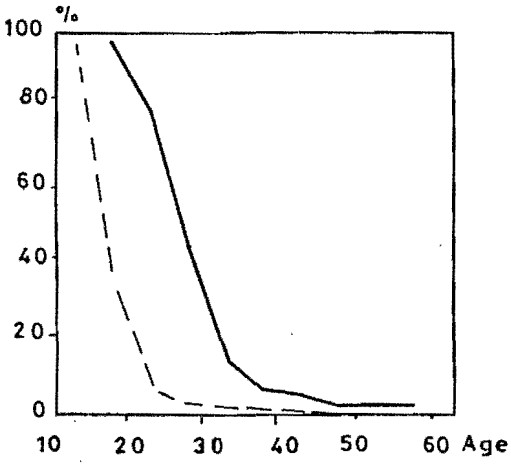

Mandé du nord

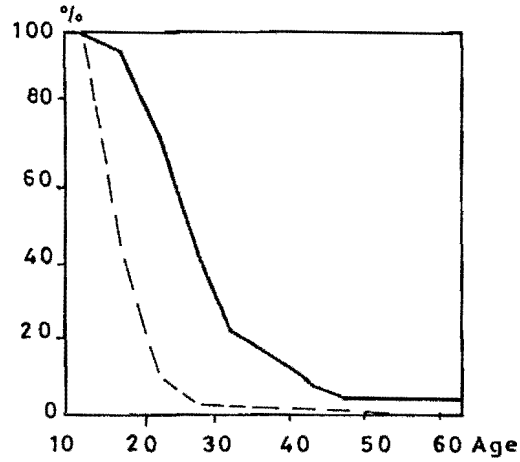

Voltaïques

Hommes
Femmes

Graphique 14 _ Proportion de célibataires par groupe d'âges et par ethnie
Sexe féminin. Nationalité Ivoirienne. E.P.R 78-79.

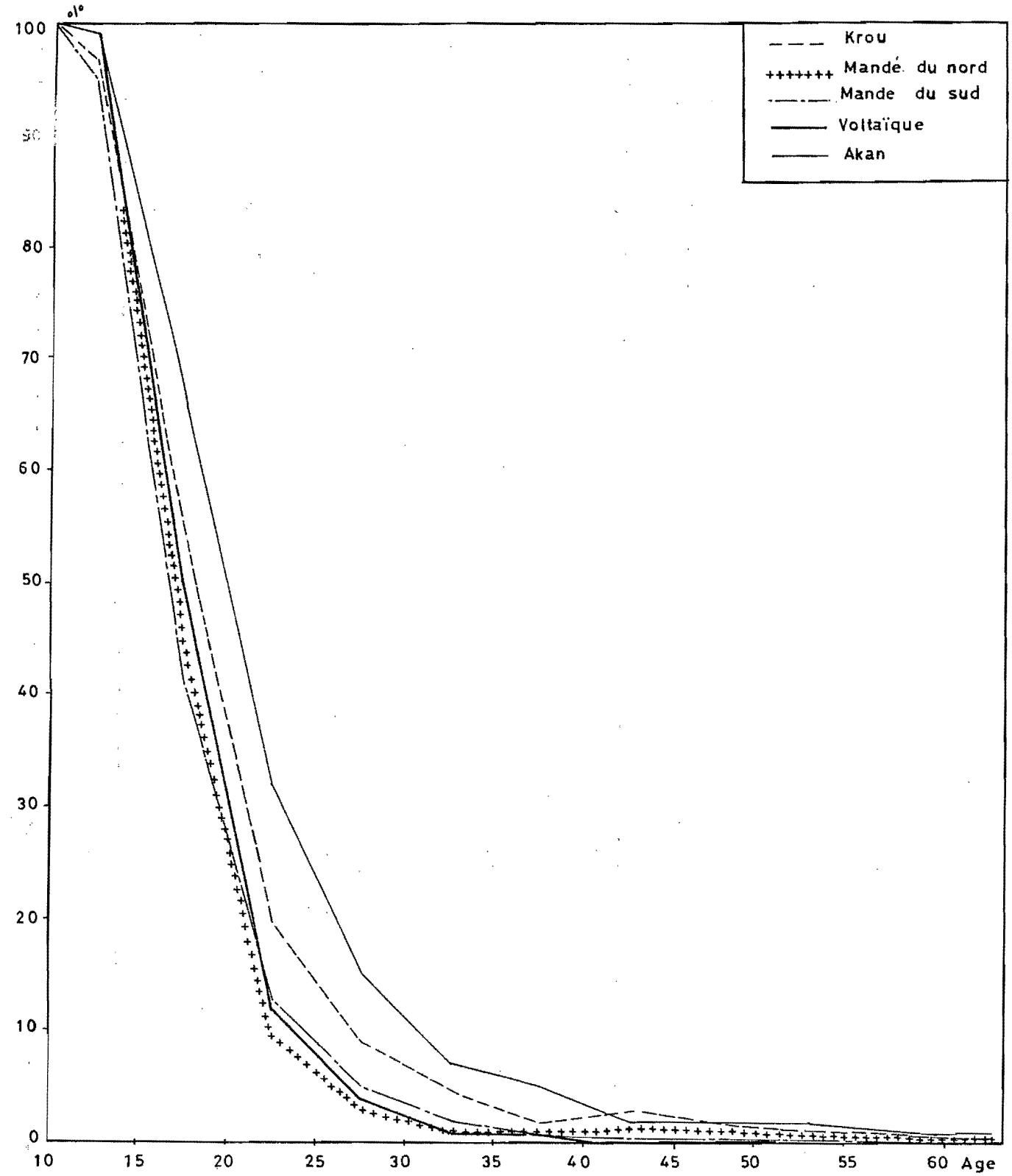

Graphique 15 — Proportions de célibataires par groupe d'âges et par ethnie.

Sexe masculin. Nationalité Ivoirienne. E.P.R. 78-79.

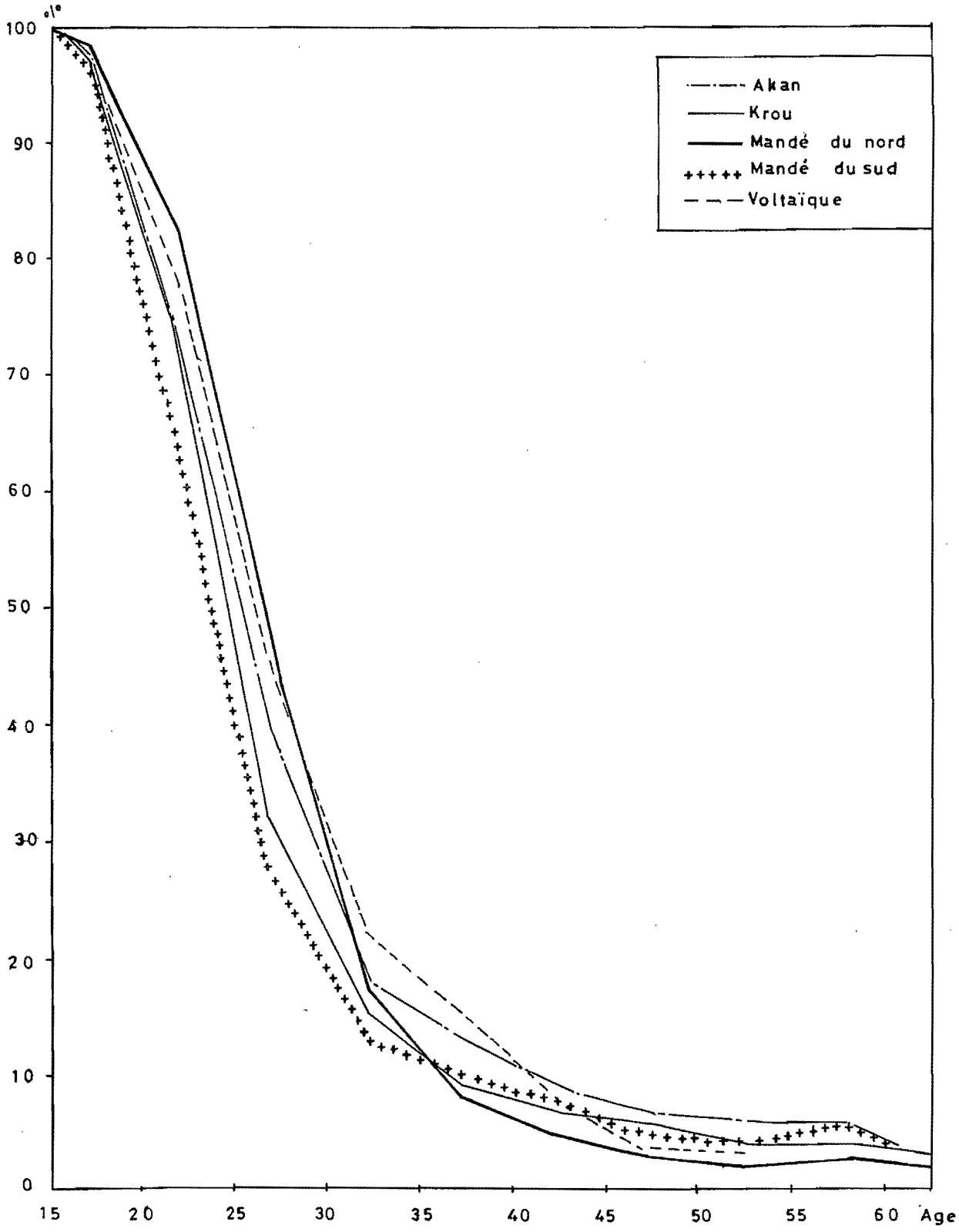

Le graphique 15 présente les proportions de célibataires du sexe masculin selon les ethnies. Là encore, des décalages importants apparaissent mais de façon différente que pour les femmes. Les proportions de célibataires les plus élevées s'observent chez les Mandé du Nord et les Voltaïques, ethnies où la nuptialité des femmes est la plus précoce. Les Mandé du Sud et les Krou sont ceux chez lesquels on observe les proportions de célibataires les plus faibles (1). Concernant le célibat définitif, on observe chez les hommes de légères différences selon les ethnies. Les Mandé du Nord sont ceux qui se marieraient le plus (2,4 % de célibataires à 50 ans), les Akan, ceux qui se marieraient le moins (6,3 % de célibataires à 50 ans).

3.4. - Mariages inter-ethniques

Malgré l'intense mobilité de la population ivoirienne et la cohabitation des différentes ethnies sur l'ensemble du territoire, une forte "endogamie" se maintient au niveau des grands groupes ethniques. Le tableau 8 met en évidence ce phénomène.

Pour les hommes, les Akan demeurent les plus "endogames" à 98 % et les Voltaïques les moins endogames à 92,3 %, alors que les femmes de tous les groupes ethniques restent "endogames" à 96 %. Seules les femmes du groupes Akan se démarquent très légèrement en se mariant seulement à 95 % avec des hommes de leur groupe ethnique. Les hommes Mandé du Nord, traditionnellement migrants et disseminés sur l'ensemble du territoire sont fortement exogames (à 7 %) et sont les plus diversifiés au niveau de leurs unions exogamiques.

---

(1) - on retrouve ici les différences observées entre la Forêt (qu'occupent en majorité, les Akan, les Krou et les Mandé du Sud) et la Savane (peuplée essentiellement par les Mandé du Nord et Voltaïques). Les commentaires proposés au sujet de la comparaison Savane - Forêt sont donc toujours valables ici.

On peut noter la proportion relativement "élevé" de mariages entre les Akan et les Voltaïques, des deux sexes, conséquence très certainement du nombre particulièrement important d'émigrés d'ethnie voltaïque installé en pays Akan.

Il faut souligner, enfin, que seules ont été distinguées les unions entre grands groupes ethniques, et que de ce fait, les mariages à l'intérieur d'un groupe de deux individus d'ethnies différentes n'ont pas été pris en compte, ici ce qui a pour conséquence une sous estimation des mariages exogamiques.

Tableau 8 - Ethnie des conjoints : Nationalité ivoirienne -

Ethnie époux / Ethnie épouse	Akan % H	Krou % H	Mandé Nord % H	Mandé sud % H	Voltaïque % H
Akan	98,0 308.774 95,0	1,7 2.919 0,9	2,5 3.650 1,1	1,7 2.075 0,6	4,2 5.511 1,7
Krou % F	0,9 2.693 1,5	97,0 166.149 96,2	0,8 1.094 0,6	1,1 1.376 0,8	0,7 936 0,5
Mandé Nord % F	0,3 864 0,6	0,4 680 0,5	93,0 133.976 96,0	0,1 309 0,2	2,3 2.944 2,1
Mandé Sud % F	0,2 792 0,6	0,8 1.498 1,2	1,5 2.118 1,5	97,0 118.246 96,0	0,5 689 0,5
Voltaïque % F	0,5 1.482 1,2	0,1 157 0,1	2,2 3.050 2,4	0,1 128 0,1	92,3 119.587 96,0

IV - NUPTIALITE DE LA POPULATION ETRANGERE

Les grandes caractéristiques de la répartition de la population non-ivoirienne selon le statut matrimonial ont déjà été présentées au chapître 2. Rappelons-les brièvement ici :

Chez les hommes : des proportions de célibataires qui diminuent de façon assez lente, conséquence de mariages relativement tardifs du fait de la migration et un célibat définitif relativement élevé (8 % à 50 ans).

Chez les femmes : le trait le plus marquant est la précocité de la nuptialité que traduit la chute extrêmement rapide des proportions de célibataires (9,7 % de femmes seulement restent célibataires dans le groupe 20-24 ans). Par ailleurs, il convient de signaler la très forte proportion de veuves, comme cela est aussi le cas pour la population ivoirienne.

Etant donné l'hétérogénéité de la population étrangère résidant en Côte d'Ivoire, il apparaît indispensable d'envisager séparément les différentes nationalités qui composent cette sous-population pour mieux en cerner le comportement matrimonial.

4.1. - Comparaison des proportions de célibataires selon l'âge et la nationalité

Le graphique 16 présente les variations des proportions de célibataires par âge et par sexe pour les "quatre nationalités" les plus représentées en Côte d'Ivoire (1).

---

(1) - la population étrangère de la Côte d'Ivoire était composée en 1978 de 45,0 % de Voltaïques, 25,9 % de Maliens, de 9,7 % de Guinéens, 3,3 % de Ghanéens : ces quatre nationalités représentent 83,9 % de la population étrangère de Côte d'Ivoire.

Graphique 16 — Comparaison des proportions de célibataires par sexe et groupe d'âges selon la nationalité. E.P.R. 78-79.

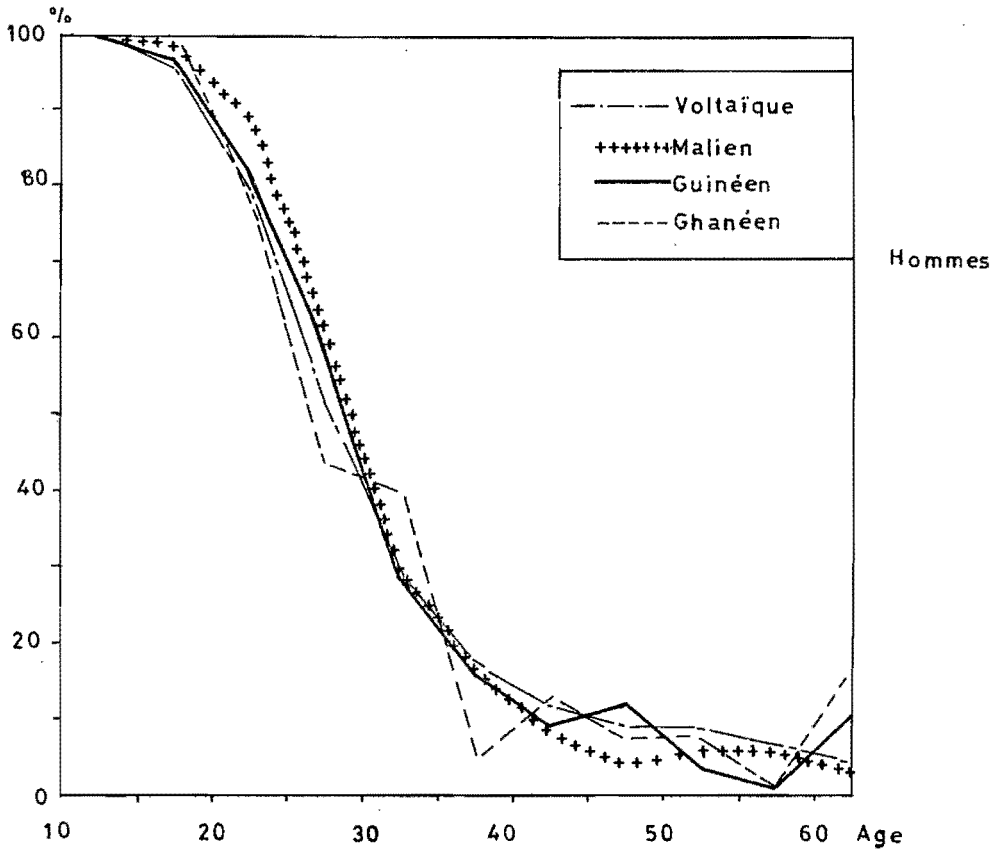

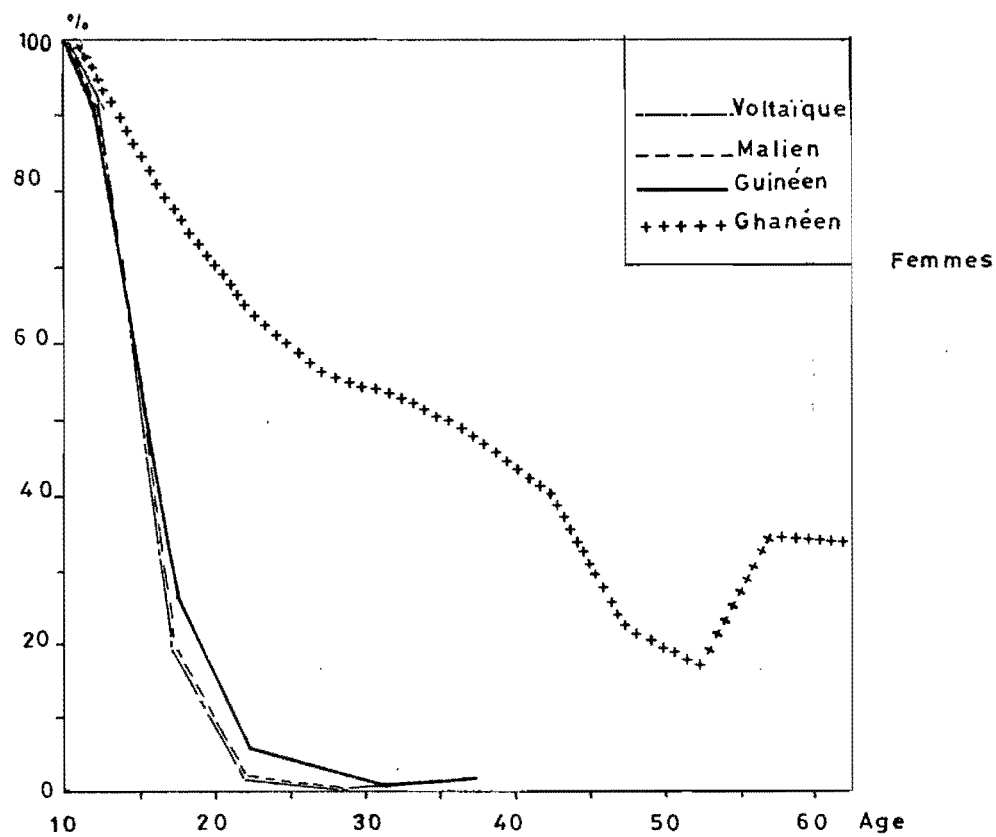

Chez les hommes, il est difficile de faire ressortir une tendance générale. On peut néanmoins remarquer que jusqu'à l'âge de 30 ans, les proportions de célibataires maliens sont supérieures à celles des autres nationalités, ce qui a pour conséquence un mariage plus tardif. L'âge moyen au premier mariage des Maliens est estimé à 29, 7 ans, alors que pour les Voltaïques il est estimé à 28, 5 ans. Au délà de 30 ans, seules les courbes représentant les proportions de célibataires maliens et voltaïques ont une allure régulière : celles représentant les proportions de célibataires guinéens et ghanéens présentent de très fortes irrégularités difficilement explicable, si ce n'est par la très faible représentation de ces nationalités dans l'échantillon de l'enquête, aboutissant à ces résultats non significatifs.

Chez les femmes, on constate une grande homogénéité du comportement matrimonial. Pour les Voltaïques, les Maliennes et Guinéennes, les trois courbes sont pratiquement confondues et leur chute rapide traduit l'extrême précocité du mariage de ces femmes. L'âge moyen au premier mariage est estimé à 16, 2 ans pour les voltaïques, et 15, 9 ans pour les Maliennes. L'intensité de la nuptialité est très forte ; dès 25 ans, seulement 1 % des femmes maliennes et Voltaïques sont encore célibataires ; pour les Guinéennes, ce n'est qu'à partir de 30 ans que cette proportion est atteinte. Les Ghanéennes présentent un comportement très original. A tous les âges, les proportions de célibataires sont extrêmement élevées ; à 20-24 ans on compte 64 % de célibataires, à 40 ans elles sont encore à 29 % célibataires. L'importance de ce célibat est dû en grande partie, au fort contingent de prostituées que compte la population féminine Ghanéenne en Côte d'Ivoire.

4. 2. - Comparaison des proportions de célibataires selon l'âge et la nationalité par milieu d'habitat

A un niveau plus fin de découpage tels les milieux d'habitat, il n'est possible de prendre en compte que les populations maliennes et voltaïques, suffisamment réprésentées pour que les données soient significatives. Les graphiques 17 et 18 présentent les variations des proportions de célibataires selon l'âge, par nationalité, par sexe et par milieu.

Graphique 17_Proportion de célibataires par groupe d'âges selon les milieux d'habitat. Nationalité voltaïque. E.P.R. 78_79.

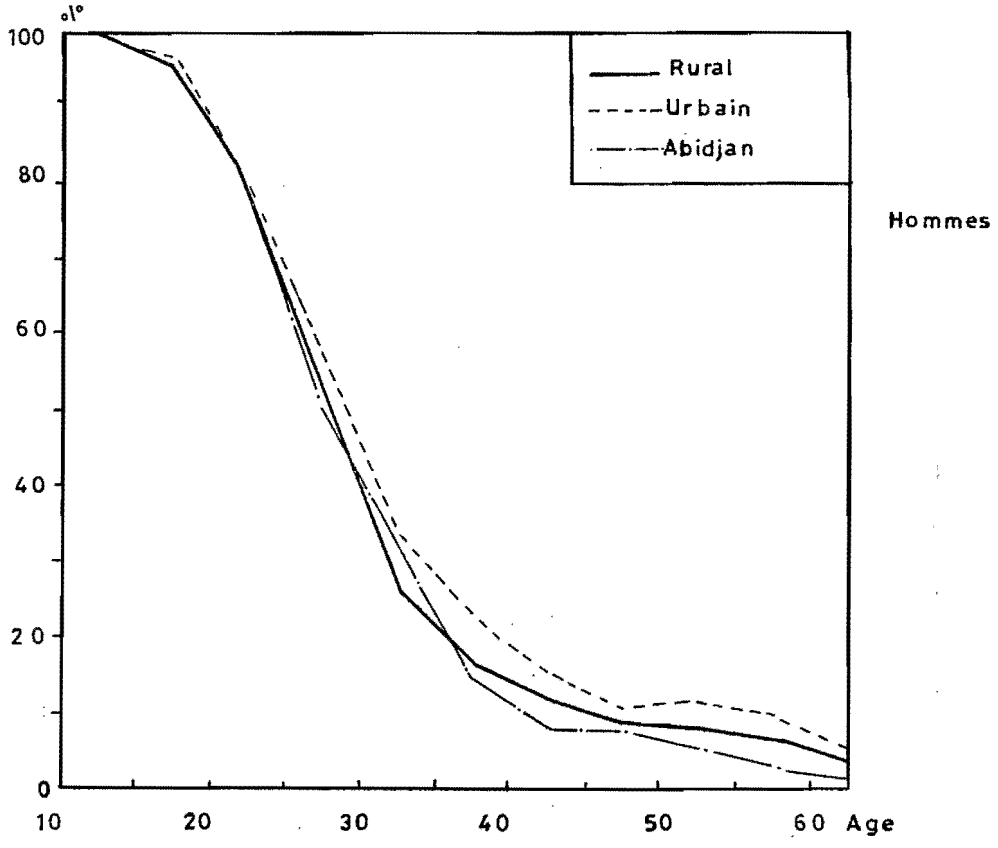

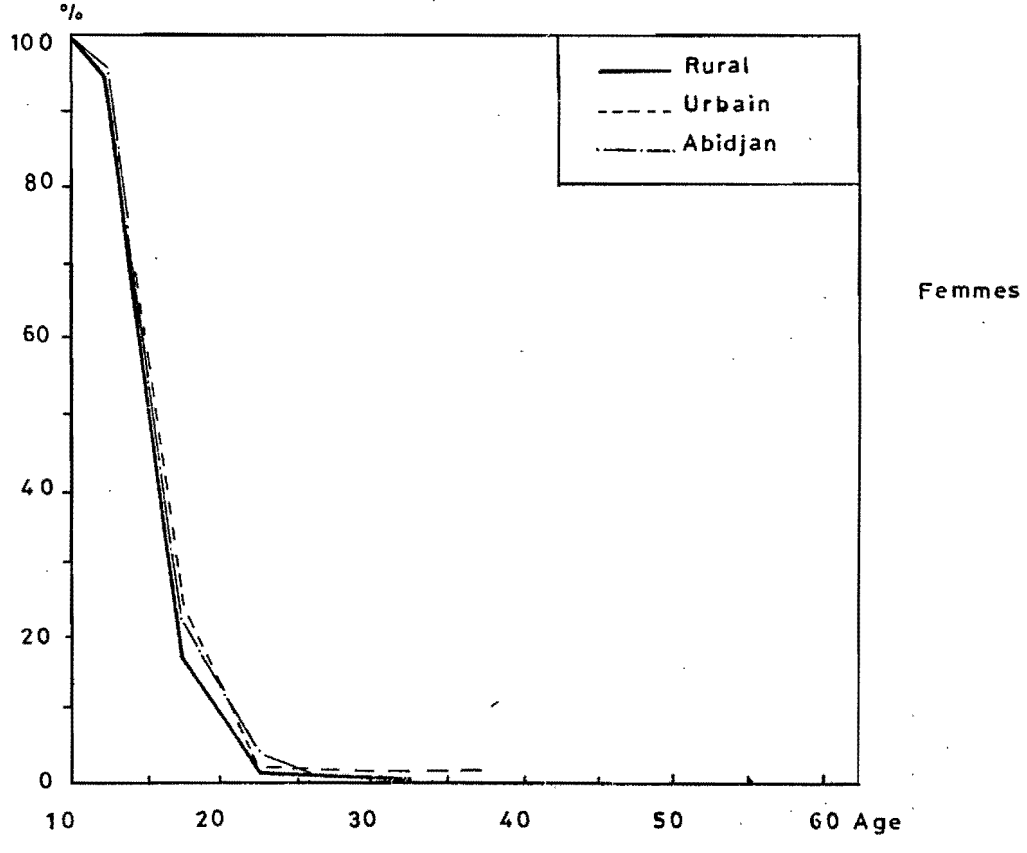

Graphique 18 — Proportion de Célibataires par groupe d'âges selon les milieux d'habitat nationalité malienne E.P.R. 1978-79.

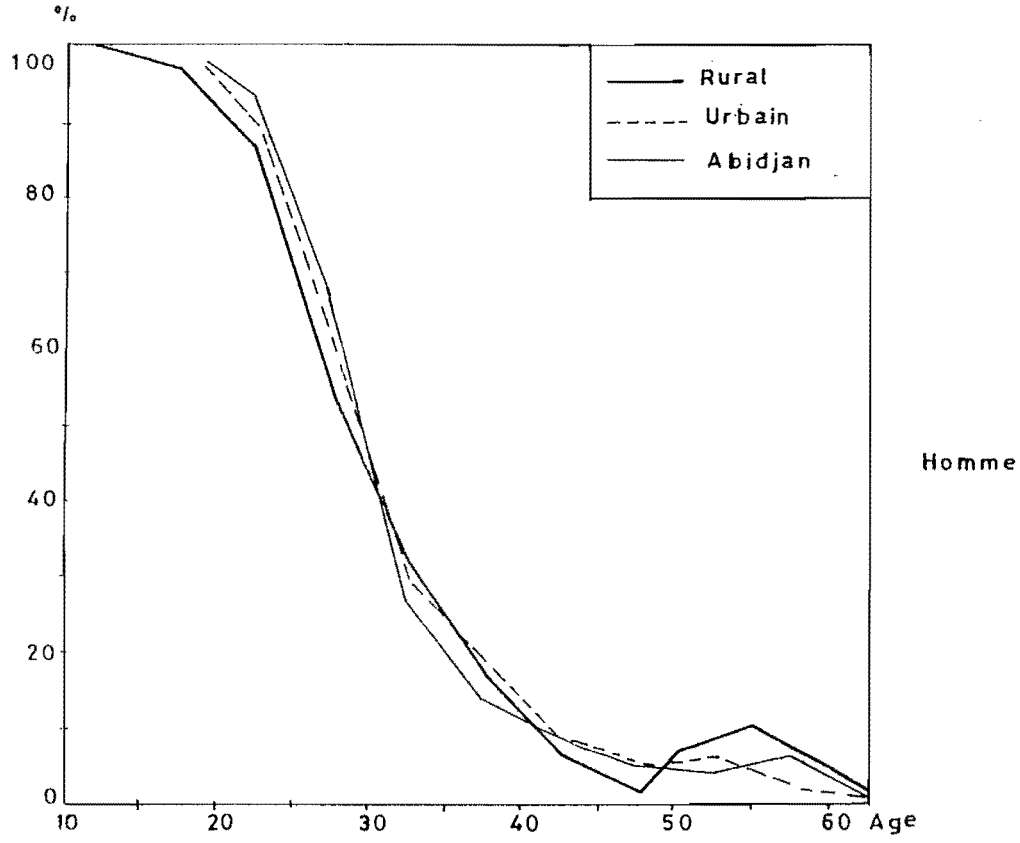

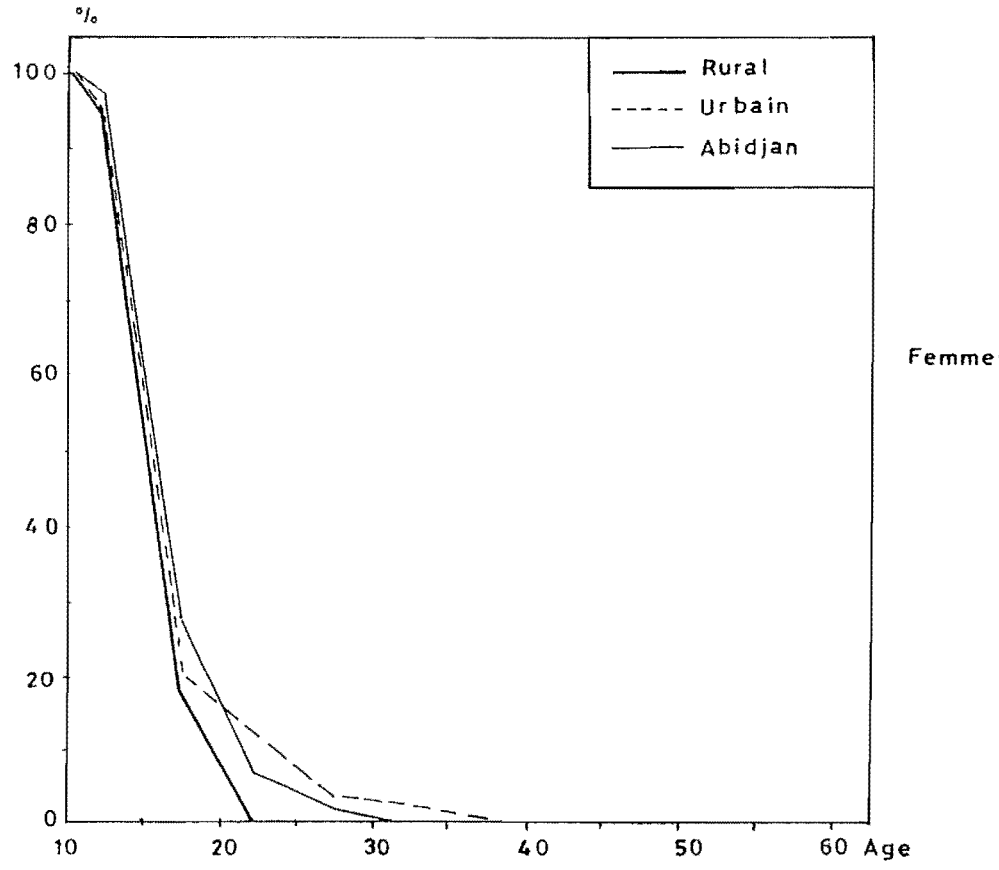

Chez les hommes voltaïques (cf. graphique 17), jusqu'à l'âge de 25 ans, les proportions de célibataires sont identiques quel que soit le milieu. Au délà de cet âge, le célibat décroît assez rapidement et de façon très analogue, en Abidjan et en milieu rural. Par contre, en milieu urbain, les proportions de célibataires restent toujours très élevées. Ce phénomène, assez original par rapport à ce qui avait été observé chez les Ivoiriens, est peut-être dû à la particularité du milieu urbain dans l'itinéraire des migrants surtout chez les Voltaïques. Ces derniers s'installent essentiellement dans le milieu rural et en Abidjan, le milieu urbain restant souvent un lieu de transit dans lequel le migrant contracterait rarement une union.

Pour les Maliens (cf. graphique 18) jusqu'à l'âge de 30 ans, on retrouve les décalages observés pour les Ivoiriens : plus grande précocité de la nuptialité en rural qu'en urbain et en urbain qu'en Abidjan. Un grand nombre de Maliens se fixent au milieu urbain et la faible nuptialité constatée en ville chez les Voltaïques ne se retrouve pas ici.

En ce qui concerne les femmes, on observe de 15 à 25 ans chez les Voltaïques (cf. graphique 17) des proportions de célibataires quasiment identiques avec cependant des proportions légèrement plus faibles en milieu rural, les femmes Voltaïques s'installant en milieu rural sont pour la grande majorité des femmes qui viennent rejoindre leur mari et la très faible proportion de femmes Voltaïques, arrivant célibataires en Côte d'Ivoire, s'installeraient en priorité en milieu urbain. Un phénomène identique s'observe chez les Maliennes (cf. graphique 18) où le décalage entre le rural, d'une part, et Abidjan d'autre part, est plus prononcé que chez les Voltaïques.

Globalement, les hommes maliens auraient tendance à se marier plus vieux que les Voltaïques alors que les femmes des deux nationalités se marieraient approximativement aux mêmes âges.

V - LES MARIAGES INTER-NATIONALITES

Depuis de nombreuses années, la Côte d'Ivoire trouve son originalité dans l'hétérogénéité de sa population et dans l'importance de cette population étrangère résidente dans le Pays. Cette situation favorise t-elle le brassage des populations ? Le tableau 9 donne la répartition des ces mariages inter-nationalités au niveau national. On constate que la grande majorité des unions se font entre individus de la même nationalité : 98,4 % des Ivoiriens se marient avec des Ivoiriennes, et 97,5 % des Ivoiriennes se marient à des Ivoiriens. Pour les étrangers de chaque nationalité, le niveau "d'endogamie" reste aussi très élevé, bien que n'atteignant que 84,6 % chez les Guinéens.

Les étrangers des deux sexes se mariant à un individu d'une autre nationalité se marient essentiellement à des personnes de nationalitéivoirienne. Parmi les 15,4 % de Guinéens ne se mariant pas à des Guinéennes, 11,2 % d'entre eux se marient à des Ivoiriennes. Le même phénomène s'observe chez les Voltaïques. On note la même tendance chez les femmes bien que beaucoup moins prononcée. Il convient de souligner à ce niveau que la législation permettant à une étrangère se mariant à un Ivoirien, de contracter la nationalité ivoirienne, doit masquer ici un certain nombre de mariage entre étrangères et Ivoiriens.

Les mêmes croisements effectués au niveau des milieux d'habitat (tableaux 10 à 12) font apparaître une tendance à "l'exogamie" plus prononcée en Abidjan qu'en urbain, et en urbain qu'en rural. Le fait de vivre en ville, et surtout en Abidjan, grande métropole internationale, favoriserait le brassage des nationalités. Seuls les originaires des deux sexes de Haute-Volta ne suivent pas cette tendance puisque leur niveau "d'exogamie" est plus élevé en milieu urbain qu'en Abidjan. Le fait déjà souligné, que les villes de Côte d'Ivoire sont pour beaucoup de Voltaïques un lieu de transit est peut-être à l'origine de cette situation particulière.

Tableau 9 - Nationalité comparée des conjoints - Ensemble national

Nationalité époux / Nationalité épouse	Ivoirien % H	Voltaïque % H	Malien % H	Guinéen % H	Autre Africain % H	non Africain % H
Ivoirien	98,4 864.803 97,5	5,7 8.080 0,9	7,8 6.431 0,7	11,2 3.265 0,4	10,7 3.792 0,4	2,6 304 0,1
Voltaïque	0,4 3.266 2,4	93,0 130.798 96,0	1,6 1.346 1,0	0,7 199 0,1	1,6 575 0,4	0,7 78 0,1
Malien	0,6 5.262 6,6	0,6 869 1,2	89,0 73.329 90,2	2,9 846 1,1	1,5 473 0,7	0,3 41 0,2
Guinéen	0,2 1.655 6,0	0,1 160 0,6	1,1 871 3,1	84,6 24.699 89,5	0,7 211 0,8	0,0 0 0,0
Autre Africain	0,3 3.194 9,2	0,5 715 2,0	0,4 418 1,2	0,5 152 0,4	85,0 30.090 86,6	1,5 179 0,6
Non Africain	0,1 676 5,5	0,1 53 0,4	0,1 46 0,4	0,1 29 0,2	0,5 212 1,7	94,9 11.216 91,8

Tableau 10 - Nationalité comparée des conjoints - milieu rural

Nationalité époux / Nationalité épouse	Ivoirien % H	Voltaïque % H	Malien % H	Guinéen % H	Autres Africains % H
Ivoirien	99,1 650.494 98,6	5,1 4.438 0,7	7,3 2.362 0,3	8,6 1.062 0,2	10,2 839 0,1
Voltaïque	0,3 1.773 2,1	94,3 81.101 97,0	1,1 349 0,4	0,7 85 0,2	2,3 259 0,3
Malien	0,3 2.140 6,7	0,2 101 0,3	90,8 29.434 92,3	1,8 218 0,7	0,0 0 0,0
Guinéen	0,1 623 5,1	0,2 82 0,7	0,8 268 2,2	88,5 10.948 92,0	0,0 0 0,0
Autres Africains	0,2 203 2,8	0,2 144 2,8	0,0 0 0,0	0,4 54 0,7	87,5 6.902 94,5

Tableau 11 - Nationalité comparée des conjoints - milieu urbain

Nationalité époux / Nationalité épouse	Ivoirien % H	Voltaïque % H	Malien % H	Guinéen % H	Autre Africain % H	Non Africain % H
Ivoirien % F	96,6 121.391 93,7	10,0 2.095 1,6	8,2 2.508 1,9	0,0 1.520 1,2	18,3 1.920 1,5	5,0 92 0,1
Voltaïque % F	0,5 655 3,3	86,7 18.171 92,6	1,6 484 2,5	0,0 80 0,4	1,9 200 1,0	1,3 24 0,1
Malien % F	1,5 1.937 6,5	1,7 370 1,2	88,5 26.913 89,9	0,0 391 1,3	2,5 268 0,9	2,2 41 0,1
Guinéen % F	0,6 808 7,9	0,2 45 0,4	0,9 287 2,8	97,8 9.076 88,3	0,5 56 0,5	0,0 0 0,0
Autre Africain % F	0,6 776 8,3	1,1 242 2,6	0,7 227 2,4	0,0 14 0,2	76,0 7.994 85,9	2,8 51 0,5
Non Africain % F	0,2 132 7,0	0,3 27 1,4	0,0 19 1,0	0,0 0 0,0	0,8 82 4,3	88,7 1.630 88,2

Tableau 12 - Nationalité comparée des conjoints : Abidjan

Nationalité époux / Nationalité épouse	Ivoirien % H	Voltaïque % H	Malien % H	Guinéen % H	Autre Africain % H	Non Africain % H
Ivoirien % F	96,0 92.918 95,0	4,6 1.547 1,6	8,0 1.561 1,6	12,0 683 0,7	8,0 1.033 1,0	1,8 171 0,1
Voltaïque % F	0,8 838 2,5	93,0 31.526 95,0	2,6 513 1,5	0,6 34 0,1	0,9 116 0,3	0,6 54 0,6
Malien % F	1,2 1.185 6,2	1,2 398 2,1	87,0 16.982 89,3	4,1 237 1,2	1,6 205 1,1	0,0 0 0,0
Guinéen % F	0,2 224 4,1	0,1 33 0,6	1,6 316 5,8	81,0 4.675 86,5	1,2 155 2,9	0,0 0 0,0
Autre africain % F	1,2 1.080 8,4	1,0 233 1,8	0,7 155 1,2	1,8 84 0,6	87,3 11.240 87,9	1,3 128 1,0
Non Africain % F	0,6 544 5,4	0,1 26 0,3	0,1 27 0,3	0,5 29 0,3	1,0 130 1,3	96,4 9.345 92,5

VI - LA POLYGAMIE

Depuis l'adoption, en 1964, par la Côte d'Ivoire du Code de Droit Civil, la polygamie n'est pas reconnue par la loi (1) : cette mesure aurait dû entraîner sa disparition progressive. Or en 1978-79, 24,4 % des hommes mariés se déclarent polygames. Ce chiffre est très certainement sous-estimé du fait de la non-reconnaissance par la loi de ce type d'union qui entraîné l'apparition de situations matrimoniales complexes (non appréhendées par l'E. P. R.) ayant pour effet de masquer, en partie, la polygamie.

Avant d'aborder l'analyse statistique de la situation de la polygamie il semble utile d'apporter quelques précisions sur "le fonctionnement" de cette pratique.

On explique généralement l'existence de la polygamie par un nombre excédentaire de femmes. Compte tenu de l'équilibre biologique entre les sexes et de la faiblesse du célibat définitif, ce type d'explication ne peut-être retenu(2).

Le facteur essentiel qui permet la pratique de la polygamie est la différence d'âge au mariage entre les hommes et les femmes. Les femmes se mariant à des âges plus jeunes que les hommes, ceux-ci se trouvent en présence d'un nombre de femmes en âge de se marier excédentaire par rapport à eux (puisque plus jeunes). Cet écart d'âge permet aux hommes déjà mariés de prendre éventuellement une épouse supplémentaire. La mortalité différentielle entre les hommes et les femmes à partir d'un certain âge accentue l'excédent de femmes et favorise la polygamie.

---

(1) - La loi d'octobre 1964 institutionnalise le mariage légal et monogame.

(2) - De plus, en Côte d'Ivoire, du fait de la migration essentiellement masculine, il existe un très net déséquilibre entre les sexes (à âge égal) au profit des hommes largement excédentaires.

Pour mesurer l'incidence de la polygamie dans la population, on dispose de trois types d'indices :

- Le taux de polygamie qui donne la proportion de polygames parmi les hommes mariés
- Le nombre moyen d'épouses par polygame qui mesure l'intensité de la polygamie
- Le nombre moyen d'épouses par homme marié ou indice de polygamie.

6.1. - Comparaison des indices de polygamie en 1965 et 1978-1979

Le tableau 13 permet la comparaison à différentes dates des indices de polygamie (1) selon l'âge dans le milieu rural et en Abidjan.

Pour le milieu rural, le graphique 19 met en évidence une diminution des indices de polygamie de 1965 à 1978-1979, en particulier à partir de 40-49 ans. Malgré ce léger déclin, on constate en 1978-1979 la persistance de cette forme d'union puisque l'indice de polygamie, à partir de 50-59 ans, est égal à 146 femmes pour 100 hommes mariés, et à 60-64 ans à 153 femmes pour 100 hommes mariés. Les valeurs de cet indice en 1965 étaient, aux mêmes âges, de 164 femmes pour 100 hommes mariés.

Pour Abidjan, par contre, le graphique 20 fait apparaître une augmentation de l'indice de polygamie, à partir de 40 ans. A 40-49 ans il était égal à 124 en 1963 (2) contre 135 en 1978-1979. Cette évolution paradoxale est certainement liée au phénomène migratoire, l'augmentation de la population d'Abidjan étant surtout le fait d'étrangers et de ruraux ivoiriens. Ces immigrants en grande majorité polygames "d'origine" auraient conservé cette pratique, ce qui expliquerait l'augmentation de l'indice entre 1965 et 1978-1979.

Le fait que l'indice de polygamie en 1978 ne soit supérieur à celui de 1963 qu'à partir de 40 ans semble confirmer cette hypothèse.

---

(1) - Nous utiliserons ici le mot polygamie dans le sens de Polygynie.

(2) - "Etude Socio économique de la zone urbaine d'Abidjan. 1963 - 1966" : - Ministère du Plan. SEMA.

Tableau 13 - Comparaison des indices de Polygamie selon l'âge en 1965 (1) et 1978-1979 (2) en milieu rural. En 1963 (3) et 1978-79 en Abidjan

Milieu / Groupes d'âges	Rural		Abidjan	
	1965	1978-79	1963	1978-79
15-19 ans	100	104	100	103
20-24 "	104	107	108	106
25-29 "	112	113		108
30-34 "	123	120	114	112
35-39 "	133	129		118
40-49 "	150	139	124	135
50-59 "	164	146	130	142
60-69 "	164	153	116	147
70 et plus	-	143	-	148
Ensemble	143	133	117	120

(1) - 1965 - Synthèse des études régionale 1962 - 1965

(2) - 1978-79 - Enquête démographiques à passages répétés

(3) - 1963 - Etude socio économique de la zone urbaine d'Abidjan

Source : AHONZO E. BARRERE B. KOPYLOV P.
"Population de la Côte d'Ivoire"
Direction de la Statistique - 1984 Abidjan.

Graphique 19-Comparaison des indices de polygamie, milieu rural. 1965, 78 —79.

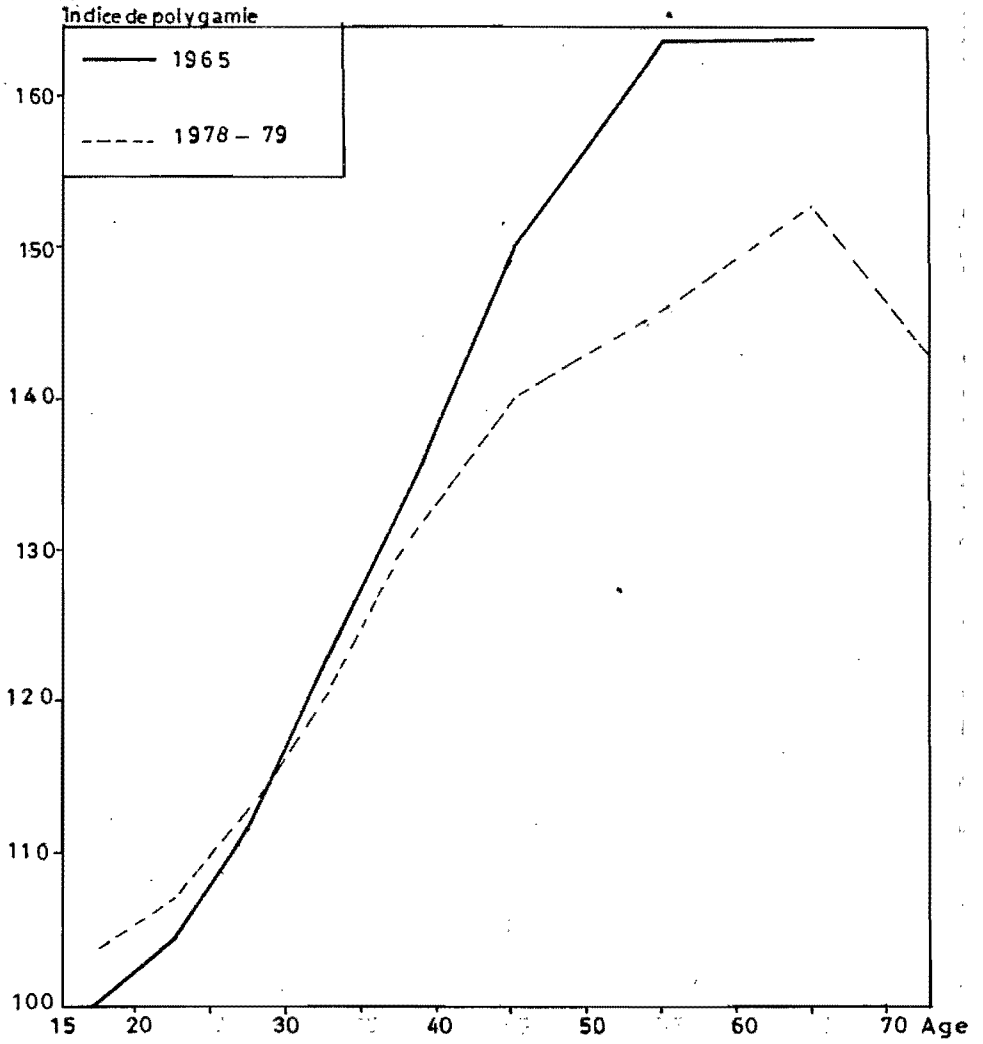

Graphique 20-Comparaison des indices polygamie. Abidjan. 1963, 1978-79.

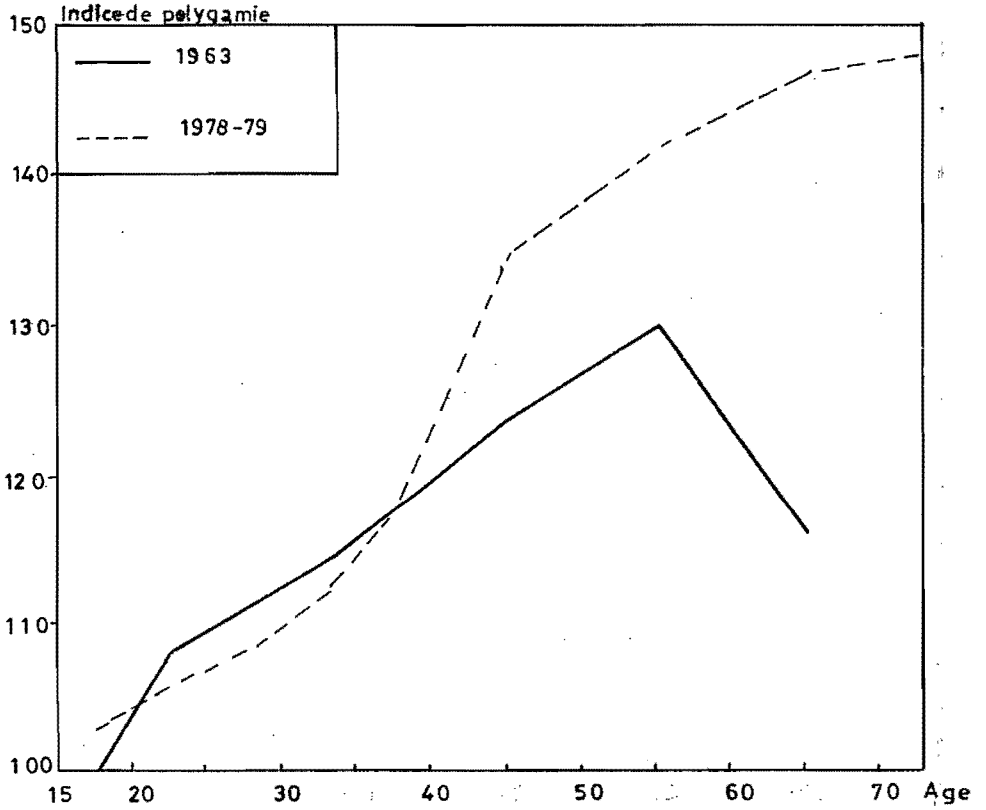

6.2. - Situation en 1978-79 : données d'ensemble

6.2.1. - Niveau national

En 1978-79, 24,4 % des hommes mariés sont polygames et l'indice de polygamie atteint 1,3 femme par homme marié(1) (voir tableaux 14).

Tableau 14 - Taux de polygamie, nombre moyen d'épouses par polygame et nombre moyen d'épouses par homme marié selon l'âge Population totale E. P. R. 1978-79.

Groupe d'âges	Nombre de polygames pour 100 hommes mariés	Nombre moyen d'épouses par polygame	Nombre moyen d'épouses par homme marié
15-19 ans	3,4	2,2	1,0
20-24 "	0,5	2,1	1,1
25-29 "	10,5	2,0	1,1
30-34 "	14,0	2,1	1,0
35-39 "	23,0	2,1	1,3
40-44 "	29,3	2,2	1,3
45-49 "	33,9	2,3	1,4
50-54 "	34,9	2,3	1,5
55-59 "	34,9	2,4	1,5
60-64 "	38,0	2,4	1,5
65-69 "	35,1	2,5	1,5
70 et plus	30,7	2,5	1,5
Ensemble	24,4	2,2	1,3

(1) au 130 femmes pour 100 hommes mariés

Le graphique 21 visualise les variations du taux de polygamie selon l'âge. L'allure ascendante de la courbe traduit très certainement une augmentation avec l'avancement en âge des proportions de polygames dans la population mariée. C'est à 60-64 ans que la part des polygames atteint son niveau maximum : on compte dans ce groupe d'âges 38 polygames pour 100 hommes mariés. Cette variation de la proportion de polygames peut résulter à la fois d'un effet d'âge (on compterait donc de plus en plus de polygames en avançant en âge) et / ou d'un effet de génération (on compterait de moins en moins de polygames des générations les plus anciennes aux générations les plus récentes). Rien ne nous permet ici de trancher entre ces deux types d'explication tout aussi plausibles et de plus pouvant jouer conjointement. Il semble cependant que l'âge soit un facteur déterminant dans l'intensité de la polygamie (voir tableau 14). La chute du taux de polygamie que l'on observe à partir de 65 ans ne peut résulter d'une diminution de cette pratique mais est très certainement la conséquence du décès des épouses.

6.2.2. - Les milieux d'habitat

C'est en milieu rural que l'on compte la plus forte proportion de polygames: 26,2 % contre 24,8 % en urbain et 17 % en Abidjan. Cependant, la courbe du graphique 22 qui donne les taux de polygamie par âge, selon le milieu d'habitat, met en évidence une augmentation des proportions de polygames à partir de 40 ans, dans le milieu urbain. A 55-59 ans, on compte 33,4% de polygames pour le milieu rural, 44 % pour le milieu urbain et 33,4 % pour Abidjan. De même, on observe à ces âges des indices de polygamie plus élevés dans le milieu urbain ; 1,6 femmes par homme marié , contre 1,4 dans les autres milieux. L'explication de cet écart réside dans la composition de la population du milieu urbain ; en effet le groupe ethnique Mandé du Nord composé principalement de Dioula et de Malinké, fortement islamisés et polygames d'origine, représentent 28 % de la population urbaine (à la date de l'enquête) · Cette sur-représentation (ils ne réprésentent que 15 % de la Population de Côte d'Ivoire) influence très certainement l'allure de la courbe du milieu urbain et explique l'augmentation brutale des taux à partir de 40 ans dans ce milieu. Les

Graphique 21 — Taux de polygamie par âge - Côte d'ivoire. E.P.R. 78-79.

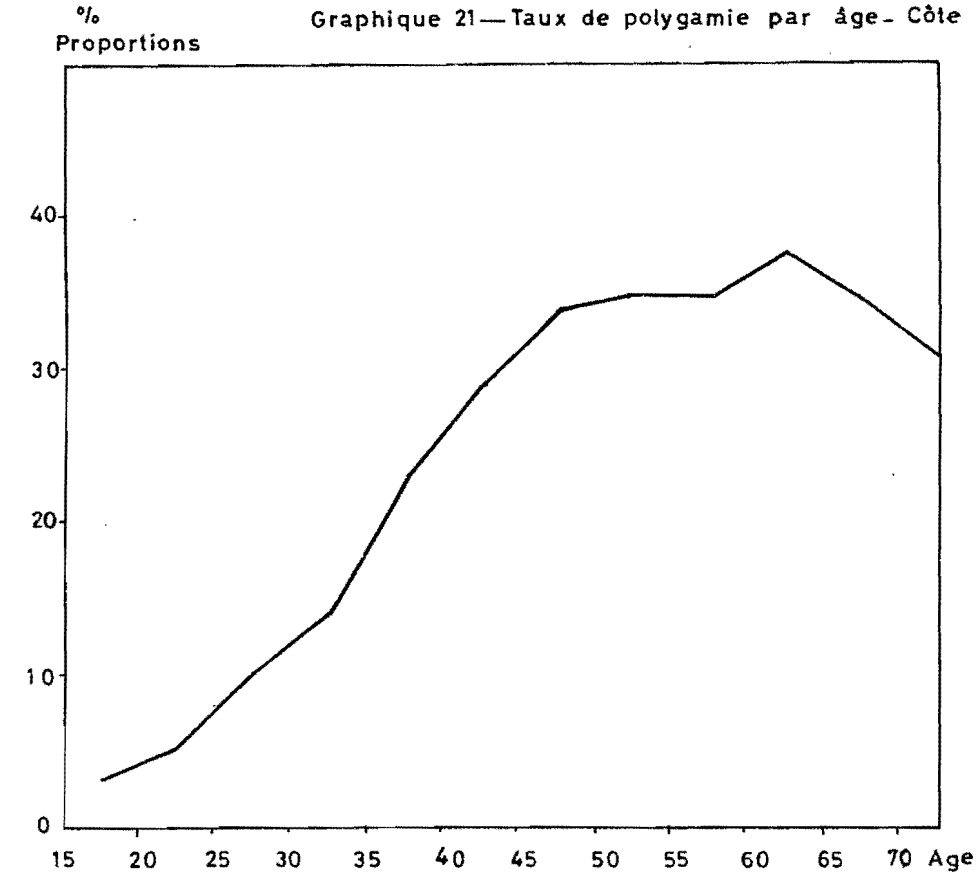

Graphique 22 — Taux de polygamie par âge selon le milieu d'habitat - toutes nationalités. E.P.R. 78-79.

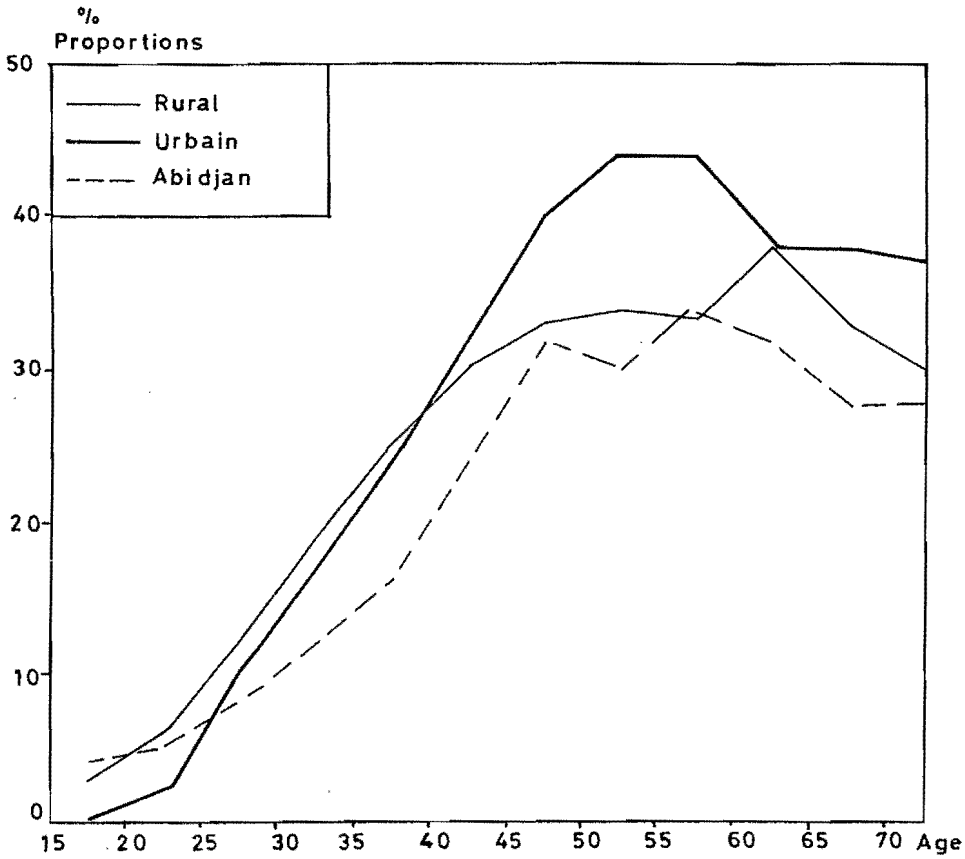

étrangers du milieu urbain, essentiellement des Maliens, en moindre proportion des Guinéens, des Sénégalais, mais tous en majorité polygames, influencent aussi l'allure de la courbe.

A l'opposé, Abidjan connaît les taux de polygamie, ainsi que les indices de polygamie, les plus faibles. Même aux âges avancés, où l'on constate une augmentation des proportions de polygames, ces proportions restent inférieures à celles des autres milieux, A 60-64 ans, on compte 32,4% de polygames pour 100 hommes mariés et 1,5 femmes par homme marié en Abidjan contre 38,4% et 1,5 femme par homme marié dans le milieu rural et 37,8% et 1,6 femmes par homme marié dans le milieu urbain.

Ici aussi, l'explication de ces écarts tient à la composition de la population d'Abidjan d'une part, et à l'influence de l'urbanisation d'autre part : ainsi parmi les ethnies les plus représentées dans la métropole figurent les Akan (48% de la population ivoirienne d'Abidjan) qui sont, nous le verrons plus loin, l'ethnie où la proportion de polygames, à tous les âges, est la plus faible.

6.3. - La polygamie selon la nationalité

Tableau 15 - Mesure de la Polygamie selon l'âge - Ivoirien non-ivoirien. (E. P. R. 78-79)

Groupes d'âges	Nombre de polygames pour 100 hommes mariés		Nombre moyen d'épouses par polygame		Nombre moyen d'épouses par homme marié	
	Ivoirien	Non Ivoirien	Ivoirien	Non Ivoirien	Ivoirien	Non Ivoirien
15-19 ans	3,1	4,5	2,3	2,0	1,0	1,0
20-24 "	5,9	2,8	2,1	2,3	1,1	1,0
25-29 "	12,8	6,6	2,0	2,0	1,1	1,1
30-34 "	19,4	12,5	2,1	2,1	1,2	1,1
35-39 "	25,3	18,8	3,2	2,1	1,3	1,2
40-44 "	29,4	29,1	2,2	2,2	1,3	1,3
45-49 "	34,0	33,8	2,3	2,3	1,4	1,4
50-54 "	35,2	33,6	2,3	2,3	1,5	1,4
55-59 "	34,8	35,6	2,3	2,4	1,5	1,5
60-64 "	38,0	37,9	2,4	2,4	1,5	1,5
65-69 "	33,9	37,7	2,5	2,5	1,5	1,6
70 et plus	30,7	31,1	2,5	2,5	1,5	1,5
Tous âges	27,0	19,7	2,2	2,2	1,3	1,2

Graphique 23—Taux de polygamie selon l'âge—comparaison ivoirien—non-ivoirien.

E.P.R. 78-79.

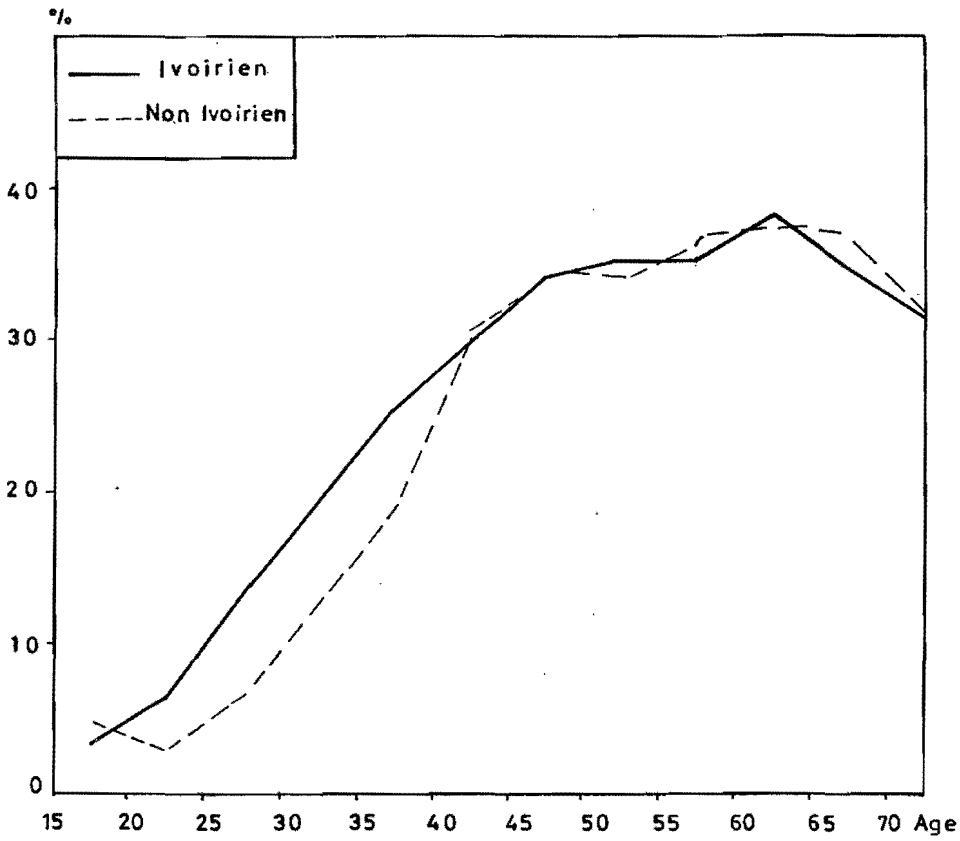

Le graphique 23 et le tableau 15 mettent en évidence des différences entre les deux sous-populations ivoirienne et non-ivoirienne. Jusqu'à 45 ans, les proportions de polygames ivoiriens sont nettement supérieures à celles des non-ivoiriens. Au-délà, les proportions sont pratiquement identiques. On constate donc un taux de polygamie pour l'ensemble des hommes mariés plus important chez les Ivoiriens : 27 polygames pour 100 hommes mariés contre 19,7 % chez les non-ivoiriens.

L'indice de polygamie est aussi légèrement plus élevé chez les Ivoiriens. Par contre, l'intensité de la polygamie est la même dans les deux sous-populations : 2,2 épouses en moyenne par polygamie. Au niveau de la répartition des hommes mariés selon le nombre d'épouses(cf. tableau 15), on constate des proportions légèrement plus importantes d'hommes ayant 3 et 4 épouses chez les non-ivoiriens.

Pour aller plus loin dans l'analyse de ces divergences, il est nécessaire de "découper" ces deux sous-populations, comme cela a déjà été fait précédemment selon le milieu d'habitat.

6.3.1. - Polygamie selon le milieu d'habitat - Population ivoirienne

On retrouve au niveau de la population ivoirienne, les mêmes divergences par milieu d'habitat que celles déjà constatées au niveau de la Côte d'Ivoire entière, toutes nationalités confondues.

C'est en Abidjan que la part des polygames dans la population mariée est la plus faible (voir tableau 16, 17 et 18). on compte 27 % de polygames dans les milieux rural et urbain qu'il est le plus élévé : 1,3 épouses par homme marié contre 1,2 en Abidjan.

Le graphique 24 représentant les taux de polygamie par groupe d'âges met en évidence l'influence de l'âge sur le niveau de la polygamie : quel que soit le milieu, plus on avance en âge, plus le taux de polygamie augmente. On notera qu'en Abidjan, le taux de polygamie reste très faible jusqu'à 35-40 ans. Ce phénomène est peut-être le signe d'un report de l'âge à la polygamie, mais il pourrait aussi être la conséquence d'une diminution

Tableau 16 -Mesures de la polygamie par groupes d'âges - nationalité ivoirienne - milieu rural

Groupe d'âges	Nombre de polygames pour 100 hommes mariés	Nombre moyen d'épouses par polygame	Nombre moyen d'épouses par homme marié
15-19 ans	2,4	2,5	1,0
20-24 "	6,8	3,1	1,1
25-29 "	14,8	2,0	1,1
30-34 "	21,1	2,1	1,2
35-39 "	27,3	2,2	1,3
40-44 "	28,6	2,2	1,3
45-49 "	32,3	2,3	1,4
50-54 "	33,4	2,3	1,4
55-59 "	33,4	2,3	1,4
60-64 "	37,9	2,4	1,5
65-69 "	32,0	2,6	1,5
70 et plus	21,5	2,6	1,0
Ensemble	27,0	2,3	1,3

Tableau 17- Mesures de la polygamie par groupes d'âges nationalité ivoirienne - milieu urbain

Groupe d'âges	Nombre de polygames pour 100 hommes mariés	Nombre moyen d'épouses par polygame	Nombre moyen d'épouses par homme marié
15-19 ans	6,8	2,0	1,1
20-24 "	2,9	2,1	1,0
25-29 "	12,1	2,0	1,1
30-34 "	20,7	2,1	1,2
35-39 "	27,3	2,2	1,3
40-44 "	36,3	2,3	1,5
45-49 "	41,8	2,3	1,5
50-54 "	48,2	2,4	1,7
55, 59 "	45,9	2,5	1,7
60-64 "	40,7	2,7	1,7
65-69 "	40,0	2,5	1,6
70 et plus	36,0	2,4	1,5
Ensemble	27,4	2,3	1,3

Tableau 18 - Mesures de la polygamie par groupes d'âges - nationalité ivoirienne - Abidjan

Groupes d'âges	Nombre de polygames pour 100 hommes mariés	Nombre moyen d'épouses par polygame	Nombre moyen d'épouses par homme marié
15-19 ans	0	0	1,0
20-24 "	6,5	2,0	1,1
25-29 "	9,0	2,0	1,1
30-34 "	13,4	2,2	1,2
35-39 "	15,6	2,1	1,2
40-44 "	26,0	2,1	1,3
45-49 "	36,7	2,3	1,5
50-54 "	33,3	2,3	1,4
55-59 "	42,1	2,4	1,6
60-64 "	32,2	2,6	1,5
65-69 "	26,5	2,9	1,5
70 et plus	21,5	2,3	1,1
Ensemble	18,0	2,2	1,2

Graphique 24—Taux de polygamie selon l'âge et le milieu d'habitat—nationalité ivoirienne. E.P.R. 78-79.

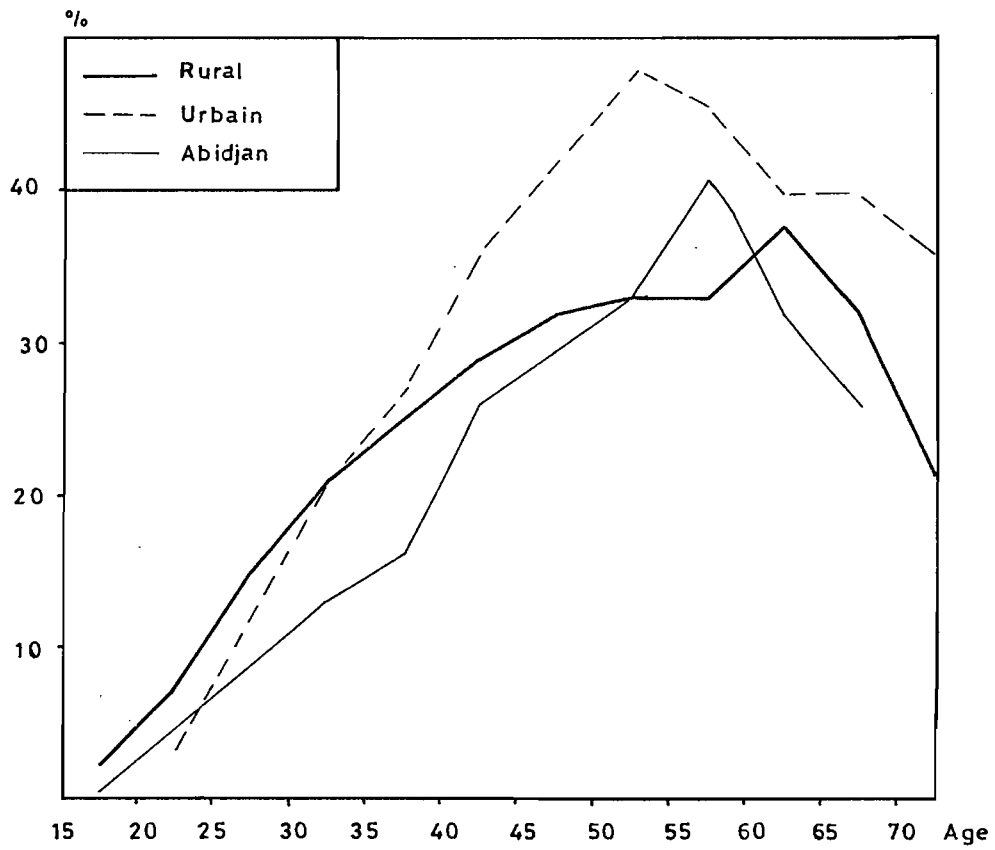

de cette pratique dans les jeunes générations urbanisées. Aux âges les plus avancés, la diminution des taux constatée dans chaque milieu est la conséquence du décès des épouses. Le fait que cette baisse intervienne plus tard en rural qu'en Abidjan et qu'en urbain est très certainement due à des remariages plus fréquents des "vieux polygames" ayant perdu une ou plusieurs épouses, en milieu rural.

Ces différences constatées entre milieux tiennent, nous l'avons déjà souligné précédemment, à la composition de la population de chaque milieu. Le groupe ethnique des Akan, majoritaire en Abidjan, est, nous le verrons plus loin, celui qui compte la proportion la plus faible de polygames. La sur-représentation du groupe Mandé du Nord dans le milieu urbain explique les forte proportions de polygames dans ce milieu : en effet, c'est dans ce groupe ethnique que la part des polygames dans la population mariée est la plus importante.

6. 3. 2. - Polygamie selon le groupe ethnique

La comparaison des différents indices de polygamie entre les grands groupes ethniques, donnés par les tableaux 19 à 23, met en évidence des divergences importantes, les Mandé du Nord et les Krou se caractérisent par de fortes proportions de polygames, dans la population mariée.

On y compte respectivement 33, 9 % et 29 % de polygames parmi les hommes mariés. A l'opposé on trouve les Akan avec 24, 4 % de polygames, et paradoxalement, les voltaïques avec 26, 2 % de polygames. Les Mandé du Sud occupent une position intermédiaire avec 27, 4 % de polygames.

La courbe représentant les taux de polygamie selon l'âge (voir graphique 25) met en évidence, ici, encore, l'influence de l'âge : augmentation du taux de polygamie avec l'avancement en âge, puis diminution aux âges élévés, conséquence de la mortalité féminine.

Tableau 19 - Mesures de la polygamie - Ethnie Akan

Groupes d'âge	Nombre de polygame pour 100 hommes mariés	Nombre moyen d'épouses par homme polygame	Nombre moyen d'épouses par homme marié
15-19 ans	0,7	2,0	1,0
20-24 "	4,4	2,1	1,0
25-29 "	12,2	2,0	1,1
30-34 "	16,7	2,1	1,2
35-39 "	28,3	2,1	1,5
40-44 "	22,9	2,1	1,2
45-49 "	25,2	2,2	1,3
50-54 "	28,7	2,2	1,3
55-59 "	29,7	2,3	1,4
60-64 "	29,3	2,3	1,4
65-69 "	29,4	2,4	1,4
70 et plus	23,5	2,4	1,3
Tous âges	24,4	2,2	1,4

Tableau 20 - Mesures de la polygamie - Ethnie Krou

Groupes d'âges	Nombre de polygames pour 100 hommes mariés	Nombre moyen d'épouses par homme polygame	Nombre moyen d'épouse par homme marié
15-19 ans	2,7	2,0	1,0
20-24 "	7,6	2,1	1,1
25-29 "	11,5	2,0	1,1
30-34 "	20,0	2,1	1,2
35-39 "	21,5	2,2	1,2
40-44 "	31,2	2,2	1,4
45-49 "	39,1	2,3	1,5
50-54 "	37,9	2,4	1,5
55-59 "	36,8	2,4	1,5
60-64 "	53,0	2,5	1,8
65-69 "	41,8	2,9	1,6
70 et plus	26,2	2,9	1,5
Tous âges	29,0	2,3	1,4

Tableau 21 - Mesures de la Polygamie - Ethnie Mandé du Nord

Groupes d'âges	Nombre de polygames pour 100 hommes mariés	Nombre moyen d'épouses par polygame	Nombre moyen d'épouses par homme marié
15-19 ans	5,9	2,0	1,0
20-24 "	3,4	2,0	1,0
25-29 "	11,5	2,0	1,1
30-34 "	21,9	2,1	1,2
35-39 "	30,3	2,2	1,4
40-44 "	36,5	2,3	1,4
45-49 "	45,6	2,3	1,6
50-54 "	49,3	2,4	1,7
55-59 "	48,3	2,4	1,7
60-64 "	49,9	2,5	1,7
65-69 "	40,5	2,6	1,6
70 et plus	49,0	2,5	1,8
Tous âges	33,9	2,3	1,5

Tableau 22 - Mesures de la Polygamie - Ethnie Mandé du Sud

Groupes d'âges	Nombre de polygames pour 100 hommes mariés	Nombre moyen d'épouses par polygame	Nombre moyen d'épouses par homme marié
15-19 ans	8,4	2,4	1,1
20-24 "	7,1	2,1	1,1
25-29 "	14,8	2,1	1,2
30-34 "	21,3	2,1	1,2
35-39 "	27,8	2,1	1,3
40-44 "	30,6	2,2	1,4
45,49 "	38,4	2,4	1,5
50-54 "	34,1	2,4	1,5
55-59 "	37,6	2,5	1,5
60-64 "	40,5	2,5	1,6
65-69 "	30,9	2,9	1,6
70 et plus	28,6	2,4	1,4
Tous âges	27,4	2,3	1,3

Tableau 23 - Mesures de la Polygamie - Ethnie voltaïque

Groupes d'âges	Nobre de polygames pour 100 hommes mariés	Nombre moyen d'épouses par polygame	Nombre moyen d'épouses par homme marié
15-19 ans	0	0	1,0
20-24 "	10,2	2,1	1,1
25-29 "	15,3	2,1	1,2
30-34 "	20,8	2,1	1,2
35-39 "	25,7	2,2	1,3
40-44 "	31,5	2,2	1,4
45-49 "	32,3	2,3	1,4
50-54 "	36,3	2,2	1,4
55-59 "	31,4	2,3	1,4
60-64 "	29,6	2,3	1,4
65-69 "	24,6	2,3	1,3
70 et plus	30,8	2,4	1,4
Tous âges	26,2	2,2	1,3

Graphique 25 — Taux de polygamie par groupe d'âges, selon l'ethnie.

E.P.R. 78-79.

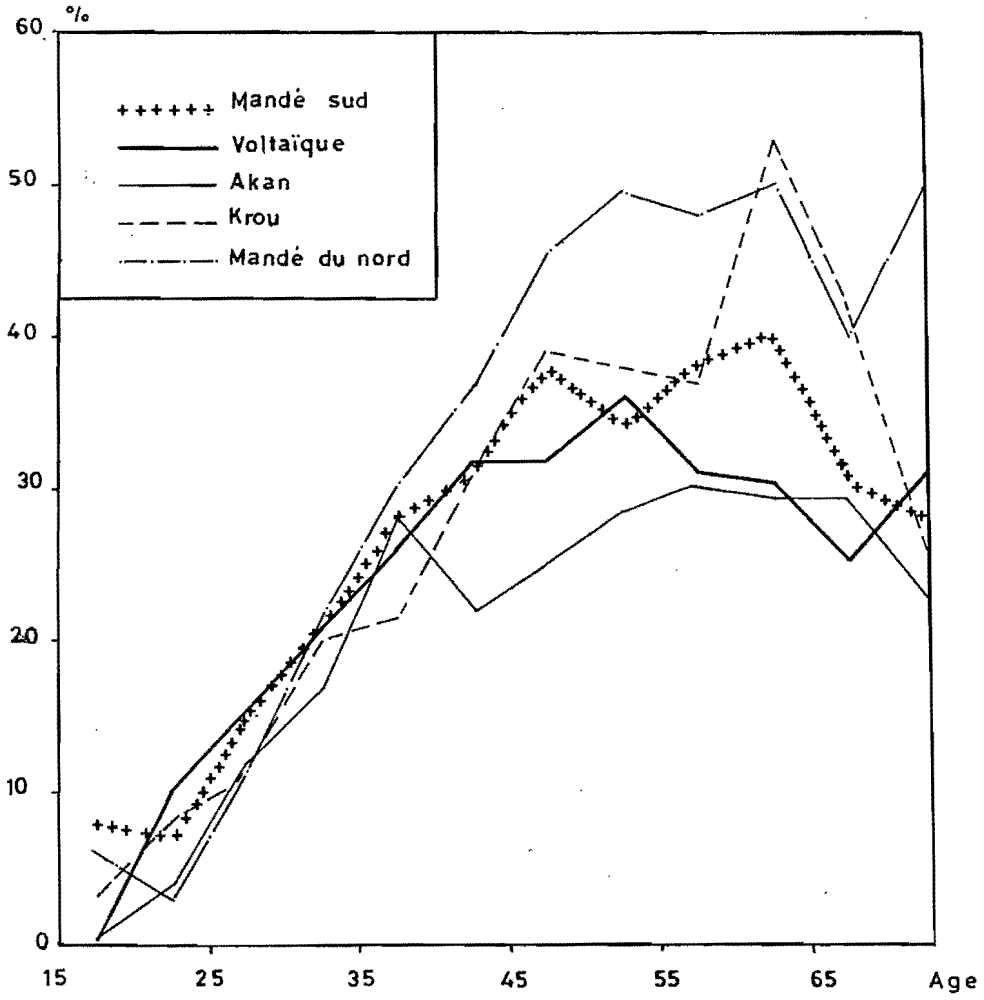

L'indice de polygamie présente les mêmes différences selon les groupes ethniques que celles notées pour le taux de polygamie : c'est le groupe Mandé du Nord qui présente l'indie de polygamie le plus élévé.

L'explication de ces écarts tient certainement aux proportions différentes des musulmans dans chaque groupe ethnique : les Mandé du Nord, les plus polygames sont aussi les plus islamisés.

6.3.3. - Population étrangère par milieu d'habitat (voir tableaux 24 à 26)

Les précédentes comparaisons des taux de polygamie par milieu d'habitat au niveau de la population totale et au niveau de la population de nationalité ivoirienne, mettaient en évidence les fortes proportions de polygames dans le milieu urbain. Au niveau de la population étrangère, on constate des proportions de polygames identiques en milieu urbain et en milieu rural : 21,4 % dans le milieu rural contre 21 % dans le milieu urbain. Abidjan, par contre, se caractérise toujours par de faibles proportions de polygames, 16 % dans la population étrangère mariée, et des taux plus faibles à tous les âges, (voir graphique 26). La concentration, en Abidjan, de population de nationalité non africaine (la population non africaine représente 10 % de la population étrangère abidjanaise) explique en partie cet écart entre Abidjan et les autres milieux.

Graphique 26 — Taux de polygamie selon l'âge et par milieu nationalité non-ivoirienne. E.P.R. 78-79.

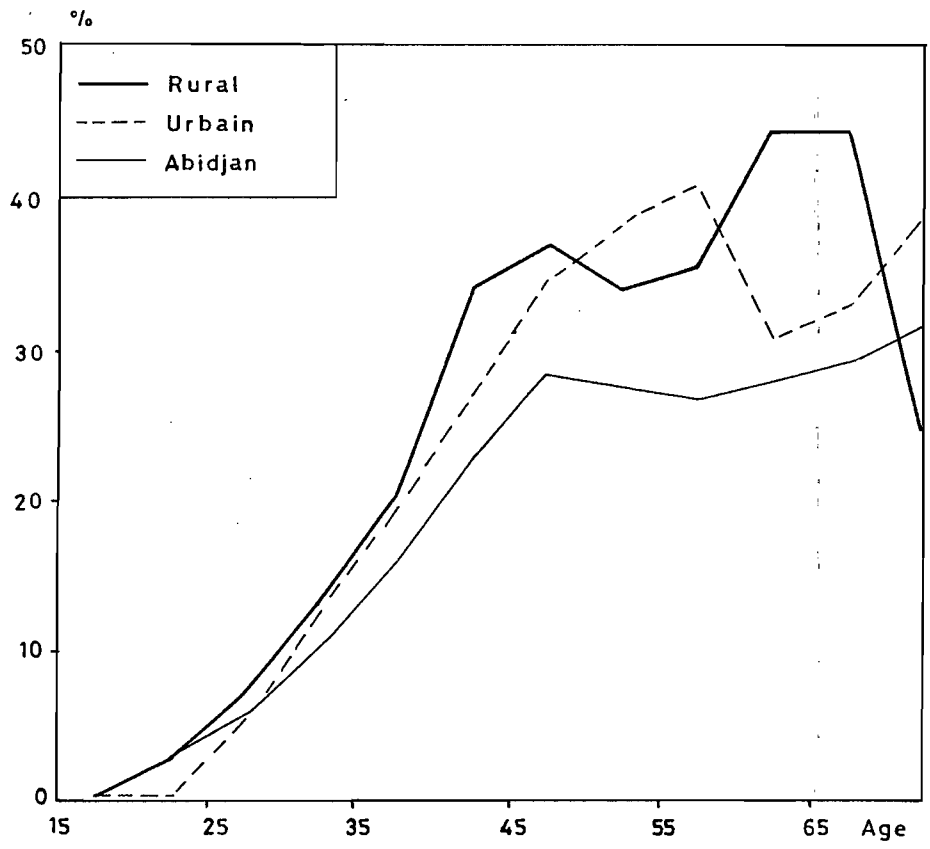

Tableau 24 - Mesures de la polygamie par groupes d'âges

nationalité non-ivoirienne - milieu rural

Groupes d'âges	Nombre moyen de polygames pour 100 hommes mariés	Nombre moyen d'épouses par polygame	Nombre moyen d'épouses par homme marié
15-19 ans	0	0	1,0
20-24 "	3,2	2,3	1,0
25-29 "	7,5	2,0	1,1
30-34 "	13,6	2,0	1,1
35-39 "	20,6	2,1	1,2
40-44 "	34,3	2,2	1,4
45-49 "	36,8	2,3	1,5
50-54 "	34,3	2,3	1,5
55-59 "	35,6	2,3	1,5
60-64 "	44,7	2,4	1,6
65-69 "	44,8	2,6	1,7
70 et plus	23,5	2,1	1,2
Tous âges	21,4	2,2	1,2

Tableau 25 - Mesures de la Polygamie par groupe d'âges

nationalité non-ivoirienne - milieu urbain

Groupes d'âges	Nombre de polygames pour 100 hommes mariés	Nombre moyen d'épouses par polygame	Nombre moyen d'épouses par homme marié
15-19 ans	0	0	1,0
20-24 "	0,5	2,0	1,0
25-29 "	5,5	2,1	1,1
30-34 "	13,3	2,1	1,1
35-39 "	19,4	2,1	1,2
40-44 "	26,8	2,1	1,3
45-49 "	34,8	2,2	1,4
50-54 "	38,6	2,2	1,5
55-59 "	41,1	2,4	1,6
60-64 "	31,1	2,4	1,4
65-69 "	33,4	2,4	1,5
70 et plus	39,0	2,6	1,6
Tous âges	21,0	2,2	1,2

Tableau 26 - Mesures de la Polygamie par groupe d'âges

nationalité non-ivoirienne - Abidjan

Groupes d'âges	Nombre de polygames pour 100 hommes mariés	Nombre moyen d'épouses par polygame	Nombre moyen d'épouses par homme marié
15-19 ans	8,2	2,0	1,1
20-24 "	3,6	2,5	1,0
25-29 "	6,1	2,1	1,1
30-34 "	10,4	2,1	1,1
35-39 "	16,1	2,2	1,2
40-44 "	23,2	2,2	1,3
45-49 "	28,8	2,3	1,4
50-54 "	27,8	2,4	1,4
55-59 "	26,6	2,4	1,4
60-64 "	32,6	2,4	1,5
65-69 "	29,1	2,7	1,5
70 et plus	31,5	3,1	1,6
Tous âges	16,1	2,2	1,2

CONCLUSION

Dans les pages qui précèdent, en présentant une synthèse des données statistiques concernant la Nuptialité, nous nous étions fixés deux objectifs : décrire les différents états matrimoniaux et essayer de dégager une "évolution" des comportements en comparant les données anciennes (1962-64) aux données récentes (1978-79).

Les objectifs fixés ont été atteints du moins partiellement, deux obstacles majeurs ayant empêché leur pleine réalisation.

Le premier concerne les catégories utilisées pour saisir les différentes situations matrimoniales. Choisies dans un souci de simplification, ces catégories ne peuvent rendre compte de la complexité des diverses formes d'union existant en Côte d'Ivoire. Par manque de données plus précises, cette étude reste donc superficielle. Pour une meilleure saisie du phénomène, il serait souhaitable d'établir une typologie des situations matrimoniales adaptées aux réalités ivoiriennes qui servirait de base aux futures enquêtes et recensements.

Le second obstacle concerne le type de données utilisées, à savoir des données de structure qui ne permettent pas une analyse des manifestations du phénomène "Nuptialité".

Une telle analyse serait cependant utile dans la mesure où la nuptialité agit de façon déterminante sur les autres variables démographiques, en particulier la fécondité. Pour disposer des informations nécessaires à cette analyse, à savoir un décompte des évènements (mariages, divorces...) selon l'âge et le sexe, l'Etat Civil constitue la meilleure source. Pour l'instant, les données d'état civil restent inexploitables à des fins statistiques du fait de la très faible proportion de mariages légaux. Dans les années à venir, on peut envisager une augmentation en volume de ces données, conséquence du développement des unions légales qui nécessitera le renforcement des structures permettant leur enregistrement et leur exploitation statistique.

A N N E X E S

Annexe 1 - Répartition de la population par groupe d'âges et par sexe selon le statut matrimonial - population totale

Groupe d'âges	HOMMES					FEMMES				
	Célibataire	Marié	Veuf	Séparé	Total	Célibataire	Marié	Veuf	Séparé	Total
10-14 ans	412.349	625	0	0	412.974	371.703	13.903	25	65	385.696
15-19 "	287.185	9.075	0	214	296.474	172.653	196.102	853	4.216	373.824
20-24 "	224.618	74.345	393	2.037	301.393	57.126	266.359	2.533	8.845	334.863
25-29 "	131.883	160.608	983	4.624	298.098	24.291	258.443	2.966	10.498	296.198
30-34 "	49.376	168.085	1.766	5.934	225.161	10.720	213.220	5.757	10.784	240.481
35-39 "	27.650	173.677	2.131	7.860	211.318	6.696	174.661	8.907	10.612	200.876
40-44 "	14.402	150.180	2.768	8.039	175.389	3.863	137.989	12.448	7.983	162.283
45-49 "	9.359	132.181	3.736	8.018	153.294	2.161	108.360	17.885	9.720	138.126
50-54 "	5.822	97.499	4.550	7.096	114.967	1.390	78.580	26.339	7.748	114.057
55-59 "	4.588	76.640	5.149	4.789	91.166	672	51.656	30.639	5.878	88.845
60-64 "	1.652	50.713	4.662	4.181	61.208	635	23.736	33.462	3.630	61.463
65-69 "	883	32.784	5.022	2.352	41.041	463	10.593	28.363	2.249	41.668
70-74 "	544	18.398	3.514	1.294	23.750	162	5.535	18.941	1.599	26.237
75-79 "	639	9.773	2.470	1.235	14.117	58	2.548	11.924	596	15.126
80-84 "	203	2.853	1.081	353	4.490	157	691	6.874	137	7.859
85 et plus	313	3.869	2.159	349	6.690	155	563	7.489	625	8.832
Total	1.171.466	1.161.305	40.384	58.375	2.431.530	652.905	1.542.939	215.405	85.185	2.496.434

Annexe 2 - Répartition de la population par groupe d'âges et par sexe selon le statut matrimonial - Nationalité ivoirienne

Groupe d'âges	HOMMES					FEMMES				
	Célibataire	Marié	Veuf	Séparé	Total	Célibataire	Marié	Veuf	Séparé	Total
10-14 ans	359.080	513	0	0	359.593	312.528	10.833	0	65	323.426
15-19	224.545	7.180	0	214	231.939	149.688	137.089	726	3.807	291.310
20-24	132.193	53.098	299	1.923	187.513	47.355	176.716	2.270	7.815	234.156
25-29	61.474	101.367	606	3.776	167.223	18.271	180.022	2.654	9.505	210.452
30-34	20.445	98.454	1.354	4.490	124.743	7.431	160.855	5.323	9.977	183.586
35-39	14.141	109.060	1.802	5.918	130.921	4.292	139.519	8.044	9.733	161.588
40-44	8.357	100.015	2.204	6.288	116.864	2.736	118.185	11.439	7.593	139.953
45-49	6.127	98.371	3.108	6.377	113.983	1.542	95.994	16.072	9.320	122.928
50-54	4.050	77.018	4.056	5.821	90.945	1.021	71.364	24.868	7.328	104.581
55-59	3.744	63.855	4.649	3.983	76.231	447	48.489	28.866	5.522	83.324
60-64	1.206	44.613	4.266	3.649	53.734	520	21.818	31.645	3.413	57.396
65-69	678	29.018	4.853	1.960	36.509	371	10.211	26.732	2.249	39.563
70-74	486	16.834	3.329	1.269	21.918	162	5.360	18.005	1.527	25.054
75-79	582	8.727	2.313	974	12.596	58	2.505	11.498	596	14.657
80-84	189	2.629	1.067	353	4.238	157	691	6.592	137	7.577
85 et plus	255	3.593	2.065	236	6.149	155	563	7.075	613	8.406
Total	837.552	814.345	35.971	47.231	1.735.099	546.734	1.180.214	201.809	79.200	2.007.957

Annexe 3 - Répartition de la population par groupe d'âges et par sexe selon le statut matrimonial

nationalité non-ivoirienne

Groupe d'âges	HOMMES					FEMMES				
	Célibataire	Marié	Veuf	Séparé	Total	Célibataire	Marié	Veuf	Séparé	Total
10-14 ans	53. 268	113	0	0	53. 381	59. 174	3. 071	25	0	62. 270
15-19 "	62. 640	1. 895	0	0	64. 535	22. 947	59. 031	127	409	82. 514
20-24 "	92. 430	21. 242	94	114	113. 880	9. 771	89. 643	263	1. 030	100. 707
25-29 "	70. 415	59. 236	377	847	130. 875	6. 020	78. 421	312	993	85. 746
30-34 "	28. 932	69. 630	412	1. 444	100. 418	3. 289	52. 366	434	806	56. 895
35-39 "	13. 511	64. 616	329	1. 941	80. 397	2. 404	35. 142	863	879	39. 288
40-44 "	6. 044	50. 165	565	1. 751	58. 525	1. 129	19. 800	1. 011	390	22. 330
45-49 "	3. 232	33. 810	628	1. 641	39. 311	619	12. 366	1. 813	400	15. 198
50-54 "	1. 772	20. 481	494	1. 275	24. 022	369	7. 216	1. 471	420	9. 476
55-59 "	844	12. 785	500	806	14. 935	225	3. 167	1. 773	356	5. 521
60-64 "	446	6. 100	396	532	7. 474	115	1. 918	1. 817	217	4. 067
65-69 "	205	3. 766	169	392	4. 532	92	382	1. 631	0	2. 105
70-74 "	58	1. 564	185	25	1. 832	0	175	936	72	1. 183
75-79 "	57	1. 046	157	261	1. 521	0	43	426	0	469
80-84 "	14	224	14	0	252	0	0	282	0	282
85 et plus	58	276	94	113	541	0	0	414	12	426
Total	333. 926	346. 949	4. 414	11. 142	696. 431	106. 154	362. 741	13. 598	5. 984	488. 477

Annexe 4 - Répartition de la population par groupe d'âges et par sexe selon la situation matrimoniale et le milieu de résidence - milieu rural - toutes nationalités confondues.

Groupe d'âges	HOMMES					FEMMES				
	Célibataire	Marié	Veuf	Séparé	Total	Célibataire	Marié	Veuf	Séparé	Total
10-14 ans	268.899	438	0	0	269.337	216.264	9.941	0	0	226.205
15-19 "	144.508	6.470	0	163	151.141	80.347	117.226	574	2.832	200.979
20-24 "	104.737	42.639	279	1.124	148.779	20.987	147.866	1.627	5.721	176.201
25-29 "	60.416	81.253	648	2.670	144.987	9.716	160.158	1.781	7.199	178.854
30-34 "	23.947	87.987	1.488	3.577	116.999	5.435	143.107	4.270	6.958	159.770
35-39 "	16.231	102.412	1.763	5.712	126.118	3.279	122.711	6.379	7.347	139.716
40-44 "	9.631	98.868	2.032	5.373	113.939	2.104	104.490	8.820	5.488	120.902
45-49 "	6.596	90.313	3.194	6.295	106.398	1.435	86.152	13.883	7.552	109.022
50-54 "	4.349	72.436	4.051	5.774	86.610	861	65.215	20.862	5.798	92.736
55-59 "	3.958	60.913	4.619	3.866	73.356	485	45.071	24.998	4.471	75.025
60-64 "	1.124	41.345	4.101	3.580	50.150	405	20.035	27.023	2.971	50.434
65-69 "	656	26.383	4.546	1.765	33.350	390	9.251	24.256	1.972	35.869
70-74 "	324	14.695	3.256	1.193	19.468	95	4.913	15.940	1.296	22.244
75-79	473	8.286	2.303	1.124	12.186	0	2.135	9.998	483	12.616
80-84	129	2.447	1.013	353	3.942	157	628	6.111	137	7.033
85 et plus	231	3.482	1.940	349	6.002	117	462	6.426	567	7.572
Total	646.174	738.366	35.267	42.955	1.462.762	342.077	1.039.361	172.948	60.792	1.615.178

Annexe 5 - Répartition de la population par groupe d'âges et par sexe selon la situation matrimoniale et le milieu de résidence - milieu urbain - toutes nationalités confondues

Groupe d'âges	HOMMES					FEMMES				
	Célibataire	Marié	Veuf	Séparé	Total	Célibataire	Marié	Veuf	Séparé	Total
10-14 ans	93.770	98	0	0	93.868	83.645	2.265	25	35	85.970
15-19 "	82.481	1.775	0	51	84.307	42.751	42.452	100	700	86.003
20-24 "	48.947	15.212	82	429	64.670	12.853	56.830	517	1.363	71.565
25-29 "	31.454	36.141	213	880	68.688	5.936	51.551	588	1.492	59.567
30-34 "	12.286	37.197	131	1.095	50.709	2.635	36.754	714	1.903	42.006
35-39 "	6.296	33.795	224	1.284	41.599	1.898	29.748	1.471	1.589	34.706
40-44 "	2.805	26.544	453	1.323	31.125	987	20.269	2.482	1.587	25.325
45-49 "	1.568	22.254	369	822	25.013	364	14.198	2.726	1.375	18.663
50-54 "	1.001	13.665	449	668	15.783	367	8.705	3.791	1.299	14.162
55-59 "	509	10.441	444	519	11.913	129	4.525	4.017	1.095	9.766
60-64 "	457	6.129	453	439	7.478	173	2.457	4.332	476	7.438
65-69	197	5.084	357	448	6.086	14	1.026	3.173	192	4.405
70-74	164	2.645	195	101	3.105	67	534	2.056	216	2.873
75-79	30	1.211	137	80	1.458	0	240	1.483	50	1.773
80-84	14	267	68	0	349	0	30	703	0	733
85 et plus	56	274	219	0	549	38	14	821	58	931
Total	282.035	212.732	3.794	8.139	506.700	151.857	271.598	28.999	13.432	465.886

Annexe 6 - Répartition de la population par groupe d'âges et par sexe selon la situation matrimoniale et le milieu de résidence - Abidjan - toutes nationalités confondues

Groupe d'âges	HOMMES					FEMMES				
	Célibataire	Marié	Veuf	Séparé	Total	Célibataire	Marié	Veuf	Séparé	Total
10-14 ans	49.680	89	0	0	49.769	71.794	1.697	0	30	73.521
15-19 "	60.197	829	0	0	61.026	49.545	36.434	179	684	86.842
20-24 "	70.931	16.496	33	484	87.944	23.286	61.663	389	1.759	87.097
25-29 "	40.014	43.214	122	1.073	84.423	8.639	46.734	597	1.807	57.777
30-34 "	13.146	42.898	147	1.262	57.453	2.650	33.359	773	1.923	38.705
35-39 "	5.122	37.474	143	862	43.601	1.519	22.202	1.057	1.676	26.454
40-44 "	1.963	26.738	283	1.341	30.325	774	13.222	1.149	911	16.056
45-49 "	1.195	19.614	173	901	21.883	362	8.010	1.276	793	10.441
50-54 "	472	11.398	50	654	12.574	162	4.660	1.686	651	7.159
55-59 "	121	5.286	86	404	5.897	58	2.060	1.624	312	4.054
60-64 "	71	3.239	108	162	3.580	57	1.244	2.107	183	3.591
65-69	30	1.317	119	139	1.605	59	316	934	85	1.394
70-74	56	1.058	63	0	1.177	0	88	945	87	1.120
75-79	136	276	30	31	473	58	173	443	63	737
80-84	60	139	0	0	199	0	33	60	0	93
85 et plus	26	113	0	0	139	0	87	242	0	329
Total	243.220	210.178	1.357	7.313	462.068	158.963	231.982	13.461	10.964	415.370

Annexe 7 - Répartition de la population par groupe d'âges et par sexe selon le statut matrimonial et le milieu de résidence - mileu rural - nationalité ivoirienne

Groupe d'âges	HOMMES					FEMMES				
	Célibataire	Marié	Veuf	Séparé	Total	Célibataire	Marié	Veuf	Séparé	Total
10-14 ans	245.274	438	0	0	245.712	192.169	8.277	0	0	200.446
15-19 "	113.510	5.211	0	163	118.884	73.565	90.744	574	2.671	167.554
20-24 "	61.932	32.070	231	1.090	95.323	19.114	104.879	1.554	5.337	130.884
25-29 "	30.444	54.570	428	2.186	87.628	8.369	121.808	1.756	6.836	138.769
30-34 "	11.752	57.628	1.181	2.850	73.411	4.252	119.563	4.095	6.752	134.662
35-39 "	10.224	74.528	1.664	4.651	91.067	2.513	107.710	6.072	6.968	123.263
40-44 "	6.866	74.226	1.867	4.697	87.656	1.605	96.112	8.572	5.330	111.619
45-49 "	5.131	76.035	2.882	5.233	89.281	1.317	80.943	12.946	7.371	102.577
50-54 "	3.377	63.904	3.685	5.033	75.999	810	62.528	20.357	5.606	89.301
55-59 "	3.483	55.027	4.321	3.331	66.162	347	43.480	24.215	4.349	72.391
60-64 "	983	38.486	3.841	3.315	46.625	405	19.243	26.473	2.892	49.013
65-69 "	559	24.723	4.501	1.517	31.300	324	9.111	23.378	1.972	34.785
70-74 "	324	14.235	3.086	1.193	18.838	95	4.779	15.499	1.296	21.669
75-79 "	473	7.770	2.231	913	11.387	0	2.135	9.864	438	12.482
80-84 "	129	2.334	1.013	353	3.829	157	628	5.997	137	6.919
85 et plus	196	3.328	1.860	236	5.620	117	462	6.252	567	7.398
Total	494.657	584.513	32.791	36.761	1.148.722	305.159	872.402	167.604	58.567	1.403.732

Annexe 8 - Répartition de la population par groupe d'âges et par sexe selon le statut matrimonial et le milieu de résidence - milieu urbain - nationalité ivoirienne

Groupe d'âges	HOMMES					FEMMES				
	Célibataire	Marié	Veuf	Séparé	Total	Célibataire	Mairé	Veuf	Séparé	Total
10-14 ans	77.051	45	0	0	77.096	66.518	1.508	0	35	68.061
15-19 "	66.581	1.491	0	51	68.123	35.953	26.293	60	595	62.901
20-24 "	29.059	11.028	68	410	40.565	9.893	36.152	391	1.190	47.626
25-29 "	13.986	22.257	87	765	37.095	3.601	32.556	447	1.254	37.859
30-34 "	4.501	20.177	85	727	25.490	1.503	24.238	536	1.620	27.897
35-39 "	2.243	18.280	80	697	21.300	875	19.947	1.149	1.464	23.435
40-44 "	979	14.134	224	880	16.217	674	14.747	1.952	1.463	18.836
45-49 "	647	13.132	164	603	14.546	143	10.740	2.187	1.250	14.320
50-54 "	470	7.740	346	482	9.038	154	6.380	3.251	1.187	10.972
55-59 "	228	6.170	301	363	7.062	74	3.751	3.397	978	8.200
60-64 "	192	4.241	348	234	5.015	88	1.896	3.638	420	6.042
65-69 "	89	3.647	264	329	4.329	14	897	2.701	192	3.804
70-74 "	135	1.973	180	76	2.364	67	524	1.828	177	2.596
75-79 "	30	821	82	61	994	0	197	1.268	50	1.515
80-85 "	0	184	54	0	238	0	30	535	0	565
85 et plus	33	181	205	17	419	38	14	690	46	788
Total	196.224	125.501	2.488	5.678	329.891	119.596	179.870	24.030	11.921	335.417

Annexe 9 - Répartition de la population par groupe d'âges et par sexe selon le statut matrimonial et le milieu de résidence Abidjan - nationalité ivoirienne

Groupe d'âges	HOMMES					FEMMES				
	Célibataire	Marié	Veuf	Séparé	Total	Célibataire	Marié	Veuf	Séparé	Total
10-14 ans	36.755	30	0	0	36.785	53.841	1.048	0	30	54.919
15-19 "	44.454	478	0	0	44.932	40.170	20.052	92	541	60.855
20-24 "	41.202	10.000	0	423	51.625	18.348	35.685	325	1.288	55.646
25-29 "	17.044	24.540	91	825	42.500	6.300	25.658	451	1.415	33.824
30-34 "	4.192	20.649	87	914	25.842	1.676	17.054	692	1.605	21.027
35-39 "	1.674	16.252	58	570	18.554	904	11.862	823	1.301	14.890
40-44 "	513	11.655	112	711	12.991	457	7.326	915	800	9.498
45-49 "	349	9.204	62	541	10.156	82	4.311	939	699	6.031
50-54 "	203	5.374	25	306	5.908	57	2.456	1.260	535	4.308
55-59 "	33	2.658	27	289	3.007	26	1.258	1.254	195	2.733
60-64 "	31	1.886	77	100	2.094	27	679	1.534	101	2.341
65-69 "	30	648	88	114	880	33	203	653	85	974
70-74 "	27	626	63	0	716	0	57	678	54	789
75-79 "	79	136	0	0	215	58	173	366	63	660
80-84 "	60	111	0	0	171	0	33	60	0	93
85 et plus	26	84	0	0	110	0	87	133	0	220
Total	146.672	104.331	690	4.793	256.486	121.979	127.942	10.175	8.712	268.808

SOURCE DES DONNEES

DONNEES ANCIENNES

- Côte d'Ivoire 1965. Population, Ministère du Plan, Abidjan, 1967.
- Etude Socio-économique de la zone urbaine d'Abidjan, 1963-1966 - Ministère du Plan, SEMA.

RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION, 1975

- Recensement Général de la Population - L'agglomération du Grand Abidjan. Ministère de l'Economie et des Finances, Direction de la Statistique, Abidjan, 1978

- Principaux résultats du Recensement de 1975 - Côte d'Ivoire Entière - Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan, Direction de la Statistique, Abidjan 1978.

- La Population de la Côte d'Ivoire. Ministère du Plan et de l'Industrie, Direction de la Statistique, Abidjan, 1981.

ENQUETE DEMOGRAPHIQUE A PASSAGES REPETES, 1978 - 1979

- Enquête Démographique à Passages Répétés, 1978-79. Résultats définitifs. Ministère du Plan et de l'Industrie, Direction de la Statistique, Abidjan, 1982.

- Enquête Démographique à Passages Répétés. Agglomération d'Abidjan. Ministère du Plan et de l'Industrie, Direction de la Statistique, ORSTOM, Abidjan, 1982.

- Bilan démographique de la Côte d'Ivoire.
  Par : E. AHONZO, AKA DIMY, ASSOUKPE KAKOU, R. BAMSIE, B. BARRERE, M. BARRERE, G. DELAINE, D. DE SOUZA, DRAMANE BAKARY, ELLELE AMBEU, P. FARGUES, KOFFI N'GUESSAN, P. KOPYLOV, Ministère du Plan, Direction de la Statistique, Abidjan, Décembre 1982.

- Actes du Colloque de Démographie d'Abidjan, 22 - 26 janvier 1979
  4 volumes, IFORD, CIRES, Direction de la Statistique, Ecole de Statistique d'Abidjan, Abidjan 1980.

- Population de la Côte d'Ivoire.
  Analyse des données démographiques disponibles
  Ministère de l'Economie et des Finances - Direction de la Statistique
  AHONZO E. BARRERE B. KOPYLOV P.
  Abidjan, 1984.

BIBLIOGRAPHIE

- AMON D'ABY : Le mariage traditionnel en régime partrilinéaire et matrilinéaire - Foyer et Développement, C. A. A. S. , Abidjan, 1973.

- P. ANTOINE, C. HERRY : Enquête Démographique à Passages Répétés, Exploitation manuelle à partir des cahiers de district, Abidjan, SIGMA n° 9. Direction de la Statistique, Abidjan, 1980.

- P. ANTOINE, C. HERRY, KOFFI N'GUESSAN, P. KOPYLOV : Enquête Démographique à Passages Répétés 1978-1979. Résultats définitifs - Ministère du Plan et de l'Industrie, Direction de la Statistique, Abidjan, 1982.

- P. ANTOINE, C. HERRY : Enquête Démographique à Passages Répétés. Agglomération d'Abidjan, Ministère du Plan et de l'Industrie, Direction de la Statistique, ORSTOM, Abidjan, 1982.

- R. CLAIRIN : Sources et analyse des données démographiques. Application à l'Afrique l'expression française et à Madagascar, 2ème partie : ajustement des données imparfaites. INED, INSEE, ORSTOM, SEAE Paris, 1973.

- A. DITTGEN : Etude de la natalité et de la fécondité à Abidjan en 1975 à partir de l'Etat Civil in "Actes du Colloque de Démographie d'Abidjan". 22-26 Janvier 1979. Vol 1 "Fécondité" I. F. O. R. D. - C. I. R. E. S. - E. N. S. E. A. - Direction de la Statistique. Abidjan - Mars 1980.

- P. KOPYLOV : L'Enquête Démographique à Passages Répétés Exploitation manuelle à partir des cahiers de district ensemble du territoire, SIGMA n°1 Direction de la Statistique, Abidjan, 1980.

- J. KREMAN KONAN : Quelques données sur la nuptialité de la Population ivoirienne à partir des résultats du Recensement de la Population de 1975.
Ecole de Statistique d'Abidjan, 1980.

- L. ROUSSEL : Côte d'Ivoire 1965, Population.
Ministère du Plan, Abidjan, 1967.

- L. ROUSSEL : "Côte d'Ivoire in "Croissance Démographique en Afrique de l'Ouest". Population Couneil, New-York, 1973.

- D. TABUTIN - J : "La Nuptialité in -" Sources et Analyse des données démographiques, Application à l'Afrique d'expression française et à Madagascar -
3ème partie - Tome II
I. N. E. D. - I. N. S. E. E. - MI. COOP. - O. R. S. T. O. M.
Paris, 1977.

S O M M A I R E

Pages

INTRODUCTION

1) - Différents types d'analyses à partir des données de l' E. P. R. 1

2) - Les classifications matrimoniales à l' E. P. R. 4

3) - Présentation de l'étude. 5

I - ETAT DE LA NUPTIALITE EN 1965 - 1975 - 1978 7

1.1. - Comparaison des proportions de célibataires selon l'âge et le sexe d'après le R. G. P. et l'E. P. R. 7

1.2. - Comparaison des proportions de célibataires par âge et par milieu d'habitat en 1965-1975-1978. 9

II - SITUATIONS MATRIMONIALES EN 1978. 15

2.1. - Situations matrimoniales Population totale. 15

2.2. - Situations matrimoniales Comparaison Population ivoirienne - Population étrangère. 18

III - NUPTIALITE DE LA POPULATION IVOIRIENNE..... 25

3.1. - Nuptialité de l'ensemble de la Population ivoirienne..... 25

3.2. - Répartition des situations matrimoniales selon l'âge et le milieu d'habitat..... 33

3.3. - Comparaison des situations matrimoniales selon le groupe ethnique... 42

IV - NUPTIALITE DE LA POPULATION ETRANGERE 51

4.1. - Comparaison des proportions de célibataires selon l'âge et la nationalité..... 51

4.2. - Comparaison des proportions de célibataires selon l'âge et la nationalité par milieu d'habitat..... 52

V - LES MARIAGES INTER - NATIONALITES 59

VI - LA POLYGAMIE..... 65

6.1. - Comparaison des indices de polygamie en 1963 - 1965 et 1978..... 66

6.2. - Situation en 1978 : données d'ensemble..... 69

6.3. - La polygamie selon la nationalité..... 72